



Assurons
un monde
plus ouvert

Bilan RSE

2022

Extrait du document
d'enregistrement
universel

Chapitre

1

Présentation du groupe CNP Assurances ⁽¹⁾

1.1	Deux métiers	4
1.1.1	Assureur	4
1.1.2	Investisseur	4
1.2	Un écosystème ouvert	5
1.3	Une histoire d'engagement continu	6
1.3.1	Dates clés	6
1.3.2	De la démarche RSE de 2003...	7
1.3.3	... à la raison d'être d'aujourd'hui	8
1.4	Une stratégie de développement ambitieuse	10
1.5	Un modèle d'affaires multipartenarial et international	12
1.5.1	Le modèle d'affaires	12
1.5.2	Un développement multipartenarial et en modèle ouvert	14
1.5.3	International	15
1.6	Un profil de risques diversifié et maîtrisé	16
1.7	Une gouvernance confortée	18
1.7.1	L'actionnariat	18
1.7.2	Les règles de gouvernance	18
1.7.3	Le conseil d'administration	19
1.7.4	La cartographie de la compétence collective	19
1.7.5	Un pilotage aligné sur l'ambition	20
1.8	Les performances	22
1.8.1	Des positions clés sur les marchés	22
1.8.2	Indicateurs financiers	24
1.8.3	Indicateurs extra-financiers	26
1.8.4	Notations extra-financières	29
1.9	Organisation du groupe CNP Assurances	30

(1) Le périmètre concerné est celui de CNP Assurances SA et de ses filiales

1.1 Deux métiers

1.1.1 Assureur

Depuis plus de 170 ans en France, CNP Assurances accompagne et protège les individus, quels que soient leurs parcours de vie. Ses solutions permettent de faire face aux aléas ou de financer des projets. Prévoyance, assurance emprunteur, dépendance et santé mais aussi épargne avec l'assurance vie ou la retraite supplémentaire, autant de champs d'expertise du Groupe dans l'assurance de personnes. CNP Assurances est l'un des leaders sur ce segment qui représente 73,5 % ⁽¹⁾ du marché de l'assurance en France.

Sur l'activité IARD (incendie, accidents et risques divers), CNP Assurances est également présente, notamment au Brésil et à Chypre. Le rapprochement avec La Banque Postale et la création à venir de CNP Assurances Holding permettra l'élargissement des activités à la protection des biens en France.

1.1.2 Investisseur

CNP Assurances gère les risques des assurés en les mutualisant et sécurise l'argent de leurs primes dans le temps. L'horizon de ses placements en témoigne : dettes d'État longues, infrastructures d'envergure nationale (réseau de transport d'électricité, réseau de fibre, réseau de distribution d'eau), actions et obligations dans des entreprises diversifiées géographiquement et sectoriellement.

Animée par sa vocation citoyenne, CNP Assurances sélectionne et gère ses actifs selon des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Cette stratégie est dictée par sa volonté d'augmenter l'impact positif de ses investissements sur la société et sur la planète et d'en réduire les impacts négatifs. Cela la conduit à exclure des entreprises impliquées dans le charbon, le pétrole, le gaz, le tabac et les armes, et à veiller au respect des droits de l'homme et de la parité femmes-hommes dans les entreprises dont elle est actionnaire.



32 millions
d'assurés ⁽²⁾
en prévoyance/protection ⁽³⁾

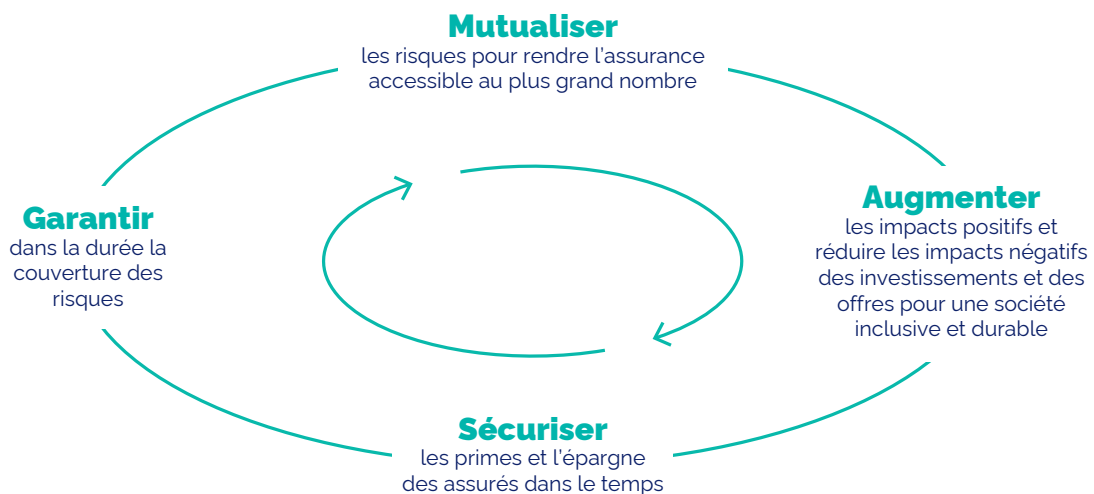
et

14 millions
en épargne/retraite
dans le monde



+ de 400 Md€
investis dans tous
les secteurs

91 %
des actifs gérés
avec des critères ESG



(1) « Les données clés de l'assurance française en 2021 », France Assureurs, septembre 2022

(2) Estimations fondées pour partie sur le nombre de contrats sous gestion, en prévoyance protection et épargne/retraite

(3) Prévoyance, santé, assurance emprunteur et IARD (incendie, accidents et risques divers)

1.2 Un écosystème ouvert

Clients

32 millions

d'assurés en prévoyance/protection⁽¹⁾

&

14 millions

d'assurés en épargne/retraite
dans le monde

Collaborateurs

5 645 collaborateurs
dans le monde

dont près de **40 %**
à l'international

Société

Planète

&

**Prestataires
et fournisseurs**

Entités financées

(Entreprises, États, agences
publiques, collectivités locales,
organismes supranationaux)

Institutions

(Pouvoirs publics, autorités de contrôle,
instances professionnelles)

Associations & ONG

(Bénéficiaires des projets de mécénat)



Actionnaire

**Filiale de
La Banque Postale,**

détenue à **100 %** par le groupe
La Poste, lui-même détenu à **66 %**
par La Caisse des Dépôts et à **34 %**
par l'État français

Partenaires

5 partenaires bancaires

de long terme en France
et à l'international

**340 partenaires
distributeurs**

(Banques, acteurs de l'épargne
patrimoniale, du crédit et
de la protection sociale en Europe
et en Amérique latine)

(1) Prévoyance, santé, assurance emprunteur et IARD

Membre du pôle financier public français

Dans le cadre de la constitution du pôle financier public aux côtés de la Caisse des Dépôts et du groupe La Poste, La Banque Postale est devenue l'unique actionnaire de CNP Assurances en 2022. L'appartenance au pôle financier public conforte la vocation citoyenne de CNP Assurances et son engagement à agir pour une société inclusive et durable, en repoussant les limites de l'assurabilité.

L'intégration de l'ensemble des activités d'assurance de La Banque Postale au sein de CNP Assurances Holding permettra au groupe ainsi constitué de devenir un assureur complet en France et le vecteur de l'intégralité de l'offre assurancière pour le Groupe La Banque Postale.

1.3 Une histoire d'engagement continu

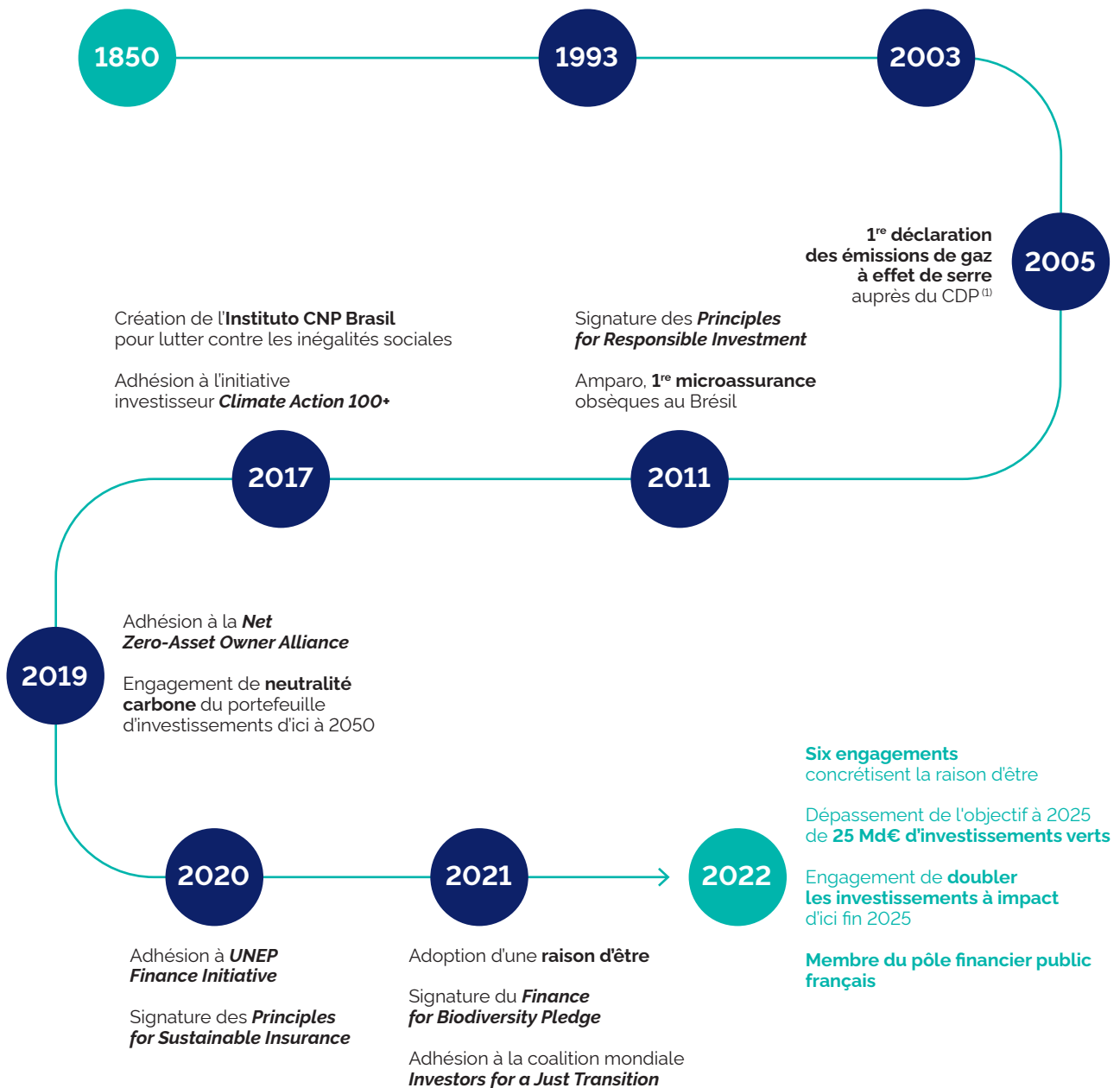
1.3.1 Dates clés

Des Caisses nationales de Retraite et de Prévoyance du XIX^e siècle au groupe international d'aujourd'hui, il y a plus de 170 ans de protection du plus grand nombre et de solidarité. Cet engagement se traduit aussi depuis bientôt 20 ans par la participation aux grandes initiatives mondiales en matière de développement durable.

Création des Caisses nationales de Retraite et de Prévoyance **pour généraliser la protection des salariés**, qui deviendront la CNP en 1959

Création de la **Fondation CNP Assurances** engagée en faveur de la santé publique

Adhésion au **Pacte mondial des Nations unies**



(1) Carbon Disclosure Project

1.3.2 De la démarche RSE de 2003...

CNP Assurances s'engage dès 2003 dans une démarche de responsabilité sociétale et environnementale afin d'identifier et de maîtriser ses impacts (positifs et négatifs) sur la société et sur la planète. Elle répond à 14 enjeux, en ligne avec les Objectifs de Développement durable des Nations unies et plus particulièrement six d'entre eux.

Bonne santé et bien-être

- Accompagner les évolutions sociales et sociétales
- Intégrer les enjeux ESG dans le cadre de notre activité d'assureur
- S'engager pour la satisfaction de nos clients
- Assurer une bonne éthique des affaires
- Protéger les données à caractère personnel et renforcer la cybersécurité



32 millions d'assurés en prévoyance/protection dans le monde

Inégalités réduites et mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques

- Lutter contre le réchauffement climatique
- Protéger la biodiversité
- Réduire notre empreinte environnementale



91 % des investissements passés au crible ESG



25,2 Md€ d'encours d'investissements verts à fin 2022

Égalité entre les sexes, travail décent et croissance économique

- Attirer et fidéliser les talents en lien avec nos orientations stratégiques
- Proposer des conditions de travail favorables



99/100 à l'index de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes

53 % de femmes parmi les administrateurs et **58 %** au sein du Comex



96 % des collaborateurs employés en CDI et **98 %** couverts par une convention collective

Paix, justice et institutions efficaces

- Intégrer les enjeux ESG dans le cadre de notre activité d'investisseur
- Être un acheteur responsable
- Développer des actions à impact sociétal
- Veiller au respect des droits de l'homme



118 pays exclus des investissements pour des raisons d'opacité fiscale, de corruption ou de non-respect de la démocratie et des libertés

1.3.3 ... à la raison d'être d'aujourd'hui

Pionnière de la protection des salariés au XIX^e siècle, membre du pôle financier public français et filiale de La Banque Postale, CNP Assurances a plus que jamais un rôle à jouer dans un monde en accélération : les grandes mutations démographiques, environnementales et numériques du XXI^e siècle suscitent autant d'aspirations que de risques de fractures et d'exclusions.

En responsabilité, le Groupe s'engage à agir au quotidien au bénéfice des individus et de la société. Il a inscrit en 2021 la traduction de son utilité pour ses parties prenantes, sa raison d'être, dans ses statuts.

[Vocation citoyenne]

Héritière des Caisses nationales de Retraite et de Prévoyance et membre du pôle financier public français, CNP Assurances est un pilier de la protection des citoyens et un financeur majeur de l'économie réelle.

“Assureurs et investisseurs responsables animés par la vocation citoyenne de notre Groupe, nous agissons avec nos partenaires pour une société inclusive et durable en apportant au plus grand nombre des solutions qui protègent et facilitent tous les parcours de vie.”

[Tous les parcours de vie]

Les vies ne sont pas toutes tracées, chaque parcours est unique et les solutions de CNP Assurances s'adaptent aux situations singulières, dans tous les moments.

[Inclusive]

Son ouverture aux autres l'engage à protéger le plus grand nombre. En cultivant mutualisation et innovation, CNP Assurances et ses filiales repoussent les limites de l'assurabilité.

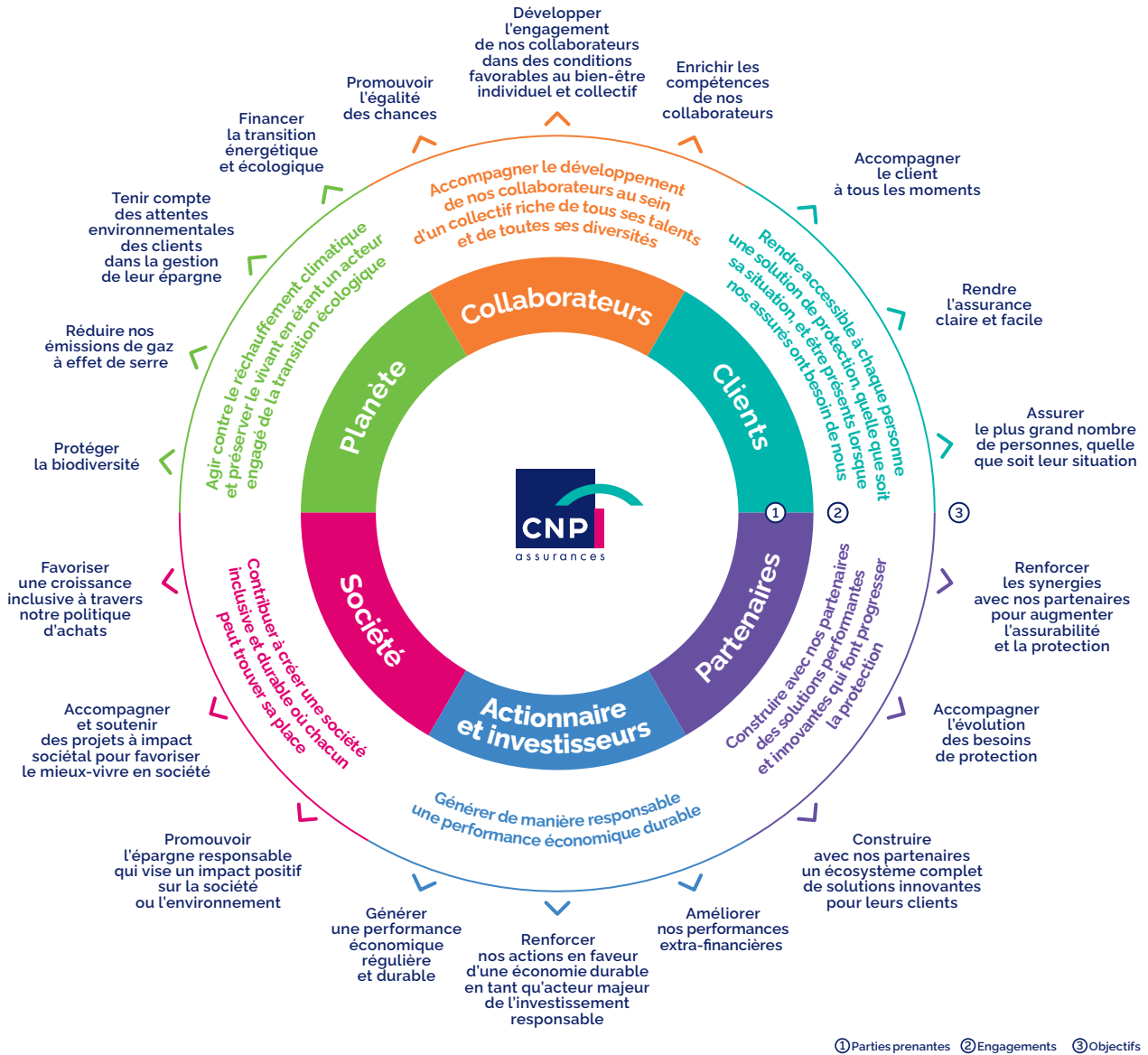
[Durable]

La puissance financière de CNP Assurances lui permet d'influer sur les transitions à l'œuvre. Sa vision à long terme l'incite à porter les grands sujets de place. Elle cible utilement ses investissements et réflexions prospectives.

C'est notre raison d'être.

1 engagement fort pris envers chacune des **6 parties prenantes**

Des objectifs mesurés via **16 indicateurs chiffrés**



Un nouvel outil de gouvernance

Fruit du dialogue avec toutes les parties prenantes et inscrite dans les statuts, la raison d'être est déployée dans tous les métiers. Elle mobilise au quotidien l'ensemble des collaborateurs qui, dans et par leurs activités, contribuent à l'atteinte des engagements pris vis-à-vis des six parties prenantes.

Les objectifs définis et leurs indicateurs de suivi constituent des leviers de développement de CNP Assurances et sont intégrés à ce titre aux dispositifs de pilotage et de mesure de la performance globale du Groupe, donnant à la raison d'être sa pleine dimension. Le dialogue continu avec les parties prenantes sur ces engagements permet une meilleure adéquation des orientations stratégiques aux attentes réelles et donc une plus grande convergence entre le Groupe et son environnement.

1.4 Une stratégie de développement ambitieuse

Pour devenir l'assureur le plus utile pour chacune de ses parties prenantes, CNP Assurances déploie sa raison d'être et accélère sa transformation.

1

Objectif

Développer et diversifier les partenariats en renversant la perception du métier d'assureur

CNP Assurances entend conquérir de nouveaux assurés et partenaires dans le monde entier en leur proposant des solutions à forte valeur ajoutée.

2

Leviers

Être responsable et engagée

Pour réaffirmer son sens de l'intérêt général auprès des assurés comme de ses partenaires, CNP Assurances puise dans son histoire et déploie les engagements de sa raison d'être : protéger le plus grand nombre en accompagnant les transitions de son temps.

Être utile

Pour optimiser les expériences client et partenaire, CNP Assurances développe un modèle d'affaires à très haute valeur ajoutée et s'insère dans le modèle opérationnel de chaque partenaire en contribuant à un parcours client fluide de bout en bout.

3

Une transformation en 3 dimensions

Un assureur complet

en vie et en non-vie,
qui se diversifie vers
le risque, notamment
grâce à l'intégration
des activités non-vie
de La Banque Postale
au sein de CNP Assurances
Holding

Un groupe international

présent en Europe et en Amérique
latine, qui conforte sa croissance
au Brésil et se développe en Italie,
son 2^e marché européen.

Une entreprise intégrée

sans être centralisée, qui combine métiers
et fonctions à l'échelle internationale.

1.5 Un modèle d'affaires multipartenarial et international

1.5.1 Le modèle d'affaires

Au cœur du modèle d'affaires de CNP Assurances et ses filiales

Défis et solutions



Dans un environnement de marché incertain

Diversifier le mix d'activités vers les unités de compte et les activités de risques



Dans un marché européen mature

Trouver des relais de croissance et de nouveaux partenariats, en particulier à l'international



Face aux attentes accrues des clients

Faciliter tous les parcours de vie en combinant humain et digital



Face à l'urgence écologique

Optimiser l'impact des investissements et des offres sur le climat et la biodiversité

Atouts

32 millions d'assurés

en prévoyance/protection et **14 millions** en épargne/retraite dans le monde

L'expertise pointue des 5 645 collaborateurs

tant en matière d'assurance que d'investissement

Des partenariats bancaires de long terme

avec des perspectives scellées jusqu'en 2030, 2036 voire 2046

Des partenaires distributeurs diversifiés

Des positions fortes

en France, en Italie et au Brésil

Le rapprochement avec La Banque Postale

porteur de diversification et d'innovation

Une situation financière solide

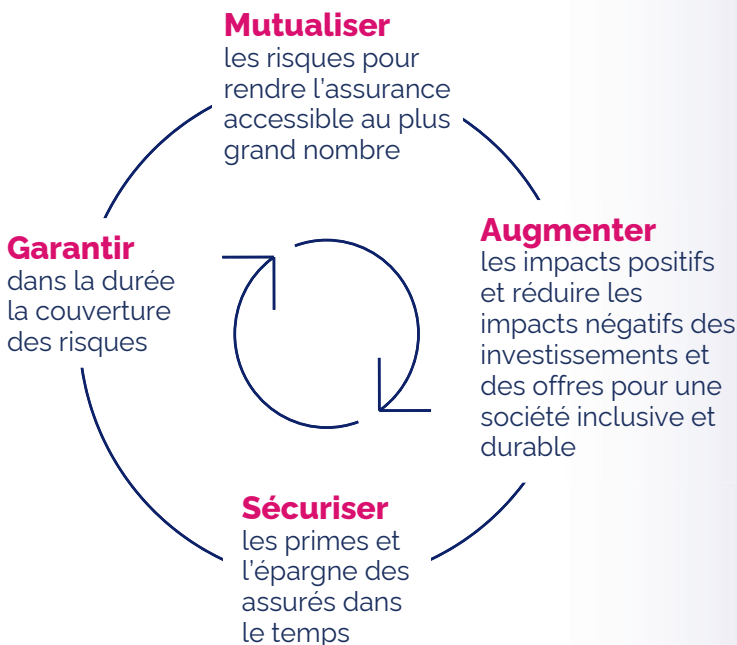
confortée par l'appartenance au pôle financier public

« Assureurs et investisseurs responsables animés par la vocation citoyenne de notre Groupe, nous agissons avec nos partenaires pour une société inclusive et durable en apportant au plus grand nombre des solutions qui protègent et facilitent tous les parcours de vie. »

LA RAISON D'ÊTRE

Activités

Assureur et investisseur responsable



Création de valeur

Clients

- 31,2 Md€ de prestations versées sous forme de capital ou de rente

Partenaires

- distributeurs, prestataires, fournisseurs
- 4,5 Md€ de commissions et d'achats payés

Collaborateurs

- 0,5 Md€ de salaires versés

Actionnaire et investisseurs

- 1 Md€ de dividendes et d'intérêts versés

Société

- 0,8 Md€ d'impôt sur les sociétés payé *

Planète

- 25,2 Md€ d'encours d'investissements verts

* CNP Assurances contribue par ailleurs au budget des États des pays dans lesquels elle est implantée par le biais d'autres taxes

de croissance et de diversification, et transformer notre modèle

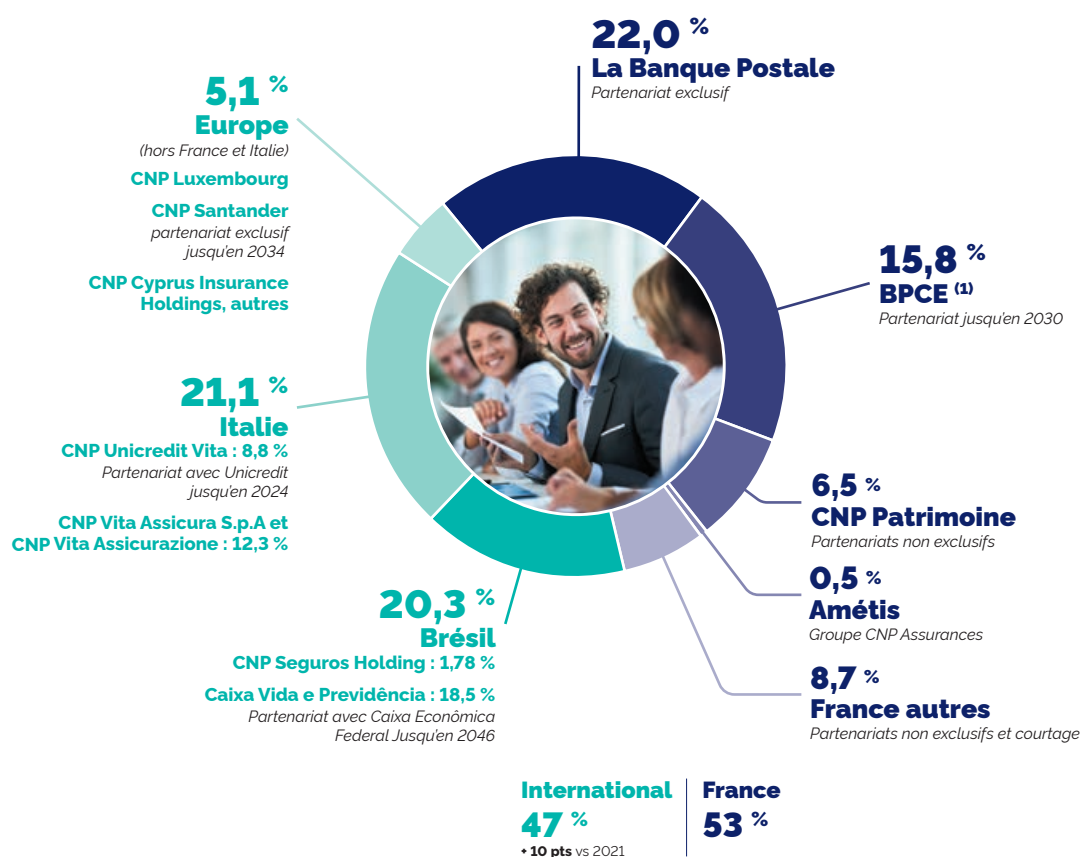
1.5.2 Un développement multipartenarial et en modèle ouvert

CNP Assurances s'est historiquement construite en France sur un modèle de développement multipartenarial. Les solutions élaborées conjointement bénéficient de la connaissance fine des partenaires des besoins de leur clientèle, et de la capacité d'innovation et la proximité relationnelle de CNP Assurances. Conjuguées, elles garantissent la haute valeur ajoutée du modèle pour les partenaires et pour leurs clients. L'expertise acquise et l'esprit d'ouverture de CNP Assurances lui ont permis de s'engager dans une stratégie de développement complémentaire en « modèle ouvert ».

La duplication de ce modèle original à l'international montre sa pertinence et sa performance, attestées par les positions occupées par CNP Assurances et ses filiales sur leurs marchés.

Répartition du chiffre d'affaires par partenaire distributeur

au 31 décembre 2022



Cinq partenaires bancaires de long terme

En France, les produits sont essentiellement distribués par La Banque Postale et BPCE ⁽¹⁾, partenaires historiques de CNP Assurances, qui partagent ses valeurs d'intérêt général.

À l'international, des *joint-ventures* associent CNP Assurances à des acteurs bancaires dotés d'un réseau de distribution étendu, Santander Consumer Finance (12 pays d'Europe), UniCredit (Italie) et Caixa Econômica Federal (Brésil). Leurs solutions sont ainsi accessibles au plus grand nombre.

Plus de 340 partenaires en France et un réseau de distribution en propre

Assureur privilégié des acteurs de la protection sociale (plus de 100 acteurs : mutuelles, institutions de prévoyance, associations), CNP Assurances conçoit des solutions qui valorisent leur vocation et confortent leur différence. Plus de 200 acteurs du crédit immobilier et 40 acteurs en épargne patrimoniale font également confiance à CNP Assurances.

(1) Banques Populaires et Caisses d'Épargne

(2) 3 acquisitions en janvier 2023, post clôture

La poursuite du développement du modèle ouvert en Italie et au Brésil

En Italie, l'acquisition, en octobre 2022, de la part minoritaire (49 %) détenue par son partenaire UniCredit dans CNP Vita Assicura S.p.a. (ex Aviva S.p.a.), permet à CNP Assurances d'en devenir l'unique actionnaire. Cette opération marque la poursuite du développement de CNP Assurances en Italie, à la fois en modèle de distribution ouvert et en partenariat de bancassurance avec des performances significatives de ses filiales en 2022. Au Brésil, l'acquisition à 100 % de cinq sociétés d'assurances ⁽²⁾ (Holding Seguros, Previsul, CNP Cap, Odonto Empresas, CNP Consórcios), initialement co-détenues avec notamment Caixa Econômica Federal constitue un socle de développement du modèle ouvert dans ce pays.

1.5.3 International

Cinquième assureur européen ⁽¹⁾ et troisième assureur brésilien ⁽²⁾. CNP Assurances protège les personnes et leurs biens en s'adaptant aux réalités économiques, sociétales et culturelles de chaque pays.

Europe

4 269 collaborateurs

dont 3 359 en France

19 millions d'assurés

en prévoyance/protection

8 millions d'assurés

en épargne/retraite

Sur un marché européen mature :

20,8 % de la population

a plus de 65 ans*

* Source : Eurostat, estimation 2021



Amérique latine

1 376 collaborateurs

dont 1 275 au Brésil

13 millions d'assurés

en prévoyance/protection

6 millions d'assurés

en épargne/retraite

Un marché à fort potentiel :

au Brésil, les **moins de 24 ans** représentent **37%** de la population*

* Source : CIA World Factbook, estimation 2022



(1) Comptes annuels consolidés de chaque société, classement par la taille des encours (données décembre 2021), Bloomberg, janvier 2023

(2) SUSEP (autorité de contrôle brésilienne du marché de l'assurance), statistiques à fin 2022

1.6 Un profil de risques diversifié et maîtrisé

Huit familles de risques

Les principaux risques auxquels le groupe CNP Assurances est exposé sont inhérents à la nature de ses activités et à l'environnement économique, concurrentiel et réglementaire dans lequel elles s'exercent :

- Risques stratégiques et business
- Risques intragroupes
- Risques de crédit et de contrepartie
- Risques de marché et de gestion actif/passif
- Risques de liquidité
- Risques techniques d'assurance
- Risques opérationnels
- Risques ESG

Le profil de CNP Assurances se caractérise par la prédominance des risques de marché (47 % du SCR ⁽¹⁾ à fin 2022), liés aux taux d'intérêt de par la prédominance des engagements avec garanties en €, et des risques liés aux partenariats. Le modèle d'affaires du Groupe repose pour une large part sur le maintien des partenariats existants et sur la capacité à en nouer de nouveaux.

Une évaluation stable

Les risques sont évalués chaque année, dans le cadre de la mise à jour de la cartographie des risques du Conglomerat, qui conjugue une approche quantitative - par le biais d'estimation de l'impact de réalisation du risque sur le taux de couverture du Groupe - et une approche qualitative, dite "à dire d'expert", qui peut tenir compte de la fréquence d'occurrence du risque ainsi que des aspects relatifs à l'image, l'humain (préjudice physique ou moral causé) et aux aspects réglementaires et juridiques ou tout autre élément pertinent.

Les risques sont présentés en cotation résiduelle, qui est le risque résiduel, résultant de la notation brute, mitigée par les actions de remédiation mises en place pour encadrer ce risque. Elle peut être « faible », « modérée », « majeure » ou « critique ».

Les cotations de 2022 sont en hausse par rapport à 2021. Cela résulte essentiellement du contexte économique et social, de la transformation interne de l'entreprise et du facteur inflationniste à caractère transverse au niveau des risques de l'entreprise.

L'évaluation s'effectue également dans le cadre de l'ORSA (*Own Risk and Solvency Assessment* - évaluation interne des risques et de la solvabilité), qui est un processus continu de gestion des risques coordonnant et consolidant l'ensemble des processus du Groupe relatifs à l'identification, la quantification, la gestion, le pilotage et l'information des risques.

Les résultats du processus ORSA font l'objet d'un rapport annuel à destination du régulateur. Il est actualisé de façon ponctuelle en cas d'évolution significative du profil de risque.

Une gestion des risques à tous les niveaux

La gestion des risques du groupe CNP Assurances a pour objectif de sécuriser la prise de décision et les processus et de mobiliser les collaborateurs autour de la gestion et la surveillance des principaux risques, afin de préserver la valeur du Groupe.

Le conseil d'administration

- Le conseil d'administration du Groupe est chargé de définir les orientations stratégiques en matière de gestion des risques. Il peut s'appuyer pour ce faire sur le comité d'audit et des risques.
- En particulier, le conseil d'administration valide l'appétence aux risques du Groupe et le calcul annuel du besoin global de solvabilité.

La direction générale

Elle pilote le dispositif de gestion des risques.

Le comité des risques Groupe

Il constitue l'instance faîtière de la chaîne de gestion des risques et assure une vision consolidée de ces derniers. Ce comité est responsable de la validation du cadre de prise de risques, de la surveillance globale des risques et de la préparation des dossiers de gestion des risques présentés au conseil d'administration.

La direction des risques Groupe

L'animation du dispositif de gestion des risques est confiée à la direction des risques Groupe, qui porte le rôle de la fonction gestion des risques requise par Solvabilité 2. Le directeur des risques Groupe rapporte au directeur général.

Depuis le 4 mars 2020, dans le cadre de la mise en place d'une gestion intégrée des risques au sein du conglomerat financier La Banque Postale, le directeur des risques du groupe CNP Assurances est rattaché fonctionnellement au directeur des risques du groupe La Banque Postale.

Un processus de contrôle interne éprouvé

Le dispositif de contrôle permanent consiste en une évaluation permanente des risques opérationnels et des contrôles de premier et deuxième niveaux au sein des métiers. Les fonctions de contrôle clés - gestion des risques, conformité et audit interne - se réunissent régulièrement pour coordonner leurs actions.

(1) *Solvency Capital Requirement* - Capital de solvabilité requis



Pour en savoir plus :

Rapport sur la solvabilité et la situation financière (SFCR) disponible sur www.cnp.fr



1.7 Une gouvernance confortée

1.7.1 L'actionariat

Actionnaire majoritaire à 78,9 % du capital social en 2021, La Banque Postale est devenue l'actionnaire unique de CNP Assurances en juin 2022 à l'issue d'une offre publique d'achat simplifiée pour les actionnaires minoritaires et du retrait obligatoire des actions de la cotation. (voir « Faits marquants 2022 » et chapitre 7 « Capital et actionariat ».)

Répartition du capital de CNP Assurances

Au 31 décembre 2022, CNP Assurances est filiale à 100 % de La Banque Postale ⁽¹⁾ détenue à 100 % par La Poste ⁽¹⁾, elle-même détenue à 66 % par la Caisse des Dépôts ⁽²⁾ et à 34 % par l'État français.

Dans le cadre de leur mandat, les commissaires aux comptes de CNP Assurances ont émis le 14 mars 2023 leur rapport sur les conventions réglementées (voir paragraphe 6.6) qui traite notamment des flux financiers avec cet actionariat.

1.7.2 Les règles de gouvernance

La gouvernance de CNP Assurances, l'organisation de ses instances (conseil d'administration et ses comités spécialisés) et de leurs domaines de compétences respectifs sont principalement régies par les statuts de CNP Assurances et le règlement intérieur du conseil d'administration (voir chapitre 6 « Gouvernement d'entreprise »).

Outre les normes légales et réglementaires applicables en vertu de son statut de société d'assurance, CNP Assurances applique, dans le fonctionnement de ses instances, les recommandations issues du code de référence AFEP-MEDEF et celles de l'Autorité des Marchés financiers.

Les fonctions de présidente du conseil d'administration et celles de directeur général sont dissociées, ce qui permet une distinction claire entre les fonctions d'orientation stratégique et de contrôle qui relèvent des compétences du conseil d'administration, et les fonctions opérationnelles et exécutives qui relèvent de la responsabilité de la direction générale.

(1) Société anonyme.

(2) Surveillance et garantie de cette personne morale de droit public sui generis par l'autorité législative aux termes de l'article L. 518-2 du code monétaire et financier.

1.7.3 Le conseil d'administration

17

Administrateurs

Assistent également aux réunions du conseil :

Stéphane Dedeyan, directeur général,
Thomas Béhar, directeur général adjoint, second dirigeant effectif,
Marie Grison, secrétaire générale Groupe, membre du comité exécutif,
Corinne Foy, secrétaire du conseil d'administration,
Ali Saou, représentant du comité social et économique.

9 administrateurs proposés par La Banque Postale

Yves Brassart
Bertrand Cousin
Sonia de Demandolx ⁽¹⁾
Nicolas Eyt
François Géronde
Philippe Heim
La Banque Postale représentée par Perrine Kaltwasser
Christiane Marcellier ⁽¹⁾
Philippe Wahl

1 administrateur proposé par BPCE

Nicolas Namias

2 administrateurs représentant les salariés

Laurence Guitard
Chahan Kazandjian

5 administratrices indépendantes ⁽²⁾

Véronique Weill
Amélie Breitburd
Marcia Campbell
Stéphane Pallez
Rose-Marie Van Lerberghe

Profil des administrateurs

Présentation synthétique du conseil d'administration



53,33 %

Taux de féminisation ⁽³⁾



33,33 %

Taux d'indépendance ⁽²⁾



58 ans

Âge moyen

Les commissaires aux comptes :

Mazars, représenté par Jean-Claude Pauly | **KPMG S.A.**, représenté par Pierre Planchon et Anthony Baillet

(1) Administratrice proposée par La Banque Postale sans en être salariée ni mandataire sociale

(2) Au sens du code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF

(3) Exclusion des deux administrateurs représentant les salariés dans les calculs de pourcentage conformément aux articles 10.3 du code AFEP-MEDEF et L. 225-27-1 du code de commerce

1.7.4 La cartographie de la compétence collective

Une évaluation des compétences du conseil d'administration a été réalisée en 2022, portant sur des domaines d'expertise liés à Solvabilité 2, mais aussi par rapport à des critères ESG : prise en compte des enjeux ESG dans le cadre de l'activité d'investissement et dans celui de l'activité d'assurance (voir chapitre 6 « Gouvernement d'entreprise »). Les résultats de cette évaluation, détaillés ci-après, démontrent que le conseil d'administration regroupe toutes les compétences nécessaires à la gouvernance d'une société d'assurance.

Marchés de l'assurance et marchés financiers	Stratégie de l'entreprise et son modèle économique	Système de gouvernance de l'entreprise d'assurance	Analyse financière et actuarielle	Compétences légales et réglementaires applicables à l'entreprise d'assurance
92,15 %	96,08 %	90,20 %	76,47 %	84,31 %
Prise en compte des enjeux ESG dans le cadre de l'activité d'investissement	Prise en compte des enjeux ESG dans le cadre de l'activité d'assurance	Ressources humaines	Technologie de l'information	International
80,40 %	78,43 %	82,35 %	70,59 %	90,20 %

1 Présentation du groupe CNP Assurances

Une gouvernance confortée

1.7.5 Un pilotage aligné sur l'ambition

Le conseil d'administration

Il détermine les orientations stratégiques et veille à leur mise en œuvre.



11
réunions



90,37 %
Taux de participation



3h
Temps moyen de réunion

Le directeur général

Il exerce les fonctions opérationnelles et exécutives, rend compte régulièrement de la conduite des affaires au conseil d'administration et participe à la définition et à l'évolution de la stratégie.

Les quatre fonctions clés prévues par la réglementation Solvabilité 2 lui sont directement rattachées :

- Gestion des risques
- Vérification de la conformité
- Actuariat
- Audit interne

Le comité exécutif

Il assure le pilotage opérationnel et la mise en œuvre de la stratégie. Il réunit le directeur général, le directeur général adjoint et 10 hauts cadres dirigeants.



12
membres⁽¹⁾



7
femmes



5
hommes



2
réunions par semaine

Cinq Business Units (BU)

Les BU pilotent et accélèrent le développement du Groupe en France et à l'international.

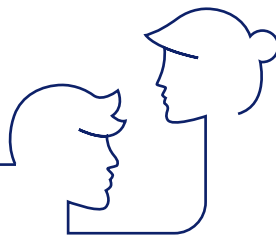
- Activités et relations stratégiques avec le groupe La Banque Postale
- Partenariats France et Amétis, le réseau salarié de CNP Assurances
- Ingénierie et clientèle patrimoniale
- Europe hors France
- Amérique latine

(1) Dont l'un chargé des activités et relations stratégiques avec le Groupe La Banque Postale

3 nouvelles directions expertes

La direction de la transformation stratégique

accompagne le déploiement du plan de transformation de CNP Assurances en assureur complet, international et intégré, en mobilisant les activités de stratégie, de fusions-acquisitions, de responsabilité sociétale et environnementale, de recherche et de prospective du Groupe.



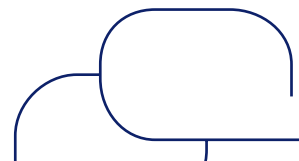
La direction technique et de l'innovation

accélère la transformation de l'offre de solutions, produits et services, pour protéger et faciliter tous les parcours de vie, en développant ses partenariats.



La direction dialogue parties prenantes, communication et mécénat Groupe

initie un processus de dialogue structuré avec toutes les parties prenantes, en concertation avec le comité raison d'être, et diffuse ses résultats auprès de l'écosystème, pour faire progresser la perception de l'assurance.



1.8 Les performances

1.8.1 Des positions clés sur les marchés



1^{er}

en assurance emprunteur
en France ⁽¹⁾

2^e

en assurance vie
en France ⁽²⁾

3^e

assureur
brésilien ⁽³⁾

5^e

assureur
européen ⁽⁴⁾

Les performances de CNP Assurances reposent sur les deux continents sur lesquels elle est installée sur la duplication et le déploiement de son modèle singulier de développement combinant partenariats et modèle ouvert.

En France ⁽⁵⁾

N° 1 de l'assurance emprunteur

CNP Assurances est partenaire de 204 établissements financiers, courtiers, acteurs de l'économie sociale et mutuelles, qui proposent des assurances de groupe et individuelles. Son large choix de garanties assure une protection élargie en cas de coup dur, ses parcours digitalisés simplifient les opérations, et son taux de refus pour risques aggravés de santé est l'un des plus bas du marché.

N° 2 de l'assurance vie

Le marché de l'assurance vie et capitalisation reste concentré et dominé par les bancassureurs. CNP Assurances en est le deuxième acteur avec 10,7 % du marché ⁽²⁾ (- 0,3 point vs 2020).

L'enjeu majeur de la retraite

Spécialiste de la retraite collective, Ariel CNP Assurances, filiale commune avec AG2R-La Mondiale, accompagne plus d'un million d'assurés pour un total de 14,85 Md€ d'encours à fin 2022 ⁽⁶⁾.

CNP Retraite, Fonds de retraite professionnelle supplémentaire de CNP Assurances, permet d'accélérer son développement sur ce marché au cœur des enjeux démographiques et sociaux actuels.

Pionnier de l'assurance dépendance

CNP Assurances a été l'un des premiers assureurs à se préoccuper des enjeux de dépendance. Le Groupe est l'un des leaders sur les contrats à adhésion individuelle avec 9,8 % du marché, en cinquième position (stable vs 2020) ⁽⁷⁾. Sa gamme de produits à adhésion obligatoire ou facultative permet d'anticiper les besoins financiers et d'accompagnement en cas de perte d'autonomie.

La différence par les services et l'assistance

CNP Assurances accorde une attention particulière aux services intégrés à ses offres, pour ses partenaires comme pour ses assurés, et s'appuie sur des filiales dédiées à l'accompagnement des personnes.

Au sein du groupe Assurance, Filassistance International développe une offre de services à la personne grâce à un réseau de 10 000 prestataires. Plus de 8 millions de personnes peuvent bénéficier de ses prestations *via* leur contrat.

Depuis novembre 2022, Filassistance international est filiale à 100% de CNP Assurances à la suite de l'acquisition de la participation minoritaire de Swiss Life France. Cette opération s'inscrit dans l'ambition de développement multipartenarial de CNP Assurances, en cohérence avec sa raison d'être et sa stratégie visant à apporter au plus grand nombre des solutions qui protègent et facilitent tous les parcours de vie.

Lyfe est la plateforme digitale de services et de conseils en santé, bien-être et bien vieillir de CNP Assurances. Elle complète la protection sociale des adhérents et des salariés de ses partenaires mutuelles, courtiers et entreprises. Son offre – prévention, coaching bien-être, aide aux aidants, téléconsultation 7j/7 et 24h/24, accès à des réseaux de santé en moins de 72h – facilite l'accès aux soins et la préparation de la retraite.

(1) Top 10 de l'assurance emprunteur par le chiffre d'affaires (y compris acceptations), Argus de l'assurance, septembre 2022

(2) Données clés de l'assurance française en 2021, France Assureurs, septembre 2022

(3) Données novembre 2022, SUSEP (Autorité de contrôle brésilienne du marché de l'assurance)

(4) Données décembre 2022, site Bloomberg, classement par la taille des encours

(5) Les données de marché de l'année 2022 ne sont pas disponibles à la date de parution de ce document

(6) Au périmètre Ariel CNP Assurances, hors retraite supplémentaire d'AG2R-La Mondiale

(7) « Les contrats de prévoyance en 2021 », France Assureurs, septembre 2022

En Europe (hors France)

Actif dans 16 pays ⁽¹⁾, CNP Assurances est le cinquième assureur européen ⁽²⁾

L'Italie, deuxième marché de CNP Assurances ⁽³⁾

CNP Assurances se place au cinquième rang des assureurs vie italiens, avec 8,5 % de part de marché (+ 6 points vs 2021), porté par trois compagnies aux modèles très différents, représentatives du modèle de développement de CNP Assurances.

Le partenariat avec UniCredit, deuxième banque italienne, à travers la filiale historique CNP UniCredit Vita permet de proposer une gamme complète de produits d'assurance de personnes dans le centre et le sud de l'Italie, la Sardaigne et la Sicile. Cette activité représente 8,8 % du chiffre d'affaires annuel de CNP Assurances.

En modèle ouvert, l'intégration réussie des deux nouvelles entités CNP Vita Assicura et CNP Vita Assicurazione nées du rachat de l'activité d'assurance vie d'Aviva en 2021 et 2022 permettent de générer 12,3% du chiffre d'affaires annuel de CNP Assurances.

En Amérique latine

Ce deuxième continent de CNP Assurances génère 20,3 % du chiffre d'affaires et présente d'importantes perspectives de développement en modèle ouvert. D'abord présent en Argentine, CNP Assurances s'est ensuite majoritairement développée au Brésil.

Troisième assureur brésilien ⁽⁵⁾

Conformément à son modèle de développement singulier, CNP Assurances se développe au Brésil en multipartenariat et en modèle ouvert.

En partenariat avec Caixa Econômica Federal, deuxième banque publique du pays, le développement repose principalement sur deux filiales : Caixa Vida e Previdência, qui porte à elle seule 91 % de l'activité brésilienne de CNP Assurances, et Caixa Consórcio. Partenariat gagnant, Caixa Vida e Previdência est, à fin novembre 2022, le troisième assureur brésilien avec 10,4 % de part de marché, le troisième assureur retraite avec 20,9 %, le quatrième de l'assurance emprunteur consommation avec 11,1 % et le septième assureur en prévoyance avec 5,4 % du marché.

La troisième entité commune avec Caixa Econômica Federal, CNP Seguros Holding, conserve quant à elle sa place de leader en assurance emprunteur immobilier avec 44,3 % de part de marché à fin novembre 2022 (versus 52,7 % en novembre 2021). Youse, la plateforme 100 % digitale de CNP Seguros Holding, commercialise par ailleurs en direct

En partenariat exclusif avec Santander Consumer Finance dans 12 pays européens

Santander Consumer Finance distribue des contrats d'assurance risques diversifiés dans 12 pays d'Europe, dont l'Allemagne, qui représente plus de la moitié du chiffre d'affaires. Les autres marchés dont le Portugal, ouvert en 2022, affichent un fort potentiel.

En modèle 100 % ouvert à Chypre et en Grèce ⁽⁴⁾

CNP Cyprus Insurance Holdings, filiale à 100 % de CNP Assurances, est à la fois le premier assureur non-vie et le deuxième assureur vie à Chypre, avec respectivement 14,6 % et 22,3 % de parts de marché en 2022. Elle déploie également ses activités d'assurance en Grèce.

des produits d'assurance automobile, multirisque habitation et prévoyance. Les activités de CNP Seguros Holding représentent 8,8% du chiffre d'affaires brésilien.

Sur un marché très concentré, la part du Groupe s'établit à 11,6 % à fin novembre 2022 versus 13,5 % en novembre 2021.

Afin de développer son activité en modèle ouvert, CNP Assurances a par ailleurs finalisé l'acquisition de cinq sociétés d'assurances⁽⁶⁾ (Holding Seguros, Previsul, CNP Cap, Odonto Empresas, CNP Consórcios, regroupées sous la dénomination commerciale « CNP Seguradora »⁽⁷⁾).

Assureur historique de personnes en Argentine

Présent depuis 1995 en Argentine, CNP Assurances s'y développe à travers deux filiales codétenues l'une avec Credicoop, première banque coopérative d'Amérique latine, qui réalise l'essentiel du chiffre d'affaires, et l'autre avec Banco Provincia, troisième banque d'Argentine. Porté par la forte ambition de ses deux partenaires, le Groupe vise le dixième rang à court terme et le cinquième rang à plus long terme.

(1) Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Finlande, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Suède.

(2) Données décembre 2022, site Bloomberg, classement par la taille des encours.

(3) ANIA, Association nationale des entreprises d'assurances (Italie), décembre 2022.

(4) IAC (Insurance Association of Cyprus), données de marché à fin 2022.

(5) Les données du marché de l'assurance par branche sont issues des bases de la SUSEP, l'autorité de contrôle brésilienne du marché de l'assurance. Rapport mensuel de novembre 2022.

(6) 3 acquisitions en janvier 2023, post clôture.

(7) Annonce post clôture du 28 mars 2023.

1.8.2 Indicateurs financiers ⁽¹⁾**Des résultats
en nette progression****Chiffre d'affaires**

+13,7 % vs 2021

2021
31,7 Md€2022
36 Md€**Résultat brut
d'exploitation**

+15,4 % vs 2021

2021
3 095 M€2022
3 570 M€**Résultat net
part du Groupe**

+25 % vs 2021

2021
1 552 M€2022
1 939 M€**Un fort dynamisme
à l'international****9 419 M€****Europe**
(hors France)
+78 % vs 2021**7 341 M€**
Amérique latine
+14,9 % vs 2021**36 Md€**
Chiffre d'affaires
2022**19 247 M€**
France
-3,7 % vs 2021⁽¹⁾ Retrouvez l'ensemble des indicateurs financiers dans les annexes/glossaire

Une solidité renforcée et reconnue



Taux de couverture
du SCR (2) Groupe

230 %

+13 pts vs 31/12/2021

Encours
moyens nets

363,7 Md€

PPE

14,1 Md€

Utilisation de 0,6 Md€

Coefficient d'exploitation

27 %

-0,9 pt vs 2021

Standard & Poor's

(octobre 2022)

A+

Perspective négative

Fitch Rating

(novembre 2022)

A+

Perspective stable

Moody's

(mai 2022)

A1

Perspective stable

(1) Résultat net part du Groupe

(2) Solvency Capital Requirement - capital de solvabilité requis

1.8.3 Indicateurs extra-financiers ⁽¹⁾

Les engagements de CNP Assurances vis-à-vis de ses 6 parties prenantes (collaborateurs, clients, partenaires, actionnaire et investisseurs, société, planète) sont déclinés en objectifs ⁽²⁾ dont les avancées seront communiquées chaque année via des indicateurs quantitatifs (KPIs).

CNP Assurances s'engage :

vis-à-vis de ses collaborateurs,

à accompagner leur développement au sein d'un collectif riche de tous ses talents et de toutes ses diversités.

- Développer l'engagement de ses collaborateurs dans des conditions favorables au bien-être individuel et collectif en atteignant, d'ici fin 2025, un niveau d'engagement et de bien-être au travail d'au moins 75/100 (France). En 2022, ce niveau est de 73/100.
- Promouvoir l'égalité des chances en accueillant au moins 200 jeunes alternants ou stagiaires issus de quartiers prioritaires ou en situation de décrochage scolaire en cumulé, d'ici fin 2025 (Groupe). En 2022, le groupe CNP Assurances a accueilli 59 jeunes répondant à ces critères.
- D'ici fin 2025 atteindre une proportion de 50 % de femmes au sein du comité exécutif et d'au moins 45 % au sein des cadres de direction (Groupe). En 2022, le comité exécutif de CNP Assurances a atteint la parité et les femmes au sein des cadres de direction sont représentées à hauteur de 36 %.

vis-à-vis de ses clients,

à rendre accessible à chaque personne une solution de protection, quelle que soit sa situation, et à être présente lorsque ses assurés en ont besoin.

- Accompagner le client à tout moment en atteignant, d'ici fin 2025, un taux d'effort du client inférieur à 2/5 sur son parcours de bout en bout ⁽³⁾ (France). En 2022, le taux d'effort du client est de 2,2/5.
- Assurer le plus grand nombre de personnes, quelle que soit leur situation, en proposant d'ici fin 2025 au moins 15 produits améliorant l'accès à l'assurance pour les populations vulnérables (Groupe). En 2022, le groupe CNP Assurances propose 6 produits répondant aux besoins d'assurance des populations vulnérables.

vis-à-vis de ses partenaires,

à construire avec eux des solutions performantes et innovantes qui font progresser la protection.

- Renforcer les synergies avec ses partenaires pour augmenter l'assurabilité et la protection en atteignant, d'ici fin 2025, un niveau de recommandation (Net Promoter Score) par ses partenaires distributeurs d'au moins +20 ⁽⁴⁾ (France). En 2022, le NPS est de +12.

vis-à-vis de son actionnaire et de ses investisseurs,

à générer de manière responsable une performance économique durable.

- Améliorer ses performances extra-financières en figurant, d'ici fin 2025, parmi les 5 % à 10 % d'entreprises les mieux notées du secteur de l'assurance d'un point de vue ESG (Groupe). En 2022, CNP Assurances se positionne dans les 9 % des entreprises les mieux notées du secteur sur un panel représentatif de 5 agences de notation (MSCI : AAA, ISS ESG : prime B-, Sustainalytics : risque faible, Moody's ESG : 62/100, S&P Global CSA : 71/100).
- Renforcer les actions en faveur d'une économie durable en tant qu'acteur majeur de l'investissement responsable en atteignant, d'ici fin 2025, 1 Md€ d'encours d'investissements à impact environnemental ou social (France). En 2022, l'encours d'investissements à impact est de 0,5 Md€.

(1) Voir l'ensemble des indicateurs extra-financiers au chapitre 5 - Responsabilité sociétale et environnementale

(2) Les cibles présentées sont à périmètre constant et pourront évoluer dans les années à venir en cas de variation du périmètre de calcul.

(3) Le taux d'effort du client (Customer Effort Score) mesure les efforts que le client a dû mener pour réaliser une démarche avec le groupe CNP Assurances ou ses partenaires allant de 1 (très facile) à 5 (très difficile). La notion de client s'entend comme le client final ou le bénéficiaire du produit d'assurance. Le taux d'effort du client est exprimé entre 1/5 et 5/5.

(4) Le niveau de recommandation (Net Promoter Score) est exprimé entre -100 et +100.

(5) TPE-PME, économie sociale et solidaire, secteur protégé et adapté, quartiers prioritaires, territoires.

(6) Obligations vertes, immeubles bénéficiant d'un label énergétique ou environnemental, forêts, fonds classés article 9 selon le règlement SFDR et ayant un objectif d'investissement durable environnemental, infrastructures et sociétés non cotées dont l'activité principale est liée à l'environnement. Ces investissements verts répondent à une définition plus large que celle de la taxonomie européenne.

(7) Actions, obligations d'entreprise et infrastructures en direct (scope 1 et 2).

(8) Scope 1 et 2 (consommations de carburant, gaz naturel, fioul, climatisation, électricité et réseau de chaleur).

vis-à-vis de la société,

à contribuer à créer une société inclusive et durable où chacun peut trouver sa place.

- Favoriser une croissance inclusive à travers sa politique d'achats en atteignant d'ici fin 2025, 30 % des achats auprès d'entreprises inclusives⁽⁶⁾ (France). En 2022, 28 % des achats ont été réalisés auprès d'entreprises inclusives.
- Accompagner et soutenir des projets de mécénat et des actions à impact sociétal pour favoriser le mieux-vivre en société en atteignant, d'ici fin 2025, au moins un montant de 3,5 M€ par an. En 2022, 2,9 M€ ont été consacrés à de telles actions (Fondation CNP Assurances, Instituto CNP Brasil, mécénat).
- Mobiliser d'ici fin 2025 au moins 20 % des collaborateurs pour mener des actions à impact sociétal sur leur temps de travail (Groupe). En 2022, 11 % des collaborateurs de CNP Assurances ont été mobilisés sur leur temps de travail au service d'actions à impact sociétal.

vis-à-vis de la planète,

à agir contre le réchauffement climatique et préserver le vivant en étant un acteur engagé de la transition écologique.

- Financer la transition énergétique et écologique en atteignant, d'ici fin 2025, 30 Md€ d'encours d'investissements verts⁽⁶⁾ (Groupe). A fin 2022, le groupe CNP Assurances a investi 25,2 Md€ en faveur de l'environnement, dépassant ainsi avec 3 années d'avance la précédente cible de 25 Md€.
- Limiter nos émissions de gaz à effet de serre en réduisant de 25 % entre 2019 et 2024 l'empreinte carbone de notre portefeuille d'investissements⁽⁷⁾ (France) et de 50 % entre 2019 et 2030 l'empreinte carbone de notre fonctionnement interne⁽⁸⁾ (France). Entre 2019 et 2022, ces empreintes carbone ont baissé respectivement de 49 % et 35 %. CNP Assurances ayant dépassé l'objectif de réduction de l'empreinte carbone du portefeuille d'investissements avec 2 années d'avance, une cible encore plus ambitieuse sera décidée prochainement.
- Protéger la biodiversité en mesurant d'ici fin 2025 la biodiversité de 100 % de notre patrimoine forestier, pour maintenir ou améliorer le niveau de biodiversité ainsi mesuré (France). En 2022, 42 % de la surface forestière a fait l'objet d'une mesure de biodiversité à travers l'usage d'une méthode reconnue (Inventaires de Biodiversité Potentielle).



KPI	Cible du KPI	Point de départ	Situation à date	Cible
Collaborateurs				
Nombre d'alternants ou de stagiaires issus de quartiers prioritaires ou en décrochage scolaire	Accueillir au moins 200 jeunes alternants ou stagiaires issus de quartiers prioritaires ou en situation de décrochage scolaire en cumulé entre 2022 et 2025 (Groupe)	59 en 2022	59 en 2022	>200 en 2025
Part des femmes au sein du comité exécutif	Atteindre, d'ici fin 2025, 50 % de femmes au sein du comité exécutif (Groupe)	40 % en 2021	51 % en 2022	50 % en 2025
Part des femmes au sein des cadres de direction	Atteindre, d'ici fin 2025, au moins 45 % de femmes au sein des cadres de direction (Groupe)	38 % en 2021	36 % en 2022	>45 % en 2025
Engagement et bien-être au travail	Atteindre d'ici fin 2025 un niveau d'engagement et de bien-être au travail d'au moins 75/100 (France)	73/100 en 2022	73/100 en 2022	>75/100 en 2025
Clients				
Taux d'effort du client	Atteindre, d'ici fin 2025, un taux d'effort du client inférieur à 2/5 sur son parcours de bout en bout (France)	2,6/5 en 2021	2,2/5 en 2022	<2,0/5 en 2025
Produits améliorant l'accès à l'assurance pour les populations vulnérables	Disposer, d'ici fin 2025, d'au moins 15 produits améliorant l'accès à l'assurance pour les populations vulnérables (Groupe)	6 en 2022	6 en 2022	>15 en 2025
Partenaires				
NPS partenaires	Atteindre, d'ici fin 2025, un niveau de recommandation (NPS) par les partenaires distributeurs d'au moins +20 (France)	+12 en 2022	+12 en 2022	>+20 en 2025
Actionnaire et investisseurs				
Notations ESG de CNP Assurances	Améliorer, d'ici fin 2025, les notations ESG de CNP Assurances, en étant parmi les 5 % à 10 % d'entreprises les mieux notées du secteur de l'assurance (Groupe)	12 % en 2019	9 % en 2022	5 % à 10 % en 2025
Encours d'investissements à impact	Atteindre, d'ici fin 2025, au moins 1 Md€ d'encours d'investissements à impact environnemental ou social (France)	0,2 Md€ en 2021	0,5 Md€ en 2022	>1,0 Md€ en 2025

KPI	Cible du KPI	Point de départ	Situation à date	Cible
Société				
Part d'achats inclusifs	Atteindre, d'ici fin 2025, au moins 30 % des achats auprès d'entreprises inclusives : TPE-PME, secteur protégé et adapté, économie sociale et solidaire, quartiers prioritaires, territoires (France)	25 % en 2021	28 % en 2022	>30 % en 2025
Dépenses annuelles consacrées à des projets de mécénat et des actions à impact sociétal	Atteindre, d'ici fin 2025, au moins 3,5 M€ par an consacrés à des projets de mécénat et des actions à impact sociétal (Groupe)	2,4 M€ en 2021	2,9 M€ en 2022	>3,5 M€ en 2025
Part des collaborateurs mobilisés pour mener des actions à impact sociétal sur leur temps de travail	Mobiliser, d'ici fin 2025, au moins 20 % des collaborateurs pour mener des actions à impact sociétal sur leur temps de travail (Groupe)	3 % en 2021	11 % en 2022	>20 % en 2025
Planète				
Encours d'investissements verts	Atteindre, d'ici fin 2025, au moins 30 Md€ d'encours d'investissements verts (Groupe)	21,1 Md€ en 2021	25,2 Md€ en 2022	>30 Md€ en 2025
Empreinte carbone du portefeuille d'investissements	Réduire d'au moins 25 % entre 2019 et 2024 l'empreinte carbone (scope 1 et 2) du portefeuille d'investissements (France)	107 kgeqCO ₂ /k€ en 2019	55 kgeqCO ₂ /k€ en 2022	<80 kgeqCO ₂ /k€ en 2024
Empreinte carbone du fonctionnement interne	Réduire d'au moins 50 % entre 2019 et 2030 l'empreinte carbone (scope 1 et 2) du fonctionnement interne (France)	3 492 teqCO ₂ en 2019	2 280 teqCO ₂ en 2022	<1 746 teqCO ₂ en 2030
Mesure de biodiversité du patrimoine forestier	Mesurer, d'ici fin 2025, la biodiversité de 100 % du patrimoine forestier pour maintenir ou améliorer le niveau de biodiversité ainsi mesurée (France)	18 % en 2021	42 % en 2022	100 % en 2025

1.8.4 Notations extra-financières

MSCI
(2022)

AAA

Meilleure notation
du secteur de l'assurance

ISS ESG
(2022)

Prime B-

Meilleure notation
du secteur de l'assurance

Moody's ESG
(2022)

62/100

5^e sur 49 assureurs
en Europe

CDP Climat
(2022)

A-

Notation moyenne
du secteur financier : B-

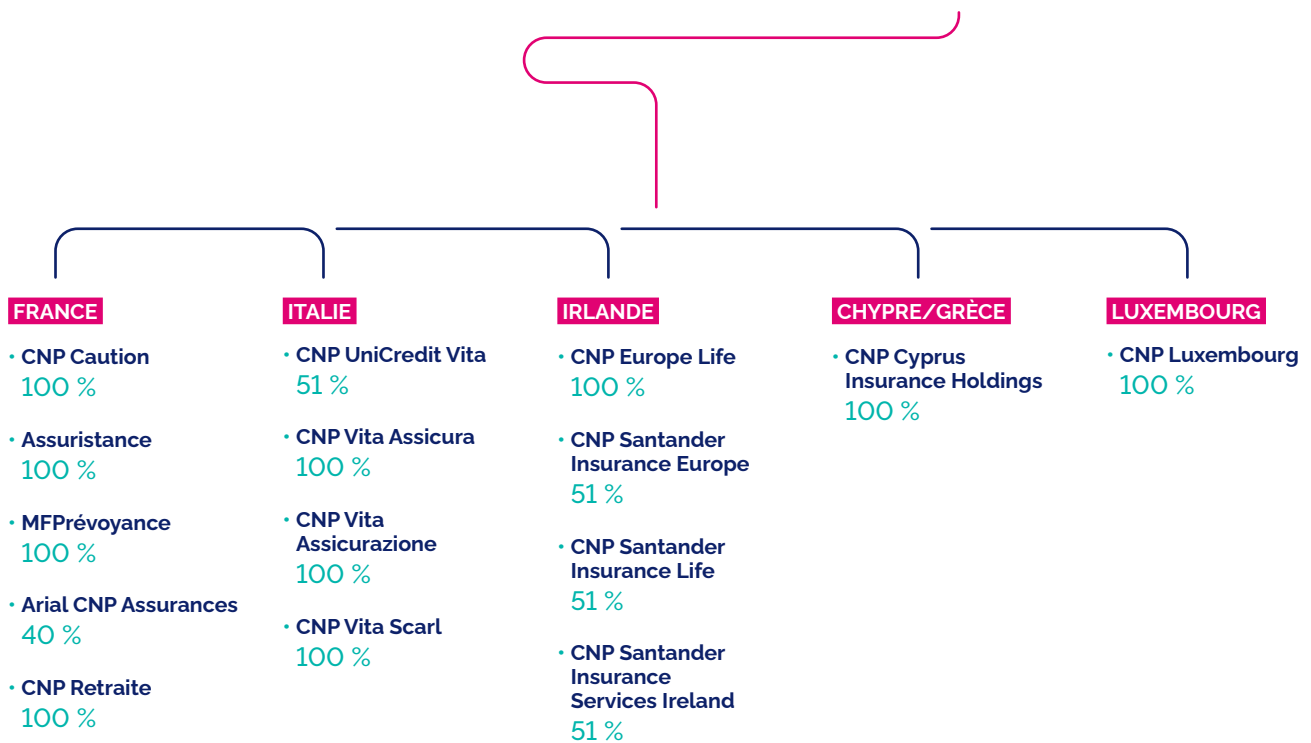
1.9 Organisation du groupe CNP Assurances

Organigrammes simplifiés des principales filiales d'assurance en Europe et en Amérique latine ⁽¹⁾



Nos principales filiales d'assurance **en Europe**

détenues à 100 % ou en partenariat



CNP Assurances a conclu des pactes d'actionnaires avec Arial CNP Assurances, CNP Santander Insurance Europe, CNP Santander Insurance Life, CNP Santander Insurance Services Ireland et CNP UniCredit Vita.

- Une présentation plus exhaustive des principales filiales du groupe CNP Assurances est présente dans les notes 4.5 à 4.6 des comptes consolidés.
- Sur les risques auxquels le groupe CNP Assurances est exposé, voir les notes 24 à 26 des annexes aux comptes consolidés et le chapitre 2 du présent document.
- Les partenariats stratégiques et les positions de marché en Amérique latine et en Europe hors de France sont détaillés page 23.

(1) Les pourcentages indiqués représentent à la fois les fractions de détention directe et indirecte du capital et des droits de vote de chaque filiale.



Nos principales filiales d'assurance **en Amérique latine**

détenues à 100 % ou en partenariat



(1) Pourcentage de détention directe et indirecte du capital de chaque filiale

(2) Pourcentage de détention des droits de vote.

Les dirigeants de CNP Assurances n'exercent pas les mêmes fonctions exécutives dans les principales filiales du Groupe. La présidente Véronique Weill et le directeur général Stéphane Dedeyan sont administrateurs des filiales brésiliennes CNP Seguros Holding Brasil et Holding XS1 (Caixa Vida e Previdência). Stéphane Dedeyan est administrateur et vice-président du conseil d'administration de XS5 Administradora de Consórcios.

Pour CNP Seguros Holding Brasil, Holding XS1, XS5 Administradora de Consórcios et CNP Assurances Compañía de Seguros, CNP Assurances a conclu des pactes d'actionnaires.

- Une présentation plus exhaustive des principales filiales du groupe CNP Assurances est présentée dans les notes 4.5 à 4.6 des comptes consolidés.*
- Sur les risques auxquels le groupe CNP Assurances est exposé, voir les notes 24 à 26 des annexes aux comptes consolidés et le chapitre 2 du présent document. Les partenariats stratégiques et nos positions de marché en Amérique latine et en Europe hors de France sont détaillés page 23.

Responsabilité sociétale et environnementale

5.1	Modèle d'affaires	247
5.2	Enjeux et risques extra-financiers	247
5.2.1	Avoir une gouvernance responsable	250
5.2.2	Avoir un impact sociétal positif	264
5.2.3	Être un employeur attractif	284
5.2.4	Avoir un impact environnemental positif	294
5.3	Note méthodologique	311
5.3.1	Méthodologie d'élaboration du modèle d'affaires	311
5.3.2	Méthodologie d'analyse des enjeux et des risques extra-financiers	311
5.3.3	Méthodologie de collecte des données extra-financières	311
5.4	Rapport de l'Organisme Tiers Indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière	313
5.5	Glossaire	317
5.6	Table de concordance de la déclaration de performance extra-financière	319
5.7	Table de concordance avec la Task Force on Climate-related Financial Disclosure	320
5.8	Table de concordance entre la cartographie des risques Groupe et la DPEF	321
5.9	Informations relatives au règlement taxonomie	322
5.9.1	Indicateurs relatifs à la souscription	322
5.9.2	Indicateurs relatifs aux investissements	323
5.9.3	Indicateurs relatifs à l'énergie nucléaire et au gaz fossile	325

Introduction

Depuis plus de 170 ans, CNP Assurances œuvre au quotidien pour construire avec ses partenaires des solutions complètes et innovantes de protection permettant à chacun d'avancer sereinement dans la vie. Face à des besoins variés de protection, le groupe CNP Assurances couvre deux segments d'activité complémentaires, l'épargne/retraite d'une part et la prévoyance/protection d'autre part, et déploie une démarche de responsabilité sociale et environnementale sur l'ensemble de ses activités.

Les grandes mutations démographiques, environnementales et numériques, qui suscitent autant d'aspirations que de risques de fractures et d'exclusions, font émerger de nouveaux besoins de couverture d'assurance. Dans ce contexte, CNP Assurances souhaite contribuer à une société inclusive et durable. En témoigne sa raison d'être inscrite dans ses statuts en avril 2021 après une phase de recueil des attentes de ses parties prenantes : « *Assureurs et investisseurs responsables animés par la vocation citoyenne de notre Groupe, nous agissons avec nos partenaires pour une société inclusive et durable en apportant au plus grand nombre des solutions qui protègent et facilitent tous les parcours de vie.* »

Cette ambition se traduit par des engagements et des objectifs précis (voir chapitre 1 du présent document d'enregistrement universel), définis en étroite concertation avec les différentes entités du Groupe qui auront à court, moyen et long termes la responsabilité de les mettre en œuvre. Ces engagements et ces objectifs en lien avec la raison d'être démontrent l'attention portée par CNP Assurances à l'ensemble de ses parties prenantes.

Dans un souci de transparence, CNP Assurances fait le choix de publier de manière volontaire sa déclaration de performance extra-financière. Cette déclaration fait l'objet d'une vérification par un organisme tiers indépendant (5.4 « Rapport de l'organisme tiers indépendant »). Une note méthodologique (5.3 « Note méthodologique ») précise le périmètre et la méthode de collecte, de contrôle et de consolidation des données.

Chiffres clés de la déclaration de performance extra-financière 2022

Gouvernance

- 80,4 % de compétence collective des membres du conseil d'administration sur la prise en compte des enjeux ESG dans le cadre de l'activité d'investissement
- 78,4 % de compétence collective des membres du conseil d'administration sur la prise en compte des enjeux ESG dans le cadre de l'activité d'assurance
- 53 % de femmes au conseil d'administration au 31 décembre
- 58 % de femmes au comité exécutif au 31 décembre
- Parmi les 9 % d'entreprises du secteur de l'assurance les mieux notées par les agences de notation ESG

Sociétal

- 32 millions d'assurés en prévoyance/protection et 14 millions en épargne/retraite
- 99,7 % des demandes d'assurance emprunteur ayant fait l'objet d'une proposition de contrat en France
- 650 000 contrats de micro-assurance au Brésil
- 91 % des investissements gérés avec des filtres ESG
- 118 pays exclus de notre portefeuille d'investissements pour des raisons d'opacité fiscale, de corruption ou de non-respect de la démocratie et des libertés
- 2,9 M€ de dépenses annuelles consacrées à des projets de mécénat et des actions à impact sociétal

Social

- 5 645 collaborateurs
- 96 % de collaborateurs en CDI
- 48 % de femmes parmi les cadres
- 7 % de collaborateurs en situation de handicap en France
- 99/100 d'index d'égalité salariale femmes-hommes en France

Environnemental

- 4 378 682 tCO₂e d'émissions de gaz à effet de serre liées au portefeuille d'investissements en France (scope 3 : actions, obligations d'entreprise, infrastructures et immobilier en direct)
- 77 337 tCO₂e d'émissions de gaz à effet de serre liées au fonctionnement interne (scope 1, 2 et 3 hors émissions liées au portefeuille d'investissements)
- 8 % des encours d'investissements dans des activités économiques éligibles à la taxonomie sur la base du chiffre d'affaires des entreprises, et 9 % sur la base des dépenses d'investissements des entreprises
- 92 % des dialogues actionnariaux avec les entreprises ayant abordé les enjeux climatiques
- Empreinte biodiversité du portefeuille d'investissements en France (actions et obligations d'entreprise en direct) de - 25 m².MSA par millier d'euros investi
- Dépendance à la biodiversité du portefeuille d'investissements en France (actions et obligations d'entreprise en direct) : 26 % du portefeuille investi dans des entreprises fortement ou très fortement dépendantes d'au moins un service écosystémique

Résumé des objectifs de CNP Assurances en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique et de la protection de la biodiversité

CNP Assurances s'est engagée en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique à travers les objectifs suivants :

- Atteindre la neutralité carbone de son portefeuille d'investissements d'ici 2050 ^(a)
- Réduire de 25 % supplémentaires entre 2019 et 2024 l'empreinte carbone ⁽¹⁾ (scope 1 et 2) de son portefeuille actions, obligations d'entreprise et infrastructures en direct ^(a)
- Réduire de 10 % supplémentaires entre 2019 et 2024 l'empreinte carbone ⁽²⁾ (scope 1 et 2) de son portefeuille immobilier en direct ^(a)
- Réduire de 17 % supplémentaires entre 2019 et 2024 l'intensité carbone ⁽³⁾ (scope 1 et 2) des producteurs d'électricité dont CNP Assurances est actionnaire ou créancier obligataire en direct ^(a)
- Dialoguer chaque année avec 8 entreprises (6 en direct et 2 via l'initiative collaborative *Climate Action 100+*) et 2 asset managers pour les inciter à adopter d'ici fin 2024 une stratégie alignée sur un scénario à 1,5 °C ^(a)
- Atteindre une exposition directe au charbon thermique de son portefeuille d'investissements nulle d'ici 2030 dans les pays de l'Union européenne et de l'OCDE, et d'ici 2040 dans le reste du monde
- Atteindre d'ici fin 2025 30 Md€ d'encours d'investissements verts ⁽⁴⁾
- Faire valider d'ici 2024 par la Science Based Targets initiative (SBTi) la trajectoire de décarbonation du groupe (scope 1, 2 et 3)

CNP Assurances s'est engagée en faveur de la protection de la biodiversité à travers les objectifs suivants :

- Mesurer d'ici fin 2025 la biodiversité de 100 % du patrimoine forestier ^(b)
- Consacrer 3 % de la surface forestière à des îlots de vieillissement et des zones en évolution naturelle d'ici fin 2025
- Mesurer d'ici fin 2023 l'empreinte biodiversité de 100 % du portefeuille actions et obligations d'entreprise en direct, sous réserve de disponibilité des données ^(b)
- Réaliser d'ici fin 2022 un état des lieux et une analyse de l'impact sur la biodiversité des plateformes logistiques en direct
- Dialoguer chaque année avec 5 entreprises pour les inciter à adopter d'ici fin 2024 une stratégie alignée avec les accords internationaux en matière de biodiversité ^(b)
- Publier d'ici fin 2024 des objectifs basés sur la science pour augmenter les impacts positifs et réduire les impacts négatifs sur la biodiversité ^(b)
- Organiser chaque année dans le cadre du *World CleanUp Day* des opérations de ramassage des déchets par les collaborateurs dans les différents pays où le groupe CNP Assurances est implanté

(a) Objectif Net-Zero Asset Owner Alliance

(b) Objectif Finance for Biodiversity Pledge

5.1 Modèle d'affaires

Cette partie est présentée dans le chapitre 1 du présent document d'enregistrement universel.

5.2 Enjeux et risques extra-financiers

Dans un souci de transparence, CNP Assurances fait le choix de publier de manière volontaire sa déclaration de performance extra-financière (DPEF) dans laquelle elle expose ses enjeux et risques extra-financiers.

Les politiques et plans d'action associés à chacun de ces enjeux et risques s'articulent notamment avec les réglementations mises en place ces dernières années, telles que l'article 29 de la loi énergie climat, la loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (loi Sapin 2), le règlement général sur la protection des données (RGPD), le règlement taxonomie et le règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité (SFDR).

L'analyse intègre également une dimension dynamique permettant d'anticiper les enjeux et risques pouvant être matériels, à court, moyen et long terme. La digitalisation, l'allongement de la durée de vie, les nouveaux modes de consommation et le changement climatique concourent notamment à faire évoluer le métier d'assureur de personnes. CNP Assurances veille ainsi à adapter son modèle d'affaires afin de le pérenniser.

La méthodologie d'analyse des risques extra-financiers est présentée dans la partie 5.3.2.

À partir de cette analyse, 12 risques principaux ont été identifiés pour le Groupe, son activité, ses collaborateurs, ses clients et plus généralement ses parties prenantes. Le tableau suivant présente les risques selon le plan de la DPEF et non par ordre de criticité pour le groupe CNP Assurances.

(1) Exprimée en kgCO₂e par millier d'euros investi

(2) Exprimée en kgCO₂e par m²

(3) Exprimée en kgCO₂e par MWh.

(4) Obligations vertes émises par un État ou une entreprise, forêts bénéficiant d'un label de gestion durable, immeubles bénéficiant d'un label énergétique ou environnemental, fonds classés article 9 SFDR et ayant un objectif d'investissement durable environnemental, infrastructures et sociétés non cotées dont l'activité principale est liée à l'environnement. Ces investissements verts ne répondent pas nécessairement aux critères techniques des actes délégués du règlement taxonomie

Nos engagements	Enjeux prioritaires et autres	Risques principaux identifiés
AVOIR UNE GOUVERNANCE RESPONSABLE 5.2.1	Intégrer les enjeux ESG dans notre gouvernance 5.2.1.1	Risque #1 : Absence ou défaillance de prise en compte des enjeux ESG dans la gouvernance du Groupe L'absence ou défaillance de prise en compte des enjeux ESG dans la gouvernance pourrait porter atteinte à l'image et à la réputation du groupe CNP Assurances, d'autant plus dans le contexte des engagements et objectifs pris par l'entreprise en lien avec sa raison d'être. Cela ferait également porter un risque réglementaire, le code civil et la directive Solvabilité 2 demandant aux entreprises de prendre en compte les enjeux et les risques sociaux et environnementaux.
	Assurer une bonne éthique des affaires 5.2.1.2	Risque #2 : Corruption, conflit d'intérêt, manque de transparence fiscale Risque #3 : Fraude, blanchiment de capitaux, financement du terrorisme, non-respect des mesures de sanctions économiques et financières Les risques de corruption, de conflit d'intérêt, de manque de transparence fiscale, de fraude, de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, de non-respect des mesures de sanctions économiques et financières pourraient se matérialiser par des montants significatifs d'amendes et des poursuites pénales. Ils pourraient également porter atteinte à l'image et à la réputation du groupe CNP Assurances.
	Protéger les données à caractère personnel et renforcer la cybersécurité 5.2.1.3	Risque #4 : Défaut de protection des données à caractère personnel, failles de cybersécurité Le risque de défaut de protection des données à caractère personnel des assurés ou des collaborateurs pourrait se matérialiser par des montants significatifs d'amendes, et porter atteinte à l'image et à la réputation du groupe CNP Assurances. Par ailleurs, le risque de vulnérabilité des systèmes informatiques en matière de cybersécurité pourrait conduire à des fuites de données à caractère personnel, à une interruption ou un ralentissement du service rendu aux assurés, à une indisponibilité temporaire ou définitive de certaines applications informatiques, à des rançons ou à des fraudes externes. Il pourrait également porter atteinte à l'image et à la réputation du groupe CNP Assurances.
AVOIR UN IMPACT SOCIÉTAL POSITIF 5.2.2	Accompagner les évolutions sociales et sociétales 5.2.2.1	Risque #5 : Non-adéquation des produits et services d'assurance avec les conséquences de l'allongement de la durée de vie et l'accompagnement des assurés face aux problèmes de santé Le métier d'assureur implique une prise en compte des évolutions sociales et sociétales. En effet, l'allongement de la durée de vie, l'augmentation de la fréquence des maladies chroniques, pandémiques, épidémiques ou vectorielles ont des répercussions sur le quotidien des assurés et de leurs proches. L'incapacité à mettre en adéquation les produits d'assurance et les services d'assistance avec ces évolutions constituerait un risque aussi bien en termes de positionnement de marché que de satisfaction des assurés.
	Intégrer les enjeux ESG dans le cadre de notre activité d'investissement 5.2.2.2	Risque #6 : Absence ou défaillance de prise en compte des enjeux ESG dans le cadre de l'activité d'investissement (sélection ou exclusion des investissements, vote en assemblée générale, dialogue actionnarial) L'absence ou défaillance de prise en compte des enjeux ESG dans le cadre de l'activité d'investissement pourrait représenter un risque en termes de rendement et de valorisation à long terme des investissements, mais aussi de positionnement de marché. Par ailleurs, le risque de non-respect d'une réglementation en matière de durabilité applicable aux investissements pourrait se matérialiser par des montants significatifs d'amendes et porter atteinte à l'image et à la réputation du groupe CNP Assurances.
	Intégrer les enjeux ESG dans le cadre de notre activité d'assurance 5.2.2.3	Risque #7 : Absence ou défaillance de prise en compte des enjeux ESG dans le cadre de l'activité d'assurance (création de produits, souscription, tarification, indemnisation, réassurance) L'absence ou défaillance de prise en compte des enjeux ESG dans le cadre de l'activité d'assurance pourrait représenter un risque aussi bien en termes de sinistralité que de réponse aux attentes des clients et de positionnement de marché. Par ailleurs, le risque de non-respect d'une réglementation en matière de durabilité applicable aux contrats d'assurance pourrait se matérialiser par des montants significatifs d'amendes et porter atteinte à l'image et à la réputation du groupe CNP Assurances.

Nos engagements	Enjeux prioritaires et autres	Risques principaux identifiés
	<p>S'engager pour la satisfaction de nos clients</p> <p>5.2.2.4</p>	<p>Risque #8 : Incapacité à maintenir et améliorer la satisfaction des clients (expérience client, réponse aux demandes, traitement des réclamations) et manque de transparence des offres</p> <p>Ne pas accorder une importance centrale à la satisfaction des clients et ne pas maintenir une relation à la fois de confiance et de proximité pourraient avoir un impact sur la création de valeur du Groupe. Par ailleurs, informer au mieux le client avec un souci de pédagogie et de transparence est crucial. Les produits proposés, ainsi que les documents contractuels et commerciaux présentés aux clients, doivent garantir au Groupe un niveau de sécurité juridique approprié et permettre à l'assuré ou au souscripteur de connaître avec précision le contenu et l'étendue des garanties qu'il a contractées et des propositions commerciales qui lui sont faites. Le manque de transparence des offres vis-à-vis des clients peut se matérialiser par un risque réglementaire et constituerait également un frein à la bonne mise en œuvre de la stratégie du Groupe.</p>
	<p>Être un acheteur responsable</p> <p>5.2.2.5</p>	
	<p>Développer des actions à impact sociétal</p> <p>5.2.2.6</p>	
	<p>Veiller au respect des droits humains</p> <p>5.2.2.7</p>	
<p>AVOIR UN IMPACT SOCIAL POSITIF</p> <p>5.2.3</p>	<p>Attirer et fidéliser les talents en lien avec nos orientations stratégiques</p> <p>5.2.3.1</p>	<p>Risque #9 : Manque d'attraction et de fidélisation des talents, non-adéquation des compétences des collaborateurs avec les besoins de transformation et les évolutions des métiers</p> <p>L'incapacité à attirer et fidéliser les talents et à développer les compétences des collaborateurs menacerait la poursuite de l'activité du Groupe, à l'heure où le métier d'assureur est en pleine évolution.</p>
	<p>Proposer des conditions de travail favorables</p> <p>5.2.3.2</p>	<p>Risque #10 : Non-respect des obligations réglementaires et des engagements relatifs à l'égalité des chances et la discrimination</p> <p>Risque #11 : Non-respect des obligations réglementaires et des engagements relatifs au bien-être et à la santé des collaborateurs</p> <p>Le risque de harcèlement au travail, de discrimination, de non-respect de la réglementation relative à la durée du travail ainsi qu'à la protection de la santé et de la sécurité des collaborateurs pourrait se matérialiser par des montants significatifs d'amendes et des poursuites pénales. Il pourrait également porter atteinte à la marque employeur du groupe CNP Assurances.</p>
<p>AVOIR UN IMPACT ENVIRONNEMENTAL POSITIF</p> <p>5.2.4</p>	<p>Lutter contre le réchauffement climatique et s'y adapter</p> <p>5.2.4.1</p> <p>Protéger la biodiversité</p> <p>5.2.4.2</p> <p>Réduire notre empreinte environnementale</p> <p>5.2.4.3</p>	<p>Risque #12 : Absence ou défaillance de prise en compte des enjeux liés au changement climatique dans l'ensemble des activités (investissement, assurance, fonctionnement interne)</p> <p>Les risques liés aux effets du changement climatique peuvent prendre plusieurs formes : le risque physique, le risque de transition et le risque de responsabilité. Ces risques peuvent impacter à court, moyen ou long terme l'ensemble des activités du groupe CNP Assurances : rendement et valorisation des investissements, chiffre d'affaires et sinistralité des contrats d'assurance, continuité d'activité.</p>

5.2.1 Avoir une gouvernance responsable

5.2.1.1 Intégrer les enjeux ESG dans la gouvernance

Risque #1 : Absence ou défaillance de prise en compte des enjeux ESG dans la gouvernance du Groupe

La prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux dans la gouvernance des entreprises est un sujet majeur, dans un contexte de changement climatique, de crise de l'énergie et du pouvoir d'achat. L'absence ou défaillance de prise en compte des enjeux ESG dans la gouvernance pourrait porter atteinte à l'image et à la réputation du groupe CNP Assurances, d'autant plus dans le contexte des engagements et objectifs pris par l'entreprise en lien avec sa raison d'être. Cela ferait également porter un risque réglementaire, le code civil et la directive Solvabilité 2 demandant aux entreprises de prendre en compte les enjeux et les risques sociaux et environnementaux.



Depuis sa création, le groupe CNP Assurances est engagé dans le respect des droits humains tels que définis dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et les Principes et droits fondamentaux au travail de l'Organisation internationale du travail (OIT). En adhérant au Pacte mondial des Nations unies dès 2003, CNP Assurances a réitéré son engagement à respecter ces valeurs fondamentales, à lutter contre la corruption et à protéger l'environnement. CNP Seguros Holding au Brésil et CNP UniCredit Vita en Italie ont également adhéré au Pacte mondial.

En tant qu'investisseur responsable, CNP Assurances a adhéré en 2011 aux Principes pour l'investissement responsable (*Principles for Responsible Investment*) des Nations unies. En tant qu'assureur responsable, CNP Assurances a adhéré en 2020 aux Principes pour une assurance responsable (*Principles for Sustainable Insurance*) des Nations unies. CNP Seguros Holding a également adhéré à ces principes dès 2015.

Au cours des dernières années, CNP Assurances a pris des engagements forts pour lutter contre le réchauffement climatique. Signataire du *Montreal Carbon Pledge*, elle a rendu publique l'empreinte carbone de son portefeuille actions en direct en 2015 et s'est engagée à la réduire. En devenant membre en 2019 de la *Net-Zero Asset Owner Alliance*, CNP Assurances s'est engagée à atteindre la neutralité carbone de son portefeuille d'investissements d'ici 2050 et a publié en 2021 des objectifs climatiques à horizon 2025 alignés avec les connaissances scientifiques actuelles. En 2021, CNP Assurances s'est engagée pour la protection de la biodiversité en signant le *Finance for Biodiversity Pledge*.

La démarche de responsabilité sociétale et environnementale (RSE) du groupe CNP Assurances repose sur quatre axes :

- des engagements en ligne avec les objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies ;
- l'implication des instances de gouvernance ;
- un dialogue avec les parties prenantes ;
- des actions de sensibilisation et de formation aux enjeux de durabilité.

Indicateurs	2021	2022	Périmètre
Compétence collective des membres du conseil d'administration sur la prise en compte des enjeux ESG dans le cadre de l'activité d'investissement	76,5 %	80,4 %	CNP Assurances
Compétence collective des membres du conseil d'administration sur la prise en compte des enjeux ESG dans le cadre de l'activité d'assurance	74,5 %	78,4 %	CNP Assurances
Part des femmes au conseil d'administration au 31/12 	57 %	53 %	CNP Assurances
Part des femmes au comité exécutif au 31/12 	36 %	58 %	CNP Assurances
Positionnement relatif de CNP Assurances par rapport au secteur de l'assurance dans le classement des agences de notation ESG ⁽¹⁾ (objectif : améliorer d'ici fin 2025 les notations ESG de CNP Assurances en étant parmi les 5 % à 10 % d'entreprises les mieux notées du secteur de l'assurance)	11 %	9 %	CNP Assurances

(1) Agences de notation ESG retenues : ISS ESG, Moody's ESG, MSCI, S&P Global CSA, Sustainalytics

Illustrations

En 2022, le conseil d'administration de CNP Assurances et ses comités spécialisés ont travaillé activement sur les enjeux de durabilité, portant la stratégie RSE au cœur de leurs missions tout au long de l'année au travers d'actions et de décisions significatives :

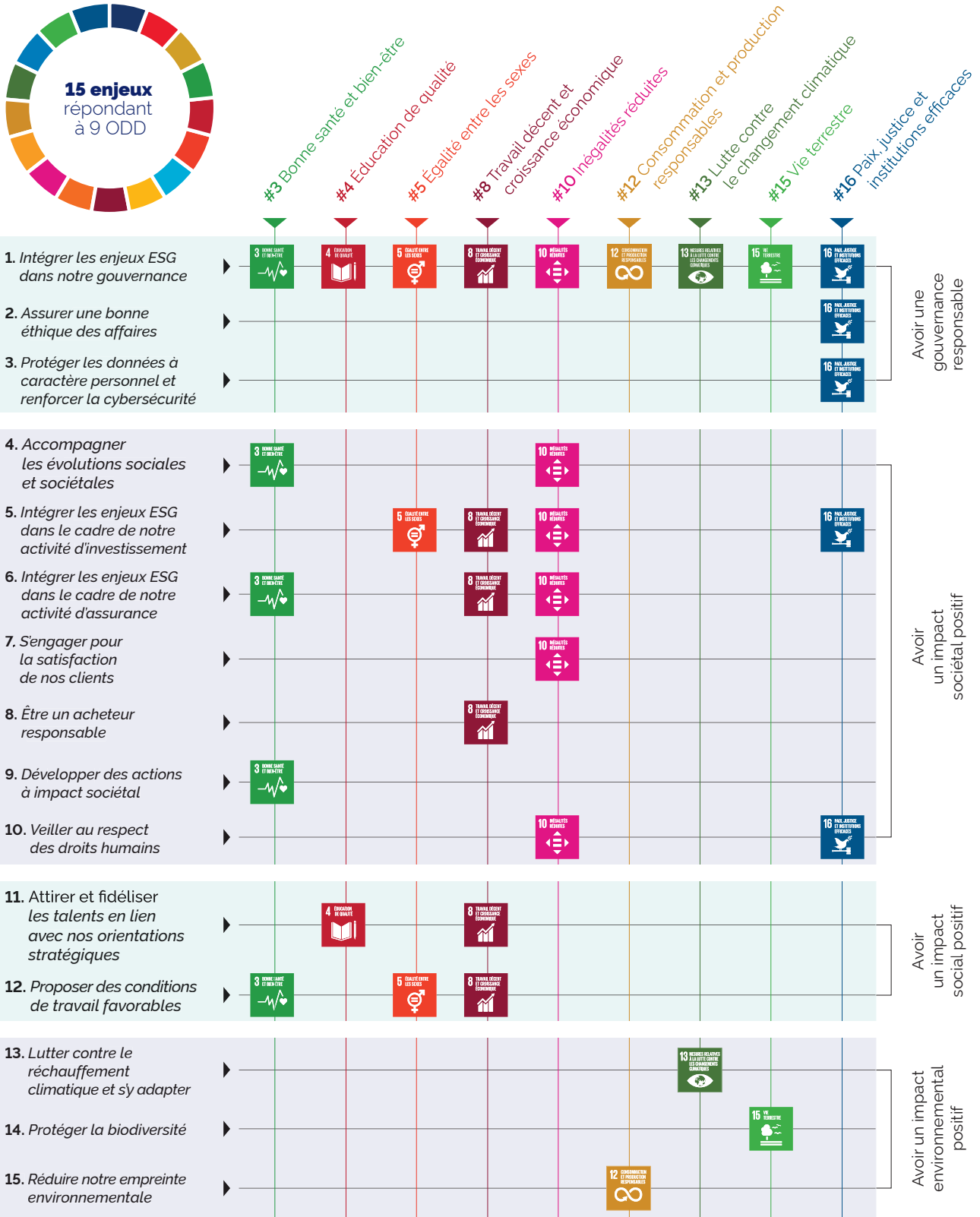
- approbation des objectifs et des KPIs permettant de décliner opérationnellement la raison d'être de CNP Assurances, avec un point de suivi à mi-année (janvier et septembre 2022) ;
- suivi des enjeux liés à la cybersécurité (point *ad hoc* en janvier 2022, intervention du directeur général de l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information en avril 2022) ;
- suivi des enjeux sociaux tels que la diversité femmes-hommes et la qualité de vie au travail, notamment dans la perspective du déménagement des collaborateurs des sites parisiens à Issy-les-Moulineaux (janvier et novembre 2022) ;
- mission particulière de vigilance dans le domaine de la RSE confiée à un administrateur (février 2022) ;
- suivi des enjeux et des risques RSE pour le groupe CNP Assurances, en particulier la stratégie climat (février 2022) ;
- intégration de critères de durabilité dans la politique de rémunération du groupe CNP Assurances (février 2022) ;

- suivi des enjeux de conformité et d'éthique des affaires : protection des données à caractère personnel, lutte anti-corruption, lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, lutte contre la fraude (avril et septembre 2022) ;
- formation sur les nouvelles réglementations en matière de finance durable applicables au groupe CNP Assurances (avril 2022) ;
- suivi des critères ESG dans le cadre d'appétence au risque du groupe CNP Assurances (mai et décembre 2022) ;
- approbation de la politique d'investissement, notamment l'intégration des critères ESG dans les décisions d'investissement (décembre 2022).

Conformément aux recommandations de l'ACPR sur la gouvernance des risques climatiques, le conseil d'administration, le comité exécutif et les fonctions clés ont été sensibilisés et formés aux enjeux et risques liés au changement climatique. Au sein du comité exécutif, la directrice de la transformation stratégique est en charge du suivi des risques liés au changement climatique.

Des engagements en ligne avec les objectifs de développement durable des Nations unies

Face aux enjeux environnementaux et sociaux, CNP Assurances contribue à l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies dans le cadre de l'Agenda 2030. La démarche RSE du Groupe est ainsi structurée autour de 15 enjeux répondant à 9 ODD.



INSTANCES DE GOUVERNANCE DE NOTRE DÉMARCHE RSE

01

SUPERVISION

Conseil d'administration présidé par un administrateur indépendant et incluant un administrateur indépendant chargé du suivi des enjeux RSE

Comité d'audit et des risques présidé par un administrateur indépendant et incluant un administrateur indépendant chargé du suivi des enjeux RSE

02

MANAGEMENT

Directeur général

Comité exécutif incluant un membre chargé du suivi des risques climatiques

Comité d'allocation stratégique présidé par le directeur général

Comité d'investissement et comité d'engagement présidés par le directeur général adjoint

03

PILOTAGE OPÉRATIONNEL

Direction RSE rattachée à la direction de la transformation stratégique

Comité raison d'être rassemblant la plupart des directions de l'entreprise

Comité risques climatiques et biodiversité direction des risques, direction des investissements, direction RSE, direction technique et innovation, fonction actuarielle et secrétariat général

Comité d'agrément des produits direction de la conformité, direction des investissements, direction des risques, direction technique et innovation, direction comptable, direction fiscale, direction juridique, direction RSE, direction de l'expérience client, des services numériques et de la donnée

Comité inclusion direction des ressources humaines, direction RSE, direction des achats et direction du dialogue parties prenantes, de la communication et du mécénat

Filière de correspondants RSE dans les directions les plus impliquées ainsi que dans chaque filiale

DIALOGUE AVEC NOS PARTIES PRENANTES

CLIENTS
Attentes

- Adéquation de l'offre à leurs besoins
- Transparence des produits
- Qualité de service
- Offres inclusives et accessibles
- Protection des données à caractère personnel

Moyens de dialogue

- Centres de relations clients
- Enquêtes de satisfaction
- Communauté *You and Us*
- Sites internet
- Réseaux sociaux


PARTENAIRES
Attentes

- Relations équilibrées et durables
- Performance économique
- Qualité de service

Moyens de dialogue

- Comités de partenariat
- Enquêtes de satisfaction
- Échanges quotidiens sur la vie des contrats


COLLABORATEURS
Attentes

- Gestion des carrières et rémunération
- Développement personnel et formation
- Environnement de travail
- Diversité et inclusion
- Santé et sécurité
- Protection des données à caractère personnel

Moyens de dialogue

- Dialogue avec les représentants du personnel et le comité social et économique
- Réunions d'équipe
- Entretiens annuels d'évaluation
- Enquêtes qualité de vie au travail
- Dispositif d'alerte
- Démarches participatives


ACTIONNAIRE ET INVESTISSEURS
Attentes

- Performance financière
- Engagements RSE
- Maîtrise des risques
- Transparence et dialogue

Moyens de dialogue

- Conseil d'administration
- Relations investisseurs
- Résultats semestriels


SOCIÉTÉ CIVILE
Attentes

- Protection des consommateurs
- Respect des droits humains
- Lutte contre la corruption
- Lutte contre le réchauffement climatique et la perte de biodiversité
- Lutte contre les inégalités sociales de santé
- Co-construction des produits d'assurance

Moyens de dialogue

- Dialogue avec les associations et ONG dans le cadre de la Fondation CNP Assurances et de l'Instituto CNP Brasil
- Dialogue avec les associations de malades dans le cadre de l'assurance emprunteur
- Dialogue avec les associations et ONG environnementales
- Partenariats avec des chaires de recherche et des *Think Tanks*


FOURNISSEURS & SOUS-TRAITANTS
Attentes

- Relations équilibrées et durables
- Respect des délais de paiement

Moyens de dialogue

- Dialogue avec les fournisseurs dans le cadre des appels d'offre et du suivi des prestations
- Comité de suivi de la sous-traitance
- Dialogue avec les *asset managers* sur les enjeux ESG


ENTREPRISES FINANCIÉES
Attentes

- Financements pérennes
- Relations équilibrées et durables
- Accompagnement de leur stratégie
- Transparence et dialogue

Moyens de dialogue

- Dialogue actionnarial sur les enjeux ESG
- Participation aux conseils d'administration dans le cas des participations stratégiques


AUTRES COMPAGNIES D'ASSURANCE
Attentes

- Partage de bonnes pratiques
- Veille réglementaire
- Valorisation du secteur de l'assurance auprès de l'ensemble des parties prenantes

Moyens de dialogue

- France Assureurs (FA)
- Groupement français des bancassureurs
- *Insurance Europe*


POUVOIRS PUBLICS & AUTORITÉS DE CONTRÔLE
Attentes

- Contribution au financement de l'économie
- Création d'emplois
- Respect des lois et des règlements
- Protection de l'environnement

Moyens de dialogue

- Collège des superviseurs
- Participation aux travaux de place
- Réponse aux enquêtes et aux consultations de place

Sensibilisation et formation des collaborateurs aux enjeux de durabilité

Les enjeux de durabilité font l'objet d'actions de sensibilisation et de formation afin de conforter leur ancrage dans les pratiques quotidiennes des collaborateurs :

- CNP Assurances a signé pour 2022 un nouvel accord d'intéressement avec trois organisations syndicales représentatives. L'intéressement est une dimension importante de la politique sociale de CNP Assurances qui permet de faire le lien entre la performance de l'entreprise et la contribution de chaque collaborateur. CNP Assurances a toujours retenu comme indicateurs de calcul de l'intéressement des actions alignées avec la démarche RSE de l'entreprise. Les deux indicateurs retenus en 2022 permettent d'engager les collaborateurs dans une démarche de réduction des émissions de gaz à effet de serre liées au fonctionnement interne de l'entreprise et dans un challenge sportif et solidaire *Let's Move*. Ce challenge incite les collaborateurs à réaliser différentes activités physiques (marche, course, vélo) et permet de relever des défis en équipe. 2 283 collaborateurs dans le monde ont participé et plus de 433 000 km ont été parcourus. Des dons ont été versés à l'issue du challenge à des associations venant en aide aux Ukrainiens. Une formation en ligne à l'éco-conduite a également été déployée auprès de l'ensemble des collaborateurs.
- Suite aux réflexions menées en 2019 avec les collaborateurs, CNP Assurances a lancé en 2020 le programme *Green Actions*. Celui-ci a pour objectif de réduire l'empreinte environnementale du fonctionnement interne de l'entreprise via une démarche de sobriété. Plusieurs actions ont été menées autour de trois thèmes : encourager le tri sélectif, réduire l'utilisation du plastique à usage unique, réduire la pollution numérique. Une nouvelle campagne de sensibilisation des collaborateurs a été déployée en 2022 (campagne d'affichage, organisation de conférences, articles postés sur les réseaux sociaux) et deux nouveaux thèmes ont été abordés : réduire le gaspillage de l'eau et réduire la consommation d'énergie.
- Dans le cadre du programme *Green Actions*, CNP Assurances a diffusé à l'ensemble des collaborateurs en France et à l'international une charte du Groupe afin de réduire son empreinte environnementale. Les collaborateurs sont invités à respecter sept principes pour agir en faveur de l'environnement dans le cadre de leur vie professionnelle (1. Je trie et je recycle mes déchets ; 2. Je supprime le plastique à usage unique ; 3. Je réduis la pollution numérique ; 4. J'économise le papier ; 5. J'économise l'eau ; 6. Je réduis ma consommation d'énergie ; 7. Je privilégie les mobilités durables). Chaque filiale partage désormais l'avancée de ses actions autour de ces sujets lors du séminaire annuel RSE des correspondants du Groupe.
- Le groupe CNP Assurances a organisé en septembre 2022 son deuxième *World CleanUp Day*. Organisé sous forme d'un challenge entre filiales, il a mobilisé 350 collaborateurs dans 6 pays (France, Italie, Irlande, Chypre, Brésil, Argentine) qui ont ramassé collectivement 2,1 tonnes de déchets.
- CNP Assurances a organisé en 2022 deux journées pour inciter les collaborateurs à trier et recycler le contenu de leurs armoires. 34 tonnes de papier ont ainsi été recyclées.

- De nouveaux ateliers sur la Fresque du Climat ont été organisés en 2022 : 145 collaborateurs de CNP Assurances ont ainsi été sensibilisés entre 2021 et 2022. Basés sur l'intelligence collective, ces ateliers ont pour objectif d'expliquer les causes et conséquences du changement climatique en interagissant en petit groupe.
- Une série d'ateliers sur le développement durable a par ailleurs eu lieu tout au long de l'année sur le site d'Angers suite à la certification HQE du bâtiment.
- Une quinzaine de la qualité de vie au travail a été organisée en 2022 par CNP Assurances en associant les collaborateurs à différentes sensibilisations. Des ateliers théâtre ont notamment été organisés pour tous les collaborateurs, l'objectif étant de mettre en valeur la complémentarité de chacun au sein du Groupe.
- Au Brésil, CNP Seguros Holding poursuit d'année en année la sensibilisation des collaborateurs au tri sélectif notamment via une campagne de collecte de déchets électroniques. En 2022, l'entreprise a collecté 1,4 tonne de déchets électroniques qui ont été recyclés par l'ONG *Programando o Futuro*.
- En Argentine, le programme *Multiplicar* vise depuis 2015 à renforcer les comportements responsables des collaborateurs via des actions de sensibilisation et de formation : réduction des inégalités dans les métiers de l'assurance, promotion de la diversité, soutien à la mobilité durable, recyclage et réduction de la consommation de plastique à usage unique.
- En Italie, CNP UniCredit Vita a déployé le programme *Green Actions* à travers une campagne d'affichage digitale ayant pour protagonistes des collaborateurs volontaires. L'objectif est de promouvoir les principes et actions énoncées dans la charte du Groupe afin de réduire son empreinte environnementale.

Sensibilisation des clients aux enjeux de durabilité

- Tous les ans, CNP Assurances, forte de ses engagements, promeut dans plus de 11 millions de courriers à destination des assurés (adressé par courriers postaux ou disponibles en ligne) son adhésion au Pacte mondial ainsi que sa stratégie d'investisseur responsable.
- CNP Assurances a rédigé et mis en ligne sur son site Internet une brochure sur l'épargne responsable, qui explique de manière pédagogique aux assurés et au grand public les offres d'assurance vie et de retraite responsables de CNP Assurances, notamment les différentes catégories d'unités de compte vertes, responsables et solidaires ainsi que l'investissement responsable à travers le fonds euro.
- Depuis mars 2021, conformément au règlement européen SFDR, lors de la souscription d'un contrat d'assurance vie de CNP Assurances ou de l'une de ses filiales européennes, le client est informé sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la politique d'investissement de son contrat.
- En Argentine, CNP Assurances Compañía de Seguros utilise les réseaux sociaux et les événements commerciaux pour sensibiliser ses assurés et ses courtiers à la prévention, la santé mais aussi la mobilité durable et la protection de l'environnement.

Notations ESG

La qualité de la démarche RSE de CNP Assurances est reconnue par les agences de notations ESG et différentes organisations réalisant des évaluations ESG.

Agence de notation ESG	Notation ESG de CNP ssurances	Échelle de notation ESG	Commentaire
ISS ESG	Prime B- (2022)	D- à A+	Meilleure notation du secteur de l'assurance
Moody's ESG	62/100 (2022)	0 à 100	5 ^e sur 49 assureurs en Europe
MSCI	AAA (2022)	CCC à AAA	Meilleure notation du secteur de l'assurance
S&P Global CSA	71/100 (2022)	0 à 100	24 ^e sur 236 assureurs dans le monde
Sustainalytics	Risque faible (2022)	Risque très élevé à risque négligeable	47 ^e sur 296 assureurs dans le monde

Organisation	Évaluation ESG de CNP Assurances	Échelle d'évaluation ESG	Commentaire
CDP Climat	A- (2022)	D- à A	Notation moyenne du secteur financier : B-
ShareAction	BBB (2021)	D à AAA	3 ^e sur 39 assureurs vie dans le monde

5.2.1.2 Assurer une bonne éthique des affaires

Risque #2 : Corruption, conflit d'intérêt, manque de transparence fiscale

En assurant une bonne éthique des affaires, CNP Assurances s'engage pour la protection des intérêts de ses parties prenantes (collaborateurs, clients, fournisseurs, délégués de gestion, partenaires distributeurs et gestionnaires d'actifs) et le respect de l'intérêt général.

À ce titre, elle réitère son engagement à lutter contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin. Au regard des évolutions réglementaires dans les pays dans lesquels le Groupe opère, le risque de corruption, trafic d'influence ou de conflits d'intérêt dans le cadre des relations avec les tiers peut se matérialiser par des amendes significatives et des poursuites pénales à l'encontre de CNP Assurances et de ses dirigeants.

Ainsi, le code de conduite Groupe C@pEthic traduit dans chaque langue où opère CNP Assurances et accessible sur son site Internet rappelle le principe de la tolérance zéro face aux actes de corruption et de trafic d'influence. Les politiques Groupe de lutte contre la corruption, de prévention des conflits d'intérêts de gestion des cadeaux et/ou avantages ont été diffusées à l'ensemble des collaborateurs du Groupe en France et à l'international. Les filiales peuvent les compléter par leurs propres procédures locales, mais les politiques constituent le socle minimum applicable dans toutes les filiales.

Par ailleurs, selon les instructions de l'Agence française anticorruption (AFA), une cartographie Groupe du risque de corruption a été établie, et les filiales alignent leurs cartographies locales sur celle du Groupe. Les recommandations de L'AFA sont également suivies dans le cadre de l'évaluation des tiers (fournisseurs, sous-traitants, distributeurs des produits d'assurances, gestionnaires d'actifs) avec des vérifications renforcées.

CNP Assurances a formé les collaborateurs du Groupe sur ces sujets et s'assure d'un dispositif robuste en la matière.

CNP Assurances adhère depuis 2003 au Pacte mondial des Nations unies et affirme son engagement à respecter les valeurs fondamentales, et notamment à lutter contre la corruption.

Le groupe CNP Assurances est l'un des acteurs de référence sur le marché français de l'assurance de personnes. Présent dans 13 juridictions fiscales en Europe et en Amérique latine, CNP Assurances s'attache à adopter une position transparente et responsable au regard des questions fiscales.

Pour garantir le respect des normes relatives à la lutte contre l'évasion fiscale CNP Assurances a édicté sa propre politique fiscale. La politique fiscale de CNP Assurances vise notamment à harmoniser les pratiques fiscales au niveau du Groupe et à s'assurer du respect des règles de conformité du Groupe avec la législation fiscale des pays où CNP Assurances est implanté. Cette politique fiscale, alignée sur celle de son actionnaire de référence La Banque Postale, comprend notamment les principes suivants :

- le respect de la législation fiscale applicable aux activités du Groupe conformément aux lois nationales et aux conventions fiscales ;
- la mise en œuvre par CNP Assurances d'une politique fiscale conforme à sa stratégie de développement responsable ainsi que la mise en place d'opérations conformes aux intentions du législateur.

Afin de garantir le respect de la politique fiscale, la direction fiscale du Groupe accompagne les équipes opérationnelles dans l'exercice de leurs activités. Elle réalise régulièrement une analyse des risques fiscaux afin d'adopter une position conforme à la législation fiscale.

CNP Assurances est investie dans la mise en place des réglementations visant à assurer une meilleure transparence fiscale pour le compte de ses clients (*Foreign Account Tax Compliance Act* et *Common Reporting Standard*) ou pour son propre compte. CNP Assurances mène également les diligences nécessaires à la mise en œuvre des recommandations du plan BEPS (*Base Erosion and Profit Shifting*) de l'OCDE ainsi que des directives européennes comme DAC 6 (*Directive for Administrative Cooperation*).

La politique fiscale Groupe est validée par le conseil d'administration et mise en ligne sur le site cnp.fr. CNP Assurances a publié fin 2022 son 2^e rapport de transparence fiscale.

Indicateurs	2021	2022	Périmètre
Part des collaborateurs formés à la lutte contre la corruption et le trafic d'influence sur les deux dernières années ✓	93 %	100 %	CNP Assurances
Charge d'impôts sur les sociétés ✓	682 M€	752 M€	Groupe
Dont charge d'impôts sur les sociétés en France ✓	382 M€	343 M€	France
Dont charge d'impôts sur les sociétés en Amérique latine ✓	258 M€	340 M€	Amérique latine
Dont charge d'impôts sur les sociétés en Europe hors France ✓	42 M€	70 M€	Europe hors France

Illustrations

Le code de conduite du groupe CNP Assurances, C@pEthic est l'un des outils de CNP Assurances pour lutter contre la corruption et le trafic d'influence et comporte notamment les règles encadrant les cadeaux et les avantages dans l'entreprise. Il est accessible sur le site Internet cnp.fr et sur l'Intranet, de même que la lettre aux tiers « Engagement pour une éthique des affaires » signée du directeur général et du directeur conformité Groupe de CNP Assurances.

Tout nouvel arrivant doit prendre connaissance de l'ensemble des codes et politiques de conformité et suivre les modules de formation conformité obligatoires.

Des codes, procédures, spécifiques peuvent également être déclinés opérationnellement : à titre d'exemple, un guide de déontologie achats rappelle en pratique les principes d'actions pour les situations clés du métier des achats.

Le processus de communication interne à CNP Assurances prévoit la diffusion *via* l'Intranet de brèves mensuelles rappelant les principales règles et comportements à adopter. Des bandes dessinées digitales sont réalisées depuis 2019 sur la lutte contre la corruption et le trafic d'influence, la lutte contre le blanchiment des capitaux et financement du terrorisme, l'encadrement liés aux cadeaux et avantages fixés par les instances dirigeantes, les conflits d'intérêts, la lutte contre la fraude, la protection des données et cela se poursuivra sur 2023 sur l'ensemble des domaines de conformité.

Depuis 2018, le dispositif d'alerte a été déployé à l'échelle du Groupe et traduit dans toutes les langues utilisées dans nos filiales afin de permettre à tout collaborateur, et conformément aux exigences de la loi Sapin 2, de remonter tout cas au déontologue. Au choix du collaborateur et selon la législation locale, les alertes peuvent être remontées de manière anonyme ou nominative. Depuis sa mise en place, aucun fait de corruption ou de trafic d'influence n'a été détecté.

Pour renforcer son dispositif de lutte contre les conflits d'intérêts, CNP Assurances a lancé en France une campagne de déclaration des conflits d'intérêts sur l'ensemble de ses collaborateurs comprenant l'instance dirigeante.

Cette vigilance déontologique se retrouve également dans la gestion des investissements de CNP Assurances : l'indice de corruption des pays mesuré par *Transparency International* est un des critères ESG d'exclusion des investissements. La lutte contre la corruption se traduit également par une clause type prévoyant l'engagement commun de CNP Assurances et du tiers à agir contre la corruption, y compris auprès des propres fournisseurs et sous-traitants de ce dernier.

CNP Assurances participe à des actions de mécénat et sponsoring fortement encadrées par la direction générale, toujours en accord avec notre code de conduite Groupe. Une convention de mécénat existe et la clause anticorruption y est présente.

Dans le cadre de son engagement citoyen, le groupe CNP Assurances est attaché au soutien qu'il apporte aux causes humanitaires, associatives et caritatives. Le respect de cet engagement commande toutefois que chaque contribution soit décidée et versée en toute indépendance, transparence et légalité et sans aucune contrepartie. Ainsi, les collaborateurs veillent à ce que le versement de dons ou contributions par le groupe CNP Assurances ne vise jamais à favoriser le bénéficiaire de la contribution dans le but direct ou indirect d'obtenir de sa part un avantage indu, en contravention avec la loi et les principes et valeurs défendus par le Groupe. Les collaborateurs du Groupe exercent une vigilance toute particulière sur l'utilisation finale de la contribution, en se rapportant à leurs politiques locales sur les cadeaux et avantages.

Lobbying responsable

Le lobbying des entités du Groupe consiste à participer à différents organismes professionnels liés au secteur de l'assurance, à participer aux rencontres dans le cadre des représentations diplomatiques de la France pour les filiales internationales et à faire valoir les positions de CNP Assurances auprès des autorités françaises et européennes. CNP Assurances agit à son propre titre ou passe par les organisations de place, notamment France Assureurs (FA) et les acteurs européens du secteur de l'assurance (*Insurance Europe*, CFO Forum). Certains collaborateurs de CNP Assurances participent à des groupes de travail de ces organisations.

Le groupe CNP Assurances participe aux défis de la société civile en intervenant dans la recherche et les débats, notamment en France sur la retraite et la dépendance, et en finançant des cercles de réflexion (*think tanks*) chargés de contribuer au débat public sur les grands enjeux économiques, sociaux, sociétaux et environnementaux.

CNP Assurances est membre de *Finance for Tomorrow* (Paris Europlace), de la *Net-Zero Asset Owner Alliance* et de l'initiative financière du programme des Nations unies pour l'environnement (UNEP FI). Certains collaborateurs de CNP Assurances participent à des groupes de travail de ces initiatives, dont l'un des objectifs est de dialoguer

avec les gouvernements pour encourager la mise en œuvre de politiques publiques en faveur de la transition énergétique et écologique.

En tant que membre de la *Net-Zero Asset Owner Alliance*, CNP Assurances s'engage à aligner ses propres activités de lobbying avec les objectifs de l'Accord de Paris, et à quitter ou dénoncer toute organisation dont elle serait membre et dont les activités de lobbying ne seraient pas alignées avec les objectifs de l'Accord de Paris.

Dans un souci de transparence constante, CNP Assurances est inscrite sur le registre de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP) et à ce titre se conforme à l'exigence de la déclaration adressée chaque année à cette autorité.

Il permet ainsi au public d'exercer une surveillance et offre la possibilité aux citoyens de suivre les activités des représentants d'intérêts. En tant qu'organisation inscrite sur le registre de la transparence, CNP Assurances est liée par un code de conduite commun.

Le tableau suivant présente le montant des contributions financières versées par CNP Assurances à des organismes professionnels des *think tanks* et des chaires et fondations des recherches. CNP Assurances ne finance aucun parti politique ou campagne électorale.

Contributions financières versées	2021	2022	Périmètre
Organismes professionnels	3 738 678 €	3 666 139 €	CNP Assurances
<i>Think tanks</i>	199 851 €	150 808 €	CNP Assurances
Chaires et fondations de recherche	500 000 €	500 000 €	CNP Assurances
Partis politiques et campagnes électorales	0 €	0 €	CNP Assurances

Risque #3 : fraude, blanchiment de capitaux, financement du terrorisme, non-respect des mesures de sanctions économiques et financières

La lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et le respect des mesures de sanctions économiques et financières constituent un enjeu majeur pour CNP Assurances. L'ensemble des risques liés à la sécurité financière pourraient entraîner des amendes et des pertes financières significatives, des poursuites pénales mais également des atteintes importantes à la réputation et à l'image du Groupe.

Ces risques concernent toutes les parties prenantes de CNP Assurances : clients, fournisseurs, partenaires distributeurs et délégataires de gestion, gestionnaires d'actifs et en tout premier lieu les collaborateurs de l'entreprise.

En tant qu'acteur financier, le groupe CNP Assurances s'implique fortement en matière de sécurité financière au travers des politiques Groupe et de procédures cadres qui se déclinent ensuite pour l'ensemble des activités de

CNP Assurances en France, et dans ses filiales en France et à l'international. Conformément à son engagement d'assureur et d'investisseur responsable et à son statut d'entreprise publique, CNP Assurances a par ailleurs défini une liste de pays sensibles dont certains sont exclus en matière d'investissements, comprenant les pays écartés au titre de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, ceux sous embargo ou faisant l'objet de sanctions financières, les pays non coopératifs en matière fiscale et les pays identifiés comme des paradis fiscaux sur la base des analyses de *Tax Justice Network*. Au regard du conflit entre la Russie et l'Ukraine, CNP Assurances a également renforcé sa vigilance et a pris en compte les différentes mesures de sanctions promulguées en 2022 par l'Union européenne. Dans ce cadre, CNP Assurances a renforcé dès février 2022 les interdictions d'investissements liés à la Russie.

Indicateurs	2021	2022	Périmètre
Part des collaborateurs formés à la lutte contre le blanchiment sur les deux dernières années 	89 %	96 %	CNP Assurances

Illustrations

Le modèle d'affaires déployé par CNP Assurances pour ses activités en France, dans lequel un grand nombre d'opérations est réalisé par les partenaires distributeurs et/ou délégataires de gestion, détermine les conditions de contrôle déployées en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, de respect des mesures de sanctions économiques et financières (LCB-FT) et de lutte contre la fraude (LCF). Les conventions de gestion conclues entre CNP Assurances et ses partenaires précisent les tâches confiées par l'assureur à son intermédiaire. Des comités spécialisés se tiennent régulièrement avec les deux grands partenaires LBP et BPCE de façon à suivre leur bonne application.

Avec l'appui d'une filière dédiée d'une cinquantaine de personnes (équipe sécurité financière, correspondants et experts métiers dans les *business units* et fonctions Groupe), le service sécurité financière de la direction de la conformité Groupe est chargé du déploiement, du pilotage et de la bonne mise en œuvre des dispositifs LCB-FT et LCF des activités de CNP Assurances. Le service sécurité financière a également pour mission de déployer le programme de supervision des dispositifs de sécurité financière des filiales du Groupe et de s'assurer que le programme global du Groupe est aligné avec ceux de la Caisse des Dépôts et de La Banque Postale. Les politiques Groupe et les procédures en matière de sécurité financière sont revues, mises à jour régulièrement et accessibles à tout collaborateur sur l'Intranet, au travers d'un portail dédié à la direction de la conformité Groupe. Elles sont partagées avec l'ensemble des filiales afin que ces dernières les intègrent à leur propre dispositif, en veillant à adapter les procédures cadre aux contraintes réglementaires locales et à l'organisation de la filiale concernée.

Dans le cadre des évolutions réglementaires nombreuses et de plus en plus fréquentes, CNP Assurances continue à se doter de moyens importants pour poursuivre le renforcement

de son dispositif LCB-FT en collaboration avec l'ensemble de ses partenaires. Ses objectifs principaux sont de consolider l'organisation des contrôles des opérations réalisées et de mettre en application les nouvelles exigences réglementaires. Ainsi, depuis 2017, le dispositif du siège a été profondément revu sur la plupart de ses composantes : procédures, outils, ressources, plan de formation.

L'information et la formation de ses collaborateurs sont l'un des éléments fondamentaux des dispositifs LCB-FT et LCF de CNP Assurances. À ce titre, depuis 2019, la direction de la conformité Groupe de CNP Assurances s'est particulièrement investie en lançant des campagnes de communication, avec un format innovant de BD digitales couvrant les différents domaines de conformité, ces campagnes se sont poursuivies en 2021 et 2022. En 2021, CNP Assurances avait complètement retravaillé ses modules de *e-learning*, conçus en collaboration avec France Assureurs, et plusieurs grands assureurs de la place pour ce qui concerne la formation en matière de LCB-FT, en y intégrant notamment les impacts liés à la mise en œuvre de la cinquième directive LCB-FT. CNP Assurances veille également à intégrer dans les parcours de formation des nouveaux entrants les modules de formation relative à la sécurité financière. Un nouveau module de formation dédié à la lutte contre la fraude sera lancé au cours du 1^{er} trimestre 2023. Une campagne de formation LCB-FT se tiendra également en 2023.

CNP Assurances veille également à ce que ses instances dirigeantes d'une part et sa maison mère La Banque Postale d'autre part, soient informées régulièrement des faits marquants, des avancées et moyens mis en œuvre pour la bonne efficacité de ses dispositifs en matière de sécurité financière. Des interventions spécifiques se tiennent plusieurs fois par an auprès de conseil d'administration de CNP Assurances et des comités dédiés aux sujets de sécurité financière se tiennent tous les trimestres avec La Banque Postale.

5.2.1.3 Protéger les données à caractère personnel et renforcer la cybersécurité

Risque #4 : Défaut de protection des données à caractère personnel, failles de cybersécurité

Suite à l'entrée en application du règlement général sur la protection des données (RGPD), le groupe CNP Assurances a mis en place une politique de protection des données à caractère personnel. Cette politique Groupe est applicable à toutes les entités du groupe CNP Assurances se situant aussi bien dans l'Union européenne qu'en dehors.

Cette politique contient des éléments sur les principes fondamentaux de la protection des données à caractère personnel (DCP) et sa gouvernance. Elle a été validée dans sa version initiale par le comité exécutif de CNP Assurances et est d'application directe par toutes les filiales du Groupe. Ce document est revu annuellement. Les principes de cette politique s'appliquent par le biais de conventions, à l'ensemble des sous-traitants du Groupe y compris les délégataires et partenaires.

La politique Groupe est centrée sur les règles et principes essentiels de la protection des DCP. Les sujets opérationnels sont pris en compte dans une procédure propre à chaque entité du Groupe, et adaptée à l'organisation et aux particularités de cette dernière, complétant ainsi le dispositif mis en place.

La politique Groupe de protection des données à caractère personnel intègre notamment les thèmes suivants :

- le respect des principes fondamentaux de la protection des DCP détaillés dans le RGPD ;
- la sécurité des données à caractère personnel ainsi que les grands principes en cas de violation de données à caractère personnel (déclaration au régulateur et/ou aux personnes concernées lorsque cela est nécessaire, documentation des cas) ;
- l'encadrement des transferts de données et traitement transfrontaliers ;
- l'encadrement des traitements présentant des risques particuliers pour les personnes concernées. À titre d'exemple, les traitements des DCP qui révèlent l'origine raciale ou ethnique, les convictions religieuses ou philosophiques ainsi que le traitement des données génétiques aux fins d'identifier une personne physique de manière unique, les traitements des données concernant la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle d'une personne physique, sont interdits
- la gouvernance de la protection des DCP au sein de CNP Assurances ;
- la sensibilisation des personnes traitant des DCP ;
- les aspects relatifs au reporting et aux contrôles.

Tous ces principes sont ensuite détaillés dans une procédure cadre et des procédures propres à chaque sujet (par exemple : procédure d'exercice des droits des personnes concernées, procédure en cas de violations de

DCP, procédure de qualification et contractualisation avec les tiers, procédure *Privacy by Design* ou encore procédure de contrôle en interne du DPO).

Le risque cyber se définit comme tout risque de perte financière, d'interruption des activités ou d'atteinte à la réputation de l'entreprise en raison d'une défaillance des systèmes d'information. Le risque cyber fait l'objet d'un suivi continu au sein du groupe CNP Assurances et sa couverture est régulièrement questionnée par des experts dédiés afin de s'adapter de manière agile à un environnement changeant.

À ce titre, le dispositif de couverture du risque cyber a été renforcé en 2022. Des mesures préventives complémentaires ont ainsi été adoptées, notamment :

- l'approbation d'une politique de classification de la donnée permettant ainsi de spécifier le niveau de criticité des informations (public, privé, confidentiel) ;
- la restriction des flux entrants et sortants en bloquant les ports USB (certification annuelle) et les accès aux messageries personnelles (y compris les messageries non catégorisées comme telles), en anonymisant les données et en chiffrant les communications audio ;
- la restriction drastique des espaces de stockage cloud ;
- la mise en place d'un déchiffrement de sites web permettant de s'assurer qu'aucun virus n'est infiltré (inspection SSL) ;
- la mise en place d'un correspondant sécurité dans chaque *business unit* pour harmoniser la diffusion et la remontée de l'information à une granularité plus élevée, utilisation de la méthode d'analyse de risques *eBIOS Risk Manager* ;
- le suivi mensuel des *cyber ratings* des tiers et des filiales : un effort important a été fait afin d'obtenir les meilleures notes pour le Groupe ;
- la mise en place d'une solution *Endpoint Detection and Response* (EDR) de détection des attaques inconnues ;
- des simulations d'attaques de *phishing* visant CNP Assurances *a minima* tous les trimestres, avec analyse et gestion individualisée par profil ;
- un 3^e exercice de crise cyber sur le thème du *ransomware*, réunissant 40 personnes et les membres du comité exécutif sur une journée ;
- une massification des tests d'intrusion, qui ont permis de corriger un nombre significatif de vulnérabilités ;
- une formation en 2022 du comité exécutif à la cybersécurité.

Ces mesures ont été accompagnées tout au long de l'année 2022 d'actions de sensibilisation et de formation des collaborateurs.

Indicateurs	2021	2022	Périmètre
Part des collaborateurs formés à la protection des données à caractère personnel sur les deux dernières années ✓	66 %	92 %	CNP Assurances
Taux de formation des collaborateurs à la cybersécurité / cybercriminalité ✓	92 %	75 %	CNP Assurances

Illustrations

Protéger les données à caractère personnel

Consciente de l'importance de la protection du patrimoine informationnel de ses assurés et de ses collaborateurs, CNP Assurances a nommé un correspondant informatique et libertés (CIL) dès 2006 en lui donnant les moyens d'exercer sa mission au sein du Groupe. Les actions menées durant ces dernières années ont permis de mettre en place une gouvernance des DCP, de créer et de formaliser les processus associés, de répondre avec diligence à l'exercice des droits des personnes concernées, et de sensibiliser les acteurs internes à la protection des DCP.

Il convient de noter qu'une politique particulière de protection des données de santé est mise en place depuis 2008, consistant à chiffrer en stockage toutes ces données dites sensibles pour en garantir une meilleure sécurité.

S'agissant de la gouvernance des DCP, depuis mai 2018, un *Data Protection Officer* (DPO) a été nommé au sein de chaque filiale pour poursuivre et amplifier au sein du Groupe le projet du déploiement du RGPD. CNP Assurances a également nommé le *Data Protection Officer* Groupe en 2018 qui a en charge le pilotage de la conformité de la protection des données à caractère personnel au sein du Groupe. Le DPO est rattaché hiérarchiquement au directeur de la conformité Groupe et fonctionnellement au directeur de directeur de l'expérience client, des services numériques et de la donnée.

Par ailleurs, le DPO Groupe participe à de nombreuses instances relatives aux risques ou aux traitements comme le Comité Réseau de la Caisse des Dépôts et le Comité Relais Informatique et Libertés de La Banque Postale. En interne, le DPO est membre du comité de sécurité des systèmes d'information piloté par le Responsable de la sécurité des systèmes d'information (RSSI), des comités pilotage et qualité de sous-traitance et du comité d'agrément des produits. Le DPO Groupe a également été associé aux travaux dans le cadre du rapprochement avec La Banque Postale.

En 2022, un comité dédié à la protection des DCP (*Cap Privacy*) s'est réuni régulièrement, présidé par le directeur de la conformité Groupe et le directeur de l'expérience client, des services numériques et de la donnée. Ses missions sont de suivre le déploiement des actions déterminées et d'en assurer la cohérence globale, d'arbitrer les points remontés et de valider les grandes orientations avec une fréquence trimestrielle. Les membres permanents de ce comité sont le RSSI, le DPO et le *Chief Data Officer*.

Il existe également un comité dédié au réseau interne des correspondants (Relais Informatique et Libertés) à la protection des DCP, le comité RIL. Il est animé par le DPO et se réunit toutes les six semaines.

Enfin, le bilan de l'activité du service DPO est présenté annuellement par le directeur de la conformité Groupe au comité d'audit et des risques et par le DPO au comité social et économique (CSE). Par ailleurs, les sujets majeurs et réalisations sont présentés trimestriellement au comité exécutif par le directeur de la conformité Groupe et trimestriellement également par le DPO lors de comités conformité. Des reportings réguliers sont également réalisés auprès des instances de La Banque Postale et de la Caisse des Dépôts.

Concernant les processus de conformité des DCP au sein du Groupe, tous les nouveaux documents collectant ce type de données (bulletin d'adhésion, avenant administratif ou financier, etc.) s'intègrent dans un processus de validation préalable par le DPO qui examine la proportionnalité et la nature des données

collectées ainsi que la transparence de l'information sur les droits des assurés dans les documents ou les écrans de souscription en ligne. Ce processus permet de s'assurer que la collecte et le traitement des données se limitent aux finalités déclarées aux personnes concernées et que, lorsque cela est nécessaire, le consentement explicite des personnes concernées est demandé (par exemple dans le cas de collecte de données de santé dans le cadre de l'assurance emprunteur). Il en est de même avec les conditions générales des contrats qui intègrent depuis longtemps les clauses sur la protection des DCP dans une logique de transparence.

Afin de garantir la transparence vis-à-vis des personnes concernées, la mention d'information insérée dans tous les documents de collecte respecte les dispositions de l'article 13 du RGPD et dans le cas où un consentement est nécessaire, celui-ci est demandé de manière explicite (par exemple dans le cas de collecte de données de santé dans le cadre de l'assurance emprunteur). Les sites Internet prévoient également une information aux personnes concernées *via* une charte de protection des données à caractère personnel et une charte relative aux *cookies*.

Le *Privacy By Design* consistant à intégrer les exigences de la protection des DCP dès la conception des nouvelles offres et services est également en place notamment sur des projets innovants digitaux.

Par ailleurs, tout nouveau traitement identifié fait l'objet d'une analyse de risque validée par le DPO et d'un contrôle de conformité pour être ensuite référencé comme l'exige le RGPD, au sein du registre des traitements. Ainsi à titre d'exemple, en 2022, le service DPO a poursuivi l'étude des nouveaux traitements relatifs au déménagement du nouveau siège social. Enfin, l'ensemble des traitements a été revu et actualisé pour le groupe CNP Assurances en France.

De plus, la contractualisation avec les tiers prend en compte la protection des DCP grâce à la mise en place d'un processus de qualification et de contractualisation qui respecte les principes du RGPD.

Au sujet de l'exercice des droits des personnes concernées (assurés, collaborateurs, etc.), CNP Assurances répond à toutes les demandes concernant des droits (accès, rectification, effacement, opposition, etc.) en centralisant les demandes et en coordonnant les acteurs internes de l'entreprise qui gèrent les DCP. Ces demandes sont facilitées depuis 2018 par la possibilité de saisir le DPO *via* le portail institutionnel et par mail à l'adresse dpo@cnp.fr.

De même, un processus de validation des enquêtes de satisfaction internes et externes, mailings par courrier papier ou électronique est opérationnel et impose systématiquement de proposer le droit d'opposition au prospect ou client démarché.

Un dispositif de gestion des violations de DCP est en place. Ces violations sont traitées et documentées et les plans d'actions sont suivis par le DPO. Des audits de sécurité informatiques sont diligentés chez les délégataires ayant fait l'objet de violations de DCP.

S'agissant de la sensibilisation à la protection des DCP, chaque année depuis 2018, des formations sont dispensées aux collaborateurs. En 2022, un *e-learning* a donc été déployé auprès de l'ensemble des collaborateurs. Ce dispositif a été complété par des formations spécifiques à destination des RIL (relais informatique et liberté), de la direction des achats et de la direction juridique afin de leur permettre de monter en compétence sur le sujet de la protection des DCP.

Des animations ont également eu lieu, par exemple pour la journée internationale du *Privacy* avec notamment une intervention de l'ANSSI (Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information) sur le thème de la cybersécurité, une présentation sur les enjeux de souveraineté autour de la donnée et l'intervention d'un DPO sur le sujet des zones de commentaire libre. Le dispositif de contrôle a été déployé depuis 2020 sur le périmètre de la protection des données au sein de CNP Assurances avec des résultats en constante amélioration. Des contrôles métiers de premier niveau qui donnent lieu, lorsque c'est nécessaire, à la mise en place de plans d'actions suivis par le service DPO ont été réalisés. Ces contrôles sont complétés par le dispositif de contrôle permanent. Ces évolutions ont donné lieu à la mise à jour de la cartographie des risques et contrôles. Des audits internes réguliers sont également mis en place.

Enfin, des travaux de veille et de réflexion sont menés par le service DPO en collaboration avec la CNIL, France Assureurs (FA) et les autres assureurs sur différents sujets et notamment les durées de conservation, l'utilisation des DCP dans le cadre de la fraude et l'utilisation des données sensibles des militaires et policiers, la qualification de responsable de traitement pour les marchés publics de l'assureur et l'utilisation de l'intelligence artificielle. CNP Assurances est également membre de l'Association Française des Correspondants Protection des Données Personnelles (AFCDP).

Protéger les données à caractère personnel de nos filiales

Toutes les filiales françaises et européennes disposent d'un DPO et si besoin est, de correspondants pour garantir la conformité avec le RGPD. En outre, toutes les filiales doivent respecter la politique Groupe sur la protection des DCP.

Elles ont été associées aux actions de sensibilisation et de mise en conformité du Groupe. Elles font l'objet d'un suivi attentif et régulier notamment par le biais de points téléphoniques mensuels avec l'équipe DPO du Groupe, de réunions physiques, de reportings et de déplacements réguliers. Ce cadre d'échanges avec les filiales permet aussi de communiquer régulièrement sur les positions du Groupe en matière de protection des DCP pour favoriser un déploiement harmonieux des règles et des principes détaillés dans la politique de protection des DCP du Groupe.

Enfin, le déploiement du dispositif de contrôle débuté en 2021 s'est poursuivi en 2022 avec la réalisation des premiers contrôles pour les filiales françaises et les premières remontées de reportings sur les contrôles réalisés pour les filiales internationales.

Renforcer la cybersécurité

La stratégie de gestion du risque cyber est encadrée par plusieurs comités :

- un état des lieux des risques cyber est présenté chaque année au conseil d'administration ;
- un comité de suivi des risques cyber est organisé avec chaque *business unit* tous les deux mois ;
- un tableau de bord sur la cybersécurité est présenté mensuellement au comité exécutif ;
- un comité de sécurité informatique est organisé chaque mois entre le responsable de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) et la direction des risques Groupe afin d'échanger sur les événements cyber dans le Groupe ;
- un comité de suivi sécurité est organisé chaque mois entre le RSSI et les équipes de production informatique.

Des réunions avec la Caisse des Dépôts et La Poste sont organisées de manière régulière, afin de partager les bonnes pratiques et de mutualiser les efforts de protection contre ce risque au sein du pôle financier public français. L'équipe RSSI Groupe participe activement aux différents groupes de travail des associations sécurité et plus particulièrement sécurité dans la finance. Elle a ainsi contribué à plusieurs livres blancs détaillant les meilleures pratiques du marché en terme de sécurité.

Par ailleurs, un reporting mensuel est diffusé au sein de la direction de l'expérience client, des services numériques et de la donnée (DECSND) sur la situation de sécurité des applications (vulnérabilités, anonymisation, support des socles techniques, l'adossement des annuaires).

CNP Assurances s'attache à certifier chaque année 100 % des comptes utilisateurs internes, permettant ainsi de limiter le risque d'intrusion dans ses systèmes d'information *via* des comptes utilisateurs obsolètes.

Parallèlement, un contrat d'assurance contre le risque cyber a été mis en place dès 2016. En 2020, les termes de ce contrat ont évolué afin de considérer à la fois l'évolution du profil de risque de CNP Assurances, mais également les dispositifs d'atténuation du risque mis en place depuis plusieurs années par CNP Assurances.

Une formation sur la cybersécurité, obligatoire en 2022 pour les collaborateurs de la direction de l'expérience client, des services numériques et de la données (DECSND), a été proposée à l'ensemble des collaborateurs de CNP Assurances. Son taux de réalisation est de 75 % sur l'ensemble de l'effectif présent au 31 décembre.

De nombreuses activités ont été proposées par l'équipe RSSI au cours du *cyber-mois* d'octobre. L'équipe RSSI propose également des ateliers *cyber war game* chaque mois, des cafés sécurité de façon trimestrielle et de nouvelles sessions d'*escape game*.

Concernant les tiers, un plan d'audit est défini chaque année et donne lieu à des audits de sécurité. La méthodologie d'audit a été complétée : après la phase de remédiation, les audits donnent lieu à un rapport conclusif émis par le RSSI, qui donne un avis sur le niveau de sécurité du tiers. Afin de renforcer la sécurité dans les filiales, le RSSI Groupe a visité sept filiales (CNP Seguros Holding, CNP Assurances Compañía de Seguros, CNP Cyprus Insurance Holding, CNP Santander Insurance, iSalud, CNP Luxembourg, CNP Vita Assicura). Chaque visite a permis d'identifier les actions prioritaires à mettre en place localement et est complétée d'un suivi des plans d'actions.

La politique de sécurité de l'information et de sécurité cybernétique de CNP Seguros Holding est actualisée tous les ans. La Compagnie dispose également d'un Manuel normatif, actualisé tous les trois ans ou chaque fois que nécessaire, reprenant la classification des informations et données par niveau de confidentialité ainsi que le traitement donné à chacune d'entre elles en fonction de leur spécificité.

En 2021, CNP Assurances Compañía de Seguros a lancé un programme spécial sur la cybersécurité, où tous les employés ont bénéficié d'une formation spécifique et reçoivent régulièrement des recommandations dans la newsletter hebdomadaire. En 2022, la formation a été renforcée afin que la cybersécurité fasse partie de la culture de l'entreprise.

Avec son programme de *corporate venture* Open CNP lancé en 2016, CNP Assurances souhaite consacrer 100 M€ à l'investissement dans les fonds propres de start-up. L'objectif est d'accompagner financièrement la croissance d'entreprises innovantes tout en développant avec certaines des partenariats dans des domaines d'activité proches de ceux du Groupe : e-santé, *fintech*, *insurtech*, développement d'offres et de technologies répondant aux nouveaux besoins de

protection. À fin 2022, Open CNP a investi dans trois start-up dans le domaine de la cybersécurité :

- **YesWeHack** spécialiste de la détection de vulnérabilités *via* des hackers éthiques ;
- **CybelAngel** spécialiste de la détection de la fuite de données ;
- **Tehtris** qui a développé un antivirus de nouvelle génération.

5.2.2 Avoir un impact sociétal positif

CNP Assurances, en tant qu'assureur et investisseur responsable, se mobilise pour avoir un impact positif sur la société dans son ensemble.

Depuis sa création en 1850, CNP Assurances développe des solutions de gestion des risques et d'assurance innovantes nécessaires à la résilience de la société et des personnes face aux enjeux d'allongement de la durée de vie, d'augmentation de la fréquence des maladies chroniques, de protection contre les maladies et les accidents, de préparation de la retraite et d'évolution des régimes de protection sociale.

Régulièrement, CNP Assurances adapte ses produits et ses services aux attentes toujours plus larges d'un monde en évolution rapide, et veille à les rendre accessibles au plus grand nombre grâce à la mutualisation des risques.

L'intégration des enjeux de responsabilité sociale et environnementale dans nos activités repose sur :

- l'accompagnement des évolutions sociales et sociétales ;
- l'intégration des enjeux ESG dans le cadre de notre activité d'investissement ;
- l'intégration des enjeux ESG dans le cadre de notre activité d'assurance ;
- l'engagement pour la satisfaction et la transparence des offres vis-à-vis de nos clients ;
- l'engagement d'être un acheteur responsable ;
- le développement d'actions à impact sociétal ;
- la veille du respect des droits humains.

5.2.2.1 Accompagner les évolutions sociales et sociétales

Risque #5 : Non-adéquation des produits et services d'assurance avec les conséquences de l'allongement de la durée de vie et l'accompagnement des assurés face aux problèmes de santé

Le Groupe accentue son mouvement de diversification stratégique, que ce soit à travers l'évolution de ses partenariats, de celle de son mix produit ou à travers son développement en Europe et en Amérique latine.

En France, CNP Assurances est un acteur de longue date et de référence sur le secteur de la protection de la personne, et dispose de relations établies avec un grand nombre d'acteurs de la protection sociale. Afin de mieux répondre aux enjeux liés à l'allongement de la durée de vie, à l'augmentation de la fréquence des maladies chroniques, à l'évolution des régimes de base et de la réglementation en matière de protection sociale complémentaire, le Groupe a lancé deux chantiers stratégiques dédiés à l'assurance emprunteur et à la protection sociale, et créé une direction technique et innovation.

Elle intervient auprès des entreprises, des collectivités locales, des institutions de prévoyance, des mutuelles (fonctions publiques, interprofessionnelles, libérales, retraite, anciens combattants), des associations, des courtiers, des travailleurs indépendants et des particuliers en tant qu'apporteur de solutions en assurances de personne, service, assistance et accompagnement.

Parce que les enjeux liés à l'allongement de la durée de vie et l'accompagnement des assurés face aux problèmes de santé, telles que la dépendance ou la perte d'autonomie, entraînent des répercussions majeures sur le quotidien des assurés et de leurs proches, CNP Assurances a pour volonté d'enrichir ses offres en continu et d'en faciliter l'accès et la lisibilité.


CNP Assurances a obtenu l'agrément de l'ACPR pour créer son Fonds de retraite professionnelle supplémentaire (FRPS) CNP Retraite et y transférer son portefeuille éligible pour un total bilan de 27,8 Md€ en valeur nette comptable au 1^{er} janvier 2022. Cette nouvelle filiale détenue à 100 % accompagnera les ambitions du Groupe sur le marché de la retraite supplémentaire dynamisé par la loi PACTE.

Acteur historique de premier plan en retraite, CNP Assurances franchit ainsi une nouvelle étape dans le déploiement de ses offres de retraite supplémentaire, thématique au cœur des enjeux démographiques et sociaux actuels. Doté d'un cadre réglementaire et prudentiel adapté à la gestion d'engagements de long de terme, principale caractéristique des activités de retraite pour un organisme d'assurance, CNP Retraite permettra de proposer avec nos partenaires des solutions plus protectrices, performantes et durables au bénéfice des salariés, des travailleurs indépendants et des agents de la Fonction publique pour leurs retraites supplémentaires.

En effet, le dispositif FRPS présente de nombreux atouts en matière de gestion et de solidité. Il favorise notamment l'investissement sur le long-terme en cohérence avec l'horizon de placement des assurés, ainsi que l'investissement durable dans l'économie réelle pour le bénéfice des assurés et la performance des contrats.

Le FRPS CNP Retraite est un outil de pilotage efficace, stable et apportant de la visibilité dans la durée pour soutenir et développer cette activité de retraite supplémentaire et ainsi accompagner les besoins et les attentes de la société française liés à l'allongement de la vie et à la consolidation des revenus après la cessation d'activité professionnelle.

Depuis 2020, la réglementation 100 % Santé facilite l'accès aux soins et aux prestations de nos assurés français. À cet égard, CNP Assurances a adapté ses offres et contrats d'assurance aux caractéristiques du 100 % Santé. CNP Assurances cherche ainsi d'une part à avoir une bonne compréhension des besoins actuels et futurs de ses clients, et d'autre part, à développer des produits d'assurances, des services d'assistance et des actions de prévention incluant ces enjeux.

Indicateurs	2021	2022	Périmètre
Nombre d'assurés en prévoyance/protection	36 millions	32 millions	Groupe
Nombre d'assurés en épargne/retraite	11 millions	14 millions	Groupe
Encours des contrats de retraite	37,3 Md€	36,6 Md€	CNP Assurances
Part des demandes d'assurance emprunteur ayant fait l'objet d'une proposition de contrat 	99,6 %	99,7 %	CNP Assurances
Nombre de bénéficiaires auxquels les prestations de Filassistance sont proposées	Plus de 8 millions	Plus de 8 millions	CNP Assurances

L'étude des besoins actuels et futurs des assurés

Pour être à l'écoute de ses parties prenantes, et en premier lieu de ses assurés, CNP Assurances et ses principales filiales réalisent régulièrement des études qualitatives et quantitatives afin d'anticiper les conséquences des évolutions sociales et démographiques pour son activité d'assureur de personnes.

Depuis 2017, CNP Assurances dispose d'une plateforme digitale : la communauté You and Us. Cette communauté permet des échanges avec 150 membres actifs sur les usages et les attentes de différentes générations (Y, X, et Baby-Boomers). Cet espace d'écoute et de co-création permet notamment de dégager des premières tendances des évolutions sociétales.

Illustrations

La dépendance et l'allongement de la durée de vie, deux thématiques au cœur des réflexions

CNP Assurances a été parmi les premiers assureurs à mettre en œuvre une couverture pour assurer la perte d'autonomie. L'évolution de ce risque, qui est un enjeu d'importance, fait l'objet de réflexions et d'ateliers de concertation avec nos clients et nos partenaires.

La dépendance fait régulièrement partie des sujets traités par les employeurs dans le cadre de la protection sociale apportée à leurs salariés. CNP Assurances propose une offre globale qui allie un socle d'assurance collective et de service, complété de garanties individuelles pour répondre à la situation de chacun.

Une cinquième branche de la sécurité sociale consacrée à l'autonomie a bien été créée en 2020, ce qui constitue une avancée notoire. Inéluctablement, cette création marque la volonté de progresser dans la prise en charge de la perte d'autonomie. Si, à moyen terme, les filières et équipements d'accompagnement devraient être densifiés et les emplois mieux valorisés, en parallèle, les finances publiques ne seront pas en mesure d'assumer les coûts liés à la perte d'autonomie de tous nos concitoyens et les familles n'auront pas toutes la surface financière suffisante pour absorber le reste à charge de leurs aînés.

Ces enjeux plaident incontestablement pour le recours aux solutions assurantielles en renfort. C'est pourquoi CNP Assurances s'est mobilisée dès l'origine sur le sujet de l'assurance dépendance en se fondant sur son ancrage historique auprès des mutuelles de la fonction publique. Pour financer la perte d'autonomie, CNP Assurances a ainsi défendu l'idée d'une solution universelle fondée sur la répartition provisionnée, premier pas dans le parcours d'équipement en assurance dépendance.

C'est sur cette base que la solution portée en commun par France Assureurs (FA) et la Fédération nationale de la mutualité française (FNMF) a été construite. FA en fait la promotion, par exemple en publiant en décembre 2021 un livre blanc intitulé « Construire une nouvelle solution solidaire et transparente face à la dépendance liée à l'âge » dont le principal objectif est de présenter cette nouvelle initiative de la profession de l'assurance.

Il s'agit de viser la mise en place d'une couverture universelle du risque de dépendance pour l'ensemble de la population. Cela permettrait de massifier l'assurance et d'éviter toute sélection à l'entrée. Compte tenu du coût du risque, qui croît fortement avec l'âge, une mutualisation des risques la plus large possible serait nécessaire afin d'instaurer un mécanisme de solidarité intergénérationnelle.

Aussi, une assurance dépendance adossée aux contrats de complémentaire santé est la piste qui a été retenue par la profession. Cela permettrait de faire entrer dans l'assurance les individus suffisamment tôt, de renouveler la population couverte du fait des entrées de nouvelles générations et de pouvoir proposer un niveau de prime accessible au plus grand nombre. Le contrat d'assurance par répartition serait accessible, tant au niveau des conditions d'adhésion que de prime. Ce mécanisme permettrait de générer une couverture accessible à ceux qui en auront le plus besoin le moment venu, c'est-à-dire aux catégories les plus modestes.

Dans un contrat par répartition, les primes de l'année sont destinées à faire face aux sinistres de l'année en les provisionnant. Outre les sinistres déjà survenus, l'assureur n'a pas d'engagement au-delà de l'année, et l'assuré n'est plus couvert si sa garantie n'est pas renouvelée. Les primes

peuvent évoluer dans le temps en fonction du vieillissement de la population assurée. Le pilotage du portefeuille est plus facile et la prime est modique pour l'assuré.

Notre responsabilité en tant qu'assureur est d'être en mesure de piloter le portefeuille sur un horizon très long. La perte d'autonomie étant un risque dynamique de très long terme, il est essentiel de pouvoir intégrer dans le temps les évolutions démographiques, sociétales et médicales, et ne pas les reporter sur les générations futures d'assurés. C'est pourquoi nous avons réalisé des projections à horizon 40 ans afin de tester la robustesse dans le temps de cette solution.

La robustesse du système exige une base de mutualisation la plus large et la plus pérenne possible. Pour ces raisons, il nous semble inévitable de faire cotiser les actifs et de mettre en place la répartition le plus tôt possible. Ainsi, en fonction de l'âge à partir duquel il faudra commencer à cotiser, le coût d'une telle couverture pour une rente de 500 € par mois en cas de dépendance totale pourrait commencer à 10 € par mois. Pour verser aux Français en dépendance totale dans l'année une rente mensuelle de 500 € durant toute leur période de dépendance, le budget annuel est estimé à 5 Md€.

Une telle couverture universelle créerait en outre un appel d'air pour des offres complémentaires visant la protection de nos aînés, des offres complètes d'accompagnement et de produits d'assurance pour le maintien dans l'autonomie et le soutien des aidants en garanties principales comme en option. Pour ce faire, la construction d'un partenariat public-privé est indispensable. Il implique la mise en œuvre d'un référentiel commun à tous les opérateurs et compréhensible par tous les assurés. Sur ce chantier aussi, CNP Assurances est déterminée à jouer un rôle essentiel. C'est à ce titre que CNP Assurances contribue aux travaux lancés à l'automne 2022 par l'Institut des Actuaire dans le cadre d'un groupe de travail qui vise à élaborer des propositions d'amélioration de la lisibilité des produits d'assurance dépendance.

En Argentine, CNP Assurances Compañía de Seguros considère l'allongement de l'espérance de vie comme un facteur clé de développement et de mise à jour des produits. Cette variable est toujours présente dans les préoccupations des partenaires commerciaux et par conséquent CNP Assurances Compañía de Seguros s'attache à répondre à leurs besoins. Ainsi, en 2019 la compagnie s'est attachée à étendre l'âge d'expiration des produits de 75 à 90 ans. Les produits à destination des seniors sont étendus, spécialement dans le segment accidents personnels. Tous les principaux canaux de distribution proposent une offre pour les seniors.

Des services d'assistance et de prévention ciblés pour un véritable accompagnement des assurés

Considérant qu'il est de sa responsabilité d'accompagner les assurés tout au long de leur vie, CNP Assurances a été précurseur en intégrant des prestations d'assistance et de prévention ciblées dans ses contrats d'assurance vie-épargne et dépendance dès 2003. Deux exemples viennent illustrer cette démarche :

- Détenue à 100 % par CNP Assurances, Filassistance continue également de développer son offre de services de proximité à la personne dont les prestations sont proposées à plus de 8 millions de bénéficiaires dans tous les domaines de l'assistance, depuis les services classiques aux plus innovants, en combinant les nouvelles technologies de l'information et de la communication avec ses savoir-faire et son cœur de métier qu'est la relation humaine. Filassistance met ainsi en application son rôle de facilitateur

de vie en s'appuyant sur un réseau de 10 000 prestataires sélectionnés pour leur efficacité, leurs compétences et leur sens de l'accueil. Une équipe médico-psycho-sociale composée de psychologues, d'assistants de service social, et de médecins, permet en interne d'assurer une prise en charge globale de l'adhérent qui fait appel à ses services. Filassistance propose par ailleurs des programmes de prévention sur la perte d'autonomie et les risques cardiovasculaires. Elle offre aussi des services d'écoute et d'accompagnement des aidants, des personnes souffrant d'affection de longue durée ou de cancer.

Filassistance poursuit l'enrichissement de ses offres par l'intégration de services qui complètent ses prestations d'assistance ; c'est le cas de la téléconsultation par exemple, qui a été particulièrement utile pendant la crise sanitaire. D'autre part, lors des périodes de confinement, l'exclusion relative à la pandémie existante dans certains contrats a été levée pour permettre la prise en charge des assurés et un service d'assistance psychologique a été largement déployé. Enfin, Filassistance digitalise ses offres, par la création, le développement et la promotion de sites Internet pour ses partenaires. Dans un langage simple et clair, ces sites permettent aux assurés de connaître en quelques clics les garanties auxquelles ils ont droit afin de leur apporter davantage de transparence et de pédagogie sur leurs contrats souscrits.

- La plateforme digitale Lyfe propose des services santé, bien-être et bien-vieillir qui permettent de faciliter l'accès aux soins et la préparation de la retraite. Destinée aux salariés des entreprises clientes et aux adhérents des mutuelles et institutions de prévoyance partenaires de CNP Assurances, Lyfe propose des offres de services en complément des contrats santé, prévoyance, retraite et assistance : *coaching* bien-être, aide aux aidants, téléconsultation multicanale sept jours sur sept et 24 heures sur 24, RDV dans des centres de soins en moins de 72 heures, estimation du cumul de régimes de pensions de retraite. Par ailleurs, Lyfe diffuse régulièrement de l'information à ses bénéficiaires sur le thème du bien-être ou du bien-vieillir.

Une offre d'assurance adaptée aux risques de santé de tous

Grâce à sa longue expérience en assurance de personnes, CNP Assurances dispose d'une base de connaissance des risques particulièrement riche. Cela lui permet d'affiner et d'actualiser régulièrement sa politique de sélection des risques en tenant compte de l'état de santé de chaque assuré afin d'accepter et de mutualiser autant que possible les couvertures décès, invalidité et incapacité. Attachée à l'inclusivité de ses contrats, CNP Assurances fonde son modèle sur une mutualisation importante des risques, permettant en particulier de garantir un accès à l'assurance aux plus fragiles.

L'année 2022 a été marquée par les modifications apportées par la loi Lemoine pour un accès plus juste et plus transparent au marché de l'assurance emprunteur, notamment l'extension du droit à l'oubli et la suppression du questionnaire de santé pour l'évaluation des risques en couverture des crédits immobiliers en deçà d'un montant de 200 000 € dès lors que le contrat expire avant les 60 ans de l'emprunteur. Le choix de CNP Assurances de faire jouer la mutualisation des risques au bénéfice de ses clients lui a permis de mettre en œuvre ces nouvelles dispositions sans augmenter ses tarifs. Ce faisant, CNP Assurances s'inscrit dans la trajectoire engagée ces dernières années de réduction de la part des propositions d'assurance emprunteur avec surprime : depuis 10 ans, cette part a diminué de 40 %. Dans le cadre de son partenariat avec LBP, CNP Assurances est allée encore plus loin en supprimant les surprimes pour risques aggravés dans ses propositions d'assurance de niveau 2. Dans le même temps, 99,7 % des demandes d'assurance emprunteur formulées auprès de CNP Assurances ont fait l'objet d'une proposition de contrat.

S'agissant des risques de santé aggravés en France, CNP Assurances œuvre avec résolution pour la mise en œuvre effective de la convention AERAS (s'Assurer et Emprunter avec un Risque Aggravé de Santé). Une couverture invalidité est proposée, dans les termes prévus par la convention, aux clients auxquels il n'a pas été possible de garantir l'incapacité ou l'invalidité initialement inscrite au contrat.

Les équipes de CNP Assurances sont très investies dans la convention AERAS, et en particulier dans les différentes améliorations récentes de celle-ci : amélioration du droit à l'oubli, mise à jour de la grille de référence qui liste les pathologies pour lesquelles l'assurance est accordée aux personnes qui en ont souffert ou en souffrent sans surprime ni exclusion de garantie, ou en limitant les surprimes.

Ces nouveaux dispositifs doivent, sous certaines conditions, éviter aux anciens malades du cancer ou de l'hépatite C d'avoir à déclarer leur ancienne pathologie aujourd'hui guérie et leur éviter une surprime ou une exclusion de garantie. Ainsi, lorsqu'ils souscrivent une assurance emprunteur, ces anciens malades sont assurés aux conditions générales du contrat, sans majoration de tarif ni exclusion, si la fin du protocole thérapeutique date de plus de cinq ans. Les questionnaires de santé ont été adaptés de manière à attirer l'attention des clients sur ce dispositif. Parallèlement, CNP Assurances applique la grille de référence, modifiée en 2022, permettant de rapprocher du tarif normal les personnes ayant contracté certaines pathologies, cancéreuses ou autres, et travaille avec l'ensemble des assureurs à son élargissement.

Caixa Vida e Previdência propose quant à elle un produit intégrant un bilan de santé comprenant une visite préventive annuelle gratuite auprès d'un gynécologue appartenant à un réseau accrédité présent dans les principales capitales des États du Brésil.

Suivi des risques émergents

Suivi des risques sociaux émergents

En tant qu'assureur et investisseur responsable, CNP Assurances a une mission de protection et d'accompagnement de ses assurés, et plus largement des citoyens, pour faire face aux différentes évolutions socio-économiques et environnementales. Après les travaux d'analyse prospective sur le thème « Familles, générations et liens sociaux à horizon 2030 », CNP Assurances a publié un second Cahier de la prospective en 2022 sur le thème des « Risques émergents à horizon 2035 ».

Cette étude a permis de mettre en exergue quatre grandes transformations globales, notamment la dégradation accentuée de la situation environnementale, les technologies toujours plus puissantes et invasives, le durcissement des rapports de force mondiaux et des sociétés en transition et plus éruptives. De ces grandes transformations, 9 tendances associées à 35 risques émergents à caractère systémique impactant les personnes et leurs biens ont été identifiées.

Dans une démarche collective d'identification et de prévention de ces risques, des enquêtes et entretiens ont été menés auprès de plus de 200 experts, collaborateurs de CNP Assurances et experts qualifiés en gestion des risques de différents secteurs (assurance, réassurance, banque, finance, courtage, conseil, académique) et pluridisciplinaires (actuaire, économiste, sociologue, anthropologue, politologue, philosophe, historien). Les experts se sont prononcés sur le niveau de vraisemblance et le degré de préparation du secteur sur les tendances retenues et les situations et scénarios de risques correspondant. Il s'agit de l'augmentation des situations climatiques extrêmes, de la multiplication des crises sanitaires, de la chronicisation des maladies, de l'accroissement des pluri-pathologies et des dépendances associées, de l'augmentation des pathologies mentales, de la hausse de la précarité, du décrochage croissant d'une partie de la jeunesse en France, de la précarisation des travailleurs français et nouvelles insécurités du travail, des crypto-actifs et la fragilisation du système financier traditionnel, de l'augmentation des violations de données personnelles.

Trois domaines de défis majeurs pour le secteur financier et notamment les bancassureurs ont été identifiés :

- d'abord, la nécessité de comprendre les effets cocktails (succession et accumulation de crises), de développer une approche systémique des risques et repenser la mutualisation de façon innovante et inclusive ;

- ensuite, l'urgence de mener des actions pour repousser les limites de l'assurabilité par la personnalisation des offres – les rendre plus intuitives et plus flexibles suivant les parcours de vie de chacun – et concevoir de nouveaux services assurantiels ;
- enfin, se préparer aux poly-crisis en développant les mécanismes de prévention de manière écosystémique avec de nouveaux partenaires (publics, privés, associations) et en facilitant les synergies entre les acteurs.

Les recommandations de trois ordres ont été formulées au secteur de l'assurance : mener des actions en synergie pour accélérer l'action publique, encourager la recherche et s'impliquer dans la mise en œuvre de campagnes de prévention.

Cette contribution a également été présentée lors de colloques nationaux et internationaux, séminaires et de conférences afin de sensibiliser les différentes parties prenantes (citoyens, experts, associations, organisations du secteur privé et public). Par ailleurs, des ateliers ont été organisés afin d'explorer les actions stratégiques à mener pour répondre à ces nouveaux risques et leurs conséquences sur les personnes et leurs biens. Les résultats de ces travaux ont alimenté le dispositif de la gestion des risques de CNP Assurances et fait émerger des pistes de solutions en cours d'instruction et devant être mis à l'agenda prochainement.

Suivi des risques émergents en matière de santé

Acteur majeur du marché de la protection des personnes, CNP Assurances a mis en place un dispositif de veille et de suivi des pathologies et risques sanitaires émergents, qui réunit les médecins, les actuaires et les équipes commerciales en charge de cette activité.

Dans le cadre de ce dispositif de veille, l'apparition d'une pathologie non identifiée jusqu'alors est analysée par CNP Assurances sous deux angles complémentaires : d'une part en fonction des données scientifiques disponibles, et d'autre part en fonction des principes de large mutualisation des risques qui guident la politique de sélection de CNP Assurances, avec pour objectif l'assurabilité la plus étendue.

5.2.2.2 Intégrer les enjeux ESG dans le cadre de notre activité d'investissement

Risque #6 : Absence ou défaillance de prise en compte des enjeux ESG dans le cadre de l'activité d'investissement (sélection ou exclusion des investissements, vote en assemblée générale, dialogue actionnarial)



Le groupe CNP Assurances est un investisseur de long terme. Il gère les investissements pour le compte de ses assurés et de ses actionnaires, soit directement soit en déléguant la gestion à des gestionnaires d'actifs. L'absence ou défaillance de prise en compte des enjeux ESG dans le cadre de l'activité d'investissement pourrait représenter un risque en termes de rendement et de valorisation à long terme des investissements, mais aussi de positionnement de marché. Par ailleurs, le risque de non-respect d'une réglementation en matière de durabilité applicable aux investissements pourrait se matérialiser par des montants significatifs d'amendes et porter atteinte à l'image et à la réputation du groupe CNP Assurances.

Convaincue que la prise en compte des critères ESG dans l'évaluation d'un placement contribue à la création de valeur et optimise le couple rendement/risque dans le temps, CNP Assurances a déployé depuis 2006 une stratégie d'investissement responsable au sein des différentes classes d'actifs. Cette stratégie est pilotée en s'appuyant notamment sur l'expertise extra-financière d'Ostrum AM. Elle reflète les engagements de CNP Assurances auprès du Pacte mondial, des *Principles for Responsible Investment* (PRI), de la *Net-Zero Asset Owner Alliance* (NZAOA) et du *Finance for Biodiversity Pledge*.

La stratégie d'investissement responsable déployée par CNP Assurances vise d'une part à protéger les actifs adossant les engagements envers ses assurés, et d'autre part à créer de la valeur financière et extra-financière pour toutes les parties prenantes de CNP Assurances. Elle repose sur trois piliers : la politique d'exclusion, la politique d'engagement actionnarial et la sélection des investissements sur la base de critères ESG.

Les principes et la gouvernance de la stratégie d'investissement responsable sont détaillés dans différents documents disponibles sur le site cnp.fr :

- rapport investissement responsable répondant aux exigences de l'article 29 de la loi énergie climat ;
- politique d'engagement actionnarial ;
- compte rendu de la politique d'engagement actionnarial ;
- politique d'intégration des risques de durabilité dans les décisions d'investissement ;
- politique de diligence raisonnable concernant les incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité.

Indicateurs	2021	2022	Périmètre
Part des investissements gérés avec des filtres ESG	89 %	91 % ⁽¹⁾	France ⁽²⁾
Encours d'investissements gérés avec des filtres ESG 	347 Md€	315 Md€	Groupe
Dont encours d'investissements respectant le cahier des charges du label ISR ou Greenfin 	67 Md€	58 Md€	Groupe
Dont encours d'investissements ayant d'autres filtres ESG 	280 Md€	257 Md€ ⁽³⁾	Groupe
Nombre d'assemblées générales lors desquelles CNP Assurances a voté	125	103	France
Nombre de résolutions en assemblée générale pour lesquelles CNP Assurances a voté	2 201	2 003	France
Part des résolutions en assemblée générale pour lesquelles CNP Assurances a exprimé un vote négatif	22 %	26 %	France
Nombre de dialogues directs avec les entreprises	19	11	France
Nombre de pays exclus de notre portefeuille d'investissements pour des raisons d'opacité fiscale, de corruption ou de non-respect de la démocratie et des libertés	109	118	Groupe

(1) Modification de méthodologie entre 2021 et 2022 pour intégrer la nouvelle classification des produits financiers selon le règlement SFDR

(2) CNP Assurances, CNP Retraite, CNP Caution et MFPrévoyance

(3) Modification de méthodologie entre 2021 et 2022 pour intégrer la nouvelle classification des produits financiers selon le règlement SFDR

Illustrations

La gestion des investissements de CNP Retraite, CNP Caution et MFPrévoyance est déléguée à CNP Assurances et bénéficie des mêmes approches ESG. Les autres filiales sont responsables de la gestion de leurs investissements, tout en appliquant les politiques Groupe.

La démarche d'investissement responsable mise en œuvre au sein de CNP Assurances ne peut être déclinée de manière uniforme sur toutes les classes d'actifs en portefeuille (actions, obligations d'entreprise, obligations souveraines, fonds, immobilier ou infrastructure). À fin 2022, 91 % des investissements de CNP Assurances sont gérés avec des filtres ESG sur le périmètre des portefeuilles en euros et en unités de compte (93 % sur le périmètre des portefeuilles en euros). L'encours d'investissements gérés avec des filtres ESG a baissé en 2022 en raison de la baisse de valorisation des actions et obligations en portefeuille du fait du contexte des marchés financiers en 2022.

Politique d'exclusion

Exclusion d'entreprises sur la base de critères ESG

- CNP Assurances exclut de son portefeuille d'investissements les producteurs de bombes à sous-munition et de mines antipersonnel depuis 2008 et les producteurs d'armes chimiques ou biologiques depuis 2022.
- Depuis 2015, elle a mis en place une politique d'exclusion dans le secteur du charbon thermique qui a été renforcée par la suite. CNP Assurances a totalement désinvesti des entreprises dont plus de 20 % du chiffre d'affaires est lié au charbon thermique et exclut désormais tout nouvel investissement direct dans une entreprise :
 - dont plus de 10 % du chiffre d'affaires est lié au charbon thermique ;
 - disposant d'une capacité de production d'électricité à partir de charbon thermique supérieure à 5 GW ;
 - produisant plus de 10 millions de tonnes de charbon thermique par an ;
 - développant de nouvelles centrales à charbon, mines de charbon ou infrastructures contribuant à l'exploitation du charbon thermique ;
 - ou n'ayant pas adopté un plan de sortie du charbon thermique d'ici 2030 dans les pays de l'Union européenne et de l'OCDE, et d'ici 2040 dans le reste du monde.
- Depuis 2021, elle a mis en place une politique d'exclusion dans le secteur du pétrole et du gaz (prospection, forage, extraction, transformation, raffinage) qui a été renforcée par la suite. CNP Assurances exclut désormais tout nouvel investissement dans les activités suivantes :
 - Entreprises productrices :
 - les investissements directs dans une entreprise du secteur tant qu'elle développe de nouveaux projets d'exploration ou de production de pétrole ou de gaz fossile (conventionnel ou non-conventionnel),
 - les investissements directs dans une entreprise du secteur dont plus de 10 % du chiffre d'affaires est lié aux énergies fossiles non conventionnelles (sables bitumineux, pétrole et gaz de schiste, pétrole et gaz issus de la zone Arctique),

- néanmoins, soucieuse d'accompagner les entreprises dans leur transition en faveur d'une économie décarbonée, CNP Assurances pourra continuer à investir en direct dans une entreprise du secteur *via* une filiale consacrée exclusivement au développement des énergies renouvelables ou *via* une obligation verte permettant d'assurer le fléchage des fonds levés vers le développement des énergies renouvelables ;

- Infrastructures :

- les investissements dédiés à un nouveau projet d'exploration ou de production de pétrole ou de gaz fossile (conventionnel ou non conventionnel),
- les investissements dédiés à une infrastructure *greenfield* ou *brownfield* ⁽¹⁾ consacrée aux énergies fossiles non conventionnelles,
- les investissements dédiés à une infrastructure pétrolière *greenfield*.

- Depuis 2018, CNP Assurances a arrêté tout nouvel investissement dans le secteur du tabac. En 2020, CNP Assurances a formalisé cet engagement en signant le *Tobacco-free Finance Pledge*.

- CNP Assurances bénéficie d'alertes sur les risques ESG des entreprises. Lorsque l'alerte correspond à une atteinte grave aux principes fondamentaux du Pacte mondial des Nations unies, CNP Assurances demande à Ostrum AM de dialoguer avec l'entreprise concernée. Lorsque ce dialogue n'a pas permis d'identifier une remédiation proche, la décision d'exclusion est soumise au comité d'investissement. Cinq entreprises sont exclues en 2022 pour atteintes graves et répétées au Pacte mondial.

Exclusion de pays sur la base de critères ESG

CNP Assurances a défini une liste de 118 pays exclus de son portefeuille d'investissements pour des raisons d'opacité fiscale, de corruption ou de non-respect de la démocratie et des libertés. Ces exclusions de pays s'appliquent à toutes les actions et obligations émises par des entreprises ou des émetteurs publics domiciliés dans ces pays, ainsi qu'à tous les actifs réels (immobilier, infrastructure) localisés dans ces pays.

Politique d'engagement actionnarial

Depuis 2005, CNP Assurances met en œuvre une politique active de vote dans les assemblées générales des entreprises cotées dont elle est actionnaire en direct. La politique de vote est validée par le directeur général de CNP Assurances. Les principes énoncés dans la politique de vote visent non seulement à défendre les droits de CNP Assurances en tant qu'actionnaire minoritaire, mais aussi à favoriser un développement durable des entreprises, en soutenant les stratégies de développement qui tiennent compte des impacts sur l'ensemble des parties prenantes (clients, collaborateurs, fournisseurs, environnement, etc.).

En 2022, CNP Assurances a voté lors de 103 assemblées générales de 102 entreprises implantées dans onze pays. Ces entreprises représentent 97 % des encours du portefeuille d'actions en direct de CNP Assurances. Sur 2 003 résolutions, elle en a approuvé 73 % et s'est opposée à 26 %, notamment en raison de rémunération excessive de certains dirigeants. Le détail par thématique des votes exprimés par CNP Assurances est disponible dans le compte rendu de la politique d'engagement actionnarial sur le site cnp.fr.

(1) Une infrastructure *greenfield* est une nouvelle infrastructure, une infrastructure *brownfield* est une infrastructure déjà existante

CNP Assurances a poursuivi en 2022 ses dialogues bilatéraux (11 dialogues en direct et 2 dialogues effectués à sa demande par Ostrum AM) autour des enjeux de gouvernance, de climat et de biodiversité. Ces dialogues sont organisés avec des entreprises dont CNP Assurances est actionnaire ou créancier obligataire mais aussi avec des sociétés de gestion d'actifs.

CNP Assurances a poursuivi en 2022 son soutien à la campagne du CDP *Business Ambition for 1.5 C Commitment Letter* demandant aux 1 600 entreprises les plus émettrices de GES de s'engager à lutter contre le changement climatique en se fixant des objectifs basés sur la science. Par ailleurs, CNP Assurances a réalisé deux campagnes de courriers en 2022 : 21 courriers ont été envoyés afin de présenter ses critères de vote pour les résolutions *Say on Climate* et 11 autres courriers demandaient l'arrêt des nouveaux projets d'exploration ou le développement de la production de pétrole et de gaz fossile (conventionnel ou non conventionnel).

La politique d'engagement actionnarial de CNP Assurances et le compte rendu annuel de sa mise en œuvre sont disponibles sur le site cnp.fr.

Politique de sélection des investissements sur la base de critères ESG

Actions cotées

La démarche d'investissement responsable est basée sur une gestion *best-in-class* du portefeuille actions par Ostrum AM : les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité sont privilégiées. Une veille trimestrielle permet d'échanger avec les analystes ESG d'Ostrum AM les titres en risque ESG et les principaux enjeux en matière de durabilité.

Ainsi, plusieurs thématiques ont été mises en œuvre à travers les investissements réalisés, notamment dans la santé, l'accès aux soins et aux équipements de santé, ainsi que le développement d'une médecine intégrant les nouvelles technologies. Les secteurs de l'énergie fossile et de l'automobile ont fait l'objet d'allègements au profit d'entreprises offrant des alternatives dans des solutions d'énergie verte et de transports collectifs.

Obligations

L'analyse ESG des obligations est intégrée à l'analyse crédit réalisée par Ostrum AM. Dans toutes ses décisions d'investissement, l'équipe de gestion sélectionne systématiquement les émetteurs les mieux notés de l'univers d'investissement. À cela s'ajoute un outil d'analyse et de sélection des obligations vertes, sociales ou durables basé sur la stratégie et les impacts ESG des émetteurs. L'équipe de recherche crédit intègre un score qualitatif d'appréciation de la matérialité des critères ESG ainsi que l'évaluation des risques et des opportunités matérielles ESG. Les critères d'exclusion demandés par CNP Assurances s'appliquent au portefeuille obligataire.

CNP Assurances investit depuis plusieurs années dans des obligations à thématique sociale (*social bonds*, *sustainable bonds*). Ces obligations répondent à de forts enjeux sociaux, mesurent leur impact social et contribuent à une création de valeur durable pour l'ensemble des parties prenantes. À fin 2022, les montants investis par CNP Assurances dans ces obligations représentent 3,4 Md€.

Immobilier

En amont de l'achat d'un actif immobilier, CNP Assurances mène des analyses techniques, environnementales et sanitaires afin d'identifier les risques propres au bâtiment et à évaluer le montant et la faisabilité des travaux nécessaires pour respecter le niveau d'exigence de CNP Assurances. La non-faisabilité est un critère d'abandon du projet et l'évaluation des coûts des travaux impacte le prix d'acquisition.

CNP Assurances confie la gestion de son portefeuille immobiliers à des sociétés de gestion spécialisées, sur la base d'un cahier des charges strict, incluant les enjeux de respect de l'environnement et de sécurité (charte de gestion durable prenant en compte l'impact du bâtiment sur l'environnement, la santé et la sécurité des usagers, charte « travaux verts »). CNP Assurances attend des sociétés de gestion une gestion des enjeux de durabilité adaptée en fonction de la matérialité des enjeux.

La sécurité des biens et des utilisateurs est un enjeu majeur pour CNP Assurances qui mène depuis 2016, une mission d'analyse hygiène sécurité environnement (HSE) sur une grande partie de ses immeubles en direct. Près de 60 % des observations ont été traitées à fin 2022.

Forêts

La Société Forestière, qui assure la gestion du patrimoine forestier de CNP Assurances, met en œuvre une gestion sylvicole durable et respectueuse de l'environnement. Dès 2001, la Société Forestière s'est dotée d'un manuel de gestion forestière durable dont l'application est certifiée ISO 9001. Il intègre les principales thématiques de l'analyse ESG : gouvernance, pilotage et organisation des relations avec ses clients et autres parties prenantes, ainsi que la mise en application de pratiques sylvicoles tenant compte des habitats et espèces remarquables. À fin 2022, 100 % des surfaces des forêts détenues par CNP Assurances et éligibles à la certification PEFC y adhèrent ou sont en cours d'adhésion.

La mise à jour en 2020 du mandat de gestion liant CNP Assurances et la Société Forestière a permis de renforcer l'intégration de critères ESG au sein d'une charte de gestion durable des forêts. Cette charte engage CNP Assurances et la Société Forestière vers des objectifs ambitieux de protection de la biodiversité, de l'eau, des sols et des personnes.

Fonds d'actions non cotées et d'infrastructures

Depuis 2010, les informations ESG sont utilisées dans la gestion des placements en actions non cotées et en infrastructures. Les due diligences menées avant investissement dans un nouveau fonds d'actions non cotées permettent d'établir une notation ESG. 25 nouveaux fonds ont ainsi été notés en 2022.

À chaque nouvel investissement en infrastructure, CNP Assurances sélectionne des fonds qui ont une stratégie ESG compatible avec ses engagements et règles internes, notamment sur les secteurs interdits par CNP Assurances. En 2021, un questionnaire ESG a été développé par CNP Assurances. Il est transmis aux sociétés de gestion afin de vérifier l'alignement des objectifs et contraintes ESG de CNP Assurances et du fonds.

Sur les investissements en cours, un reporting ESG est en place depuis plus de dix ans. En 2022, 78 % des fonds d'infrastructures ont répondu à cette demande de reporting ou communiqué un reporting volontaire.

Fonds de titres cotés

Pour les fonds de titres cotés dédiés à CNP Assurances, CNP Assurances exige que sa propre politique d'exclusion s'applique aux sous-jacents du fonds, comme pour ses détentions en direct.

Pour les fonds de titres cotés ouverts à tout souscripteur, CNP Assurances n'a pas la possibilité d'imposer sa démarche ESG. Elle s'assure d'une cohérence entre la démarche ESG du fonds et sa propre démarche ESG via un questionnaire ESG adressé à chaque société de gestion lors de la phase de due diligence qui précède l'investissement, puis à rythme régulier tous les deux ans. Ce questionnaire ESG porte globalement sur la démarche d'investissement responsable et la notation ESG du fonds, puis plus spécifiquement sur les thématiques suivantes : règles mises en place sur les armes controversées, les embargos, les paradis fiscaux, le charbon thermique et les risques climatiques.

CNP Assurances a mis en place fin 2022 un filtre ESG contraignant pour la sélection des nouveaux fonds de titres cotés dans les portefeuilles en euros qui repose sur :

- une due diligence ISR renforcée et systématique donnant lieu à un avis ISR ;
- un contrôle de l'exposition des fonds aux entreprises visées par la politique d'exclusion de CNP Assurances.

À fin 2022, 96 % des sociétés de gestion avec lesquelles CNP Assurances travaille ont signé les *Principles for Responsible Investment* (PRI).

À fin 2022 sur le périmètre des portefeuilles en euros, 66 % des encours des fonds de titres cotés détenus par CNP Assurances font la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales (au sens de l'article 8 du règlement SFDR) et 1 % ont un objectif d'investissement durable (au sens de l'article 9 du règlement SFDR).

CNP Assurances s'est engagée en 2022 à doubler ses investissements à impact pour atteindre 1 Md€ d'ici fin 2025. CNP Assurances s'appuie sur la définition des investissements à impact adoptée en 2021 par la place de Paris. La finance à impact est une stratégie d'investissement qui vise à accélérer la transformation juste et durable de l'économie réelle, en apportant une preuve de ses effets bénéfiques. Elle s'appuie sur les piliers de l'intentionnalité, de l'additionnalité et de la mesure de l'impact. À fin 2022, ces investissements représentent 507 M€.

5.2.2.3 Intégrer les enjeux ESG dans le cadre de notre activité d'assurance

Risque #7 : Absence ou défaillance de prise en compte des enjeux ESG dans le cadre de l'activité d'assurance (création de produit, souscription, tarification, indemnisation, réassurance)

L'absence ou défaillance de prise en compte des enjeux ESG dans le cadre de l'activité d'assurance pourrait représenter un risque aussi bien en termes de sinistralité que de réponse aux attentes des clients et de positionnement de marché. Par ailleurs, le risque de non-respect d'une réglementation en matière de la durabilité applicable aux contrats d'assurance pourrait se matérialiser par des montants significatifs d'amendes et porter atteinte à l'image et à la réputation du groupe CNP Assurances.

En 2020, CNP Assurances a signé les *Principles for Sustainable Insurance* (PSI). Elle s'engage ainsi à intégrer les critères ESG dans ses prises de décisions, à sensibiliser ses clients et ses différents partenaires à leur déploiement, à coopérer avec les pouvoirs publics, les autorités de régulation et l'ensemble des parties prenantes pour les promouvoir dans l'ensemble de la société.

De plus, les facteurs de durabilité sont pris en compte dans la gouvernance des produits : le directeur RSE a rejoint en 2022 les membres permanents du comité d'agrément des produits et les critères de durabilités sont analysés dans le cadre de la définition du marché cible.

Attachée à défendre les principes du Pacte mondial, CNP Assurances s'interdit de développer toute activité commerciale dans 118 pays pour des raisons d'opacité fiscale, de corruption ou de non-respect de la démocratie et des libertés.

En assurance de personnes, l'action directe des assurés en faveur de l'environnement et d'une économie durable passe par le choix d'investir leur épargne ou leur retraite dans des supports en euro et en unité de compte durables : ceux-ci sont proposés depuis de nombreuses années dans les contrats de CNP Assurances. Conformément à la loi PACTE, CNP Assurances propose dans tous ses contrats d'assurance vie multi-supports des supports en unité de compte labélisés ISR, Greenfin et Finansol. Par ailleurs, conformément au règlement européen SFDR, CNP Assurances publie sur son site Internet les informations en matière de durabilité de chaque contrat d'assurance vie et de retraite, ainsi que des supports en euros et en unités de compte qu'ils proposent. Pour les contrats distribués par son réseau salarié Amétis, CNP Assurances publie également sur son site Internet la politique d'intégration des risques de durabilité dans le conseil en assurance et les informations sur les incidences négatives sur les facteurs de durabilité dans le conseil en assurance.

Le groupe CNP Assurances propose par ailleurs, en Europe et en Amérique latine, des contrats d'assurance accessibles au plus grand nombre. Cet engagement s'appuie sur la volonté d'éviter l'exclusion financière grâce à la mutualisation des risques.

Indicateurs	2021	2022	Périmètre
Nombre de contrats de micro-assurance	671 433	653 742	Brésil
Part des encours des supports en unité de compte bénéficiant d'un label de finance durable ⁽¹⁾	57 %	60 %	France ⁽²⁾
Encours des supports en unité de compte bénéficiant d'un label de finance durable ⁽³⁾ ✓	18,6 Md€	19,3 Md€	France
Dont encours des supports en unité de compte labélisés ISR (investissement socialement responsable) ✓	18,6 Md€	19,3 Md€	France
Dont encours des supports en unité de compte labélisés Greenfin (finance verte) ✓	1,5 Md€	1,2 Md€	France
Dont encours des supports en unité de compte labélisés Finansol (finance solidaire) ✓	0,3 Md€	0,2 Md€	France
Encours des supports en euro et en unité de compte faisant la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales (au sens de l'article 8 du règlement SFDR)	217,9 Md€	222,0 Md€	Groupe hors Amérique latine ⁽⁴⁾
Encours des supports en euro et en unité de compte ayant un objectif d'investissement durable (au sens de l'article 9 du règlement SFDR)	4,4 Md€	3,5 Md€	Groupe hors Amérique latine ⁽⁴⁾

(1) Unités de compte correspondant à des fonds

(2) CNP Assurances, CNP Retraite, CNP Caution et MFPrévoyance

(3) Une unité de compte peut bénéficier de plusieurs labels : les montants par label ne peuvent donc pas être additionnés

(4) Le règlement SFDR ne s'applique que dans les États de l'Union européenne

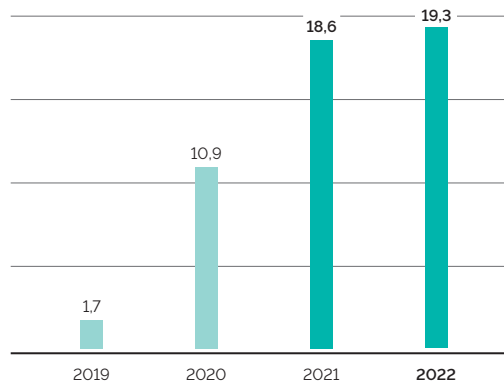
Illustrations

Des produits d'épargne-retraite durables

En 2022, 5 Md€ de primes ont été versés par les assurés de CNP Assurances sur des supports en unité de compte bénéficiant d'un label de finance durable. L'encours de ces supports labélisés atteint 19,3 Md€ à fin 2022, et représente plus de 60 % de toutes les unités de compte des clients de CNP Assurances. Cette part importante s'explique à la fois par la demande des assurés de supports d'épargne responsable, ainsi que par les efforts des sociétés de gestion, notamment LBPAM et Ostrum AM pour labéliser et intégrer une stratégie d'investissement responsable dans les fonds existants. En complément, 437 M€ de supports en unité de compte de la filiale CNP Luxembourg bénéficient d'un label de finance durable.

ENCOURS DES SUPPORTS EN UNITÉ DE COMPTE DE CNP ASSURANCES BÉNÉFICIAIRE D'UN LABEL DE FINANCE DURABLE

(En milliards d'euros)



Le règlement européen SFDR demande aux assureurs de communiquer aux clients la classification SFDR de chaque contrat d'assurance vie et de retraite, ainsi que des supports en euros et en unités de compte qu'ils proposent :

- à fin 2022, parmi les encours des supports en euros du groupe CNP Assurances soumis au règlement SFDR et disposant d'une classification SFDR, 97 % font la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales (au sens de l'article 8 du règlement SFDR) ;
- à fin 2022, parmi les encours des supports en unité de compte du groupe CNP Assurances soumis au règlement SFDR et disposant d'une classification SFDR, 49 % font la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales (au sens de l'article 8 du règlement SFDR) et 8 % ont un objectif d'investissement durable (au sens de l'article 9 du règlement SFDR) ;
- en Italie, CNP UniCredit Vita a lancé en avril 2022 le produit *MyVision*, investi à 100 % en unités de compte article 8. Ce produit a représenté près d'un quart des affaires nouvelles en 2022, soit 593 M€ de chiffre d'affaires.

En France, une offre adaptée aux besoins des personnes à faibles revenus

CNP Assurances s'attache à offrir des solutions d'épargne accessibles au plus grand nombre.

En 2022, CNP Assurances a enrichi son offre d'assurance vie *Cachemire 2* d'une nouvelle solution de gestion sous mandat accessible au plus grand nombre à partir de 70 € à l'ouverture

(suivi de versements réguliers à partir de 50 € par mois). Avec cette nouvelle offre simple et compétitive, La Banque Postale souhaite conquérir de nouveaux clients, séduire une clientèle plus jeune tout en les aidant à se constituer un patrimoine.

CNP Assurances propose depuis plusieurs années des contrats dépendance mutualisés. La particularité de ces contrats, dits par répartition, est leur accessibilité maximale puisqu'ils sont inclus dans les contrats d'assurance frais soins de santé proposés par nos mutuelles partenaires.

Ce mécanisme permet de garantir le risque dépendance, sans sélection médicale à tous les membres du Groupe assuré (seuls les risques déjà survenus sont écartés). La tarification assise sur l'ensemble de la population couverte et par grande tranche d'âge permet des cotisations modérées à la portée du plus grand nombre. Ce type de dispositif garantit ainsi un premier niveau de protection face à la perte d'autonomie avec des montants de rente mensuelle allant de 100 € à 500 €.

Par ailleurs, CNP Assurances est membre fondateur de la Fondation Entrepreneurs de la Cité, destinée à favoriser l'assurance de créateurs d'entreprise, et coassureur de la garantie prévoyance et santé « Trousse première assurance ».

ATD Quart-Monde et CNP Assurances proposent depuis 2016 un contrat obsèques destiné aux personnes vivant sous le seuil de pauvreté. Ce contrat élaboré avec la participation des personnes concernées, a permis de tenir compte de leurs besoins réels et ainsi de définir un panier de biens nécessaires et suffisants pour des obsèques dans la dignité. L'enjeu consiste à fixer une prime mensuelle accessible aux personnes très pauvres (0,5 € mensuel pour les jeunes jusqu'à 30 ans, 13 € mensuels après 70 ans). Contrairement aux contrats classiques, les mensualités n'évoluent pas selon l'âge. Il peut être souscrit jusqu'à l'âge de 80 ans, la limite de la garantie étant fixée à la fin de l'année des 90 ans de l'adhérent. Au-delà, le fonds de solidarité créé pour le contrat pourra prendre le relais.

Dans les filiales, des produits de micro-assurance innovants

Au Brésil, Caixa Vida e Previdência est la première entreprise à avoir implanté un produit de micro-assurance obsèques sur le marché en commercialisant en 2011 le produit *Amparo*, qui couvre aujourd'hui plus de 650 000 personnes. Le Groupe propose aussi deux produits pour les personnes à faible revenu : un produit de retraite permettant des versements mensuels à 35 R\$, soit environ 6 €. De même, à Chypre, CNP Cyprus Insurance Holding propose des assurances auto et habitation spécifiques à prime modeste.

Des garanties à avantage sociétal

Depuis juin 2022, notre réseau Amétis commercialise auprès de ses clients deux nouveaux supports en unité de compte *Euro Medium Term Note* (EMTN) afin de leur permettre de diversifier au mieux leur épargne. Une partie des résultats financiers réalisés par Amétis sur la distribution de ces EMTN est reversée à Crésus, une association qui lutte contre le risque de surendettement.

CNP Assurances propose dans le cadre de certains contrats individuels d'assurance emprunteur un accompagnement de l'assuré tout au long de son prêt dans les moments importants de sa vie : des garanties famille sont accordées lors des événements heureux, comme la naissance ou l'adoption d'un enfant, ou lors de moments difficiles, comme l'accompagnement en cas d'enfant malade ou d'un parent dépendant.

Une assurance perte d'emploi est commercialisée depuis 2017 dans l'offre emprunteur de La Banque Postale offrant une prise en charge efficace, car couplée à celle de Pôle emploi sans délai de franchise. Au plus près des clients, la garantie assure un versement pendant une durée maximum de 18 mois, permettant ainsi une sécurité complémentaire aux situations particulières. La prise en charge est de 60 % de la mensualité de remboursement de l'emprunt, bien au-dessus de nombre d'offres concurrentes qui se situent à 50 %.

Au Brésil, Caixa Vida e Previdência propose des prestations en cas de maladies graves avancées sans déduction du capital assuré ou encore des médicaments gratuits en cas d'hospitalisation ou accueil aux urgences. En 2017, elle a sorti sa gamme « Caixa Facile », souscrite notamment dans les distributeurs électroniques, proposant des prestations obsèques, des réductions sur les médicaments ou une assistance diététique. Les offres du Groupe ont été complétées d'une couverture en cas de grossesse multiple et d'une protection en cas de perte d'emploi pour maintenir la couverture de prévoyance de la famille.

5.2.2.4 S'engager pour la satisfaction de nos clients

Risque #8 : Incapacité à maintenir et améliorer la satisfaction des clients (expérience client, réponse aux demandes, traitement des réclamations) et manque de transparence des offres

Le groupe CNP Assurances accorde naturellement une importance centrale à la satisfaction de ses clients professionnels et particuliers, ainsi qu'à celle de ses partenaires distributeurs, en veillant à maintenir une relation de confiance et de proximité tout en revoyant sans cesse ses pratiques commerciales et ses offres.

L'objectif de satisfaction client est un enjeu essentiel de la raison d'être de CNP Assurances et son engagement vis-à-vis des clients : « Rendre accessible à chaque personne une solution de protection, quelle que soit sa situation, et être présents lorsque nos assurés ont besoin de nous ».

Cet engagement est décliné en trois objectifs :

- accompagner le client à tous les moments ;
- rendre l'assurance claire et facile ;
- assurer le plus grand nombre, quelle que soit leur situation.

En 2022, CNP Assurances a revu sa politique Groupe et ses procédures pour se conformer à la mise à jour de la Recommandation ACPR sur le traitement des réclamations qui entre en vigueur fin 2022. L'objectif est notamment de faciliter le traitement des réclamations quel que soit le canal choisi par le client et de mettre en œuvre des plans d'actions pour réduire les motifs récurrents.

La transformation digitale représente à la fois un défi et une opportunité pour CNP Assurances de transformer les services rendus aux assurés, en leur proposant des solutions toujours plus proches de leurs attentes. Elle bouscule l'expérience client, et permet plus que jamais de personnaliser leur relation avec l'assureur dans leurs interactions comme dans leur protection.

La montée en puissance de la digitalisation a des conséquences sur les populations, leurs modes de vie et leurs emplois. Cette forte dynamique de changement amène à renouveler les modalités de protection des personnes et à concevoir des services nouveaux tant dans leur nature que dans la manière de les offrir avec toujours plus d'accompagnement et de pédagogie.

Compte tenu du modèle d'affaires de CNP Assurances, la présentation des opérations d'assurance vie est le plus souvent réalisée par des partenaires distributeurs.

Les produits proposés ainsi que les documents précontractuels, contractuels et commerciaux présentés aux clients doivent garantir à l'entreprise un niveau de sécurité juridique approprié et permettre à l'assuré ou au souscripteur de connaître avec précision le contenu et

l'étendue des garanties qu'il a contractées ou des propositions commerciales qui lui sont faites. Par ailleurs, alors que la digitalisation de la gamme de produits d'assurance proposée par le Groupe se poursuit, informer au mieux le client avec un souci de pédagogie et de transparence est d'autant plus crucial. La clarté et la transparence des offres constituent ainsi un levier à la bonne mise en œuvre de la stratégie du Groupe et améliorent l'image de marque de CNP Assurances auprès des clients à la fois professionnels et individuels, tout en perfectionnant la protection fournie aux clients, *via* la fourniture d'offres adaptées au mieux à leurs exigences et besoins

CNP Assurances et ses filiales disposent de procédures de lancement de produit comprenant la vérification de la conformité du produit aux normes réglementaires, en adéquation avec les exigences et les besoins des clients, ainsi que la déclinaison auprès des partenaires des modalités de commercialisation du produit. Après instruction, le comité d'agrément des produits permet aux fonctions groupe, de valider, ou non, la mise en marché de tout nouveau produit ou modification significative de produit.

En 2022, la directrice de l'expérience client et le directeur de la RSE ont rejoint le comité d'agrément des produits en tant que membres permanents afin d'intégrer dès la conception des produits les leviers de satisfaction des clients et la prise en compte des enjeux de durabilité.

De plus, tout vecteur de communication à caractère publicitaire (document à caractère publicitaire, spot publicitaire radio ou télé, communication *via* un réseau social, etc.) doit délivrer une information :

- exacte : l'information doit restituer une présentation équilibrée des caractéristiques du produit entre ses avantages et ses inconvénients ou risques ;
- claire : l'information doit décrire les caractéristiques du produit avec un vocabulaire compréhensible par la cible de clientèle visée par le produit ;
- non trompeuse : l'information ne doit pas induire en erreur par une présentation déformée du produit pour favoriser sa vente.

Via la procédure de validation des documents publicitaires, la direction de la conformité Groupe apporte son expertise aux *Business Units* et met en œuvre les contrôles pour que CNP Assurances délivre aux clients et prospects une information exacte, claire et non trompeuse.

Indicateurs	2021	2022	Périmètre
Taux d'effort du client (CES) ✓	2,6/5	2,2/5	CNP Assurances
Net Promoter Score ⁽¹⁾ (NPS) des produits et services	+ 34	+ 35	CNP Assurances
Part des clients adressant une réclamation à CNP Assurances	0,1 %	0,1 %	CNP Assurances
Part des avis rendus par le médiateur de France Assureurs confirmant la position de CNP Assurances suite à une réclamation	65 %	53 %	CNP Assurances
Part des contentieux gagnés par CNP Assurances en première instance	71 %	69 %	CNP Assurances
Part des contentieux gagnés par CNP Assurances en appel	73 %	84 %	CNP Assurances
Part des contentieux gagnés par CNP Assurances en cassation	84 %	93 %	CNP Assurances
Taux de formation du personnel commercial éligible à la directive sur la distribution en assurance (DDA)	100 %	100 %	CNP Assurances

(1) Le Net Promoter Score (NPS) mesure l'intention de recommandation des clients à partir de la question suivante : « Sur une échelle de 0 à 10, quelle est la probabilité que vous recommandiez ce produit ou ce service à un proche ? ». Le NPS correspond au pourcentage de clients ayant noté de 9 à 10 (promoteurs) diminué du pourcentage de personnes ayant noté de 0 à 6 (détracteurs). Il se mesure sur une échelle de - 100 à + 100. Il est calculé sur la base de réponses aux enquêtes espace client Amétis, espace client Caisse d'Épargne, espace bénéficiaire, espace prestation assurance emprunteur et parcours adhésion

Illustrations

Écoute des besoins et évaluation de la satisfaction de nos clients

La direction de l'expérience client de CNP Assurances porte dans ses missions l'animation d'une démarche transverse dans l'entreprise avec la mise en place de dispositifs de mesure de l'expérience client, l'analyse de leurs résultats, la garantie de leur bonne prise en compte, et la structuration du recueil des attentes du client et la diffusion d'un tableau de bord trimestriel, le cockpit client.

Ce cockpit client est un outil interne de mesure et de pilotage de la satisfaction client quantitative et qualitative partagé avec les *business units* qui permet la mise en place des plans d'actions pour améliorer l'expérience de nos clients sur les parcours majeurs avec CNP Assurances et les partenaires distributeurs : souscription, gestion du contrat, mise en jeu d'une garantie, résiliation/rachat, demande d'information, réclamation.

Différents types d'enquêtes sont menés en continu, ou de manière périodique par CNP Assurances, tant auprès de nos clients (prospects, assurés et bénéficiaires) qu'auprès des partenaires-distributeurs. Elles permettent d'obtenir un diagnostic complet de la satisfaction client. Un programme de déploiement de nouvelles enquêtes est en cours afin à terme de couvrir l'ensemble des parcours clients principaux.

Ces enquêtes permettent d'apprécier la satisfaction des clients au travers de trois indicateurs quantitatifs :

- le *Net Promoter Score* (NPS) qui mesure l'intention de recommandation de nos clients de nos produits ou services à un proche ;
- le *Customer Effort Score* (CES) qui mesure le niveau d'effort estimé par le client pour obtenir une réponse à sa demande. Cet indicateur revêt une dimension particulière puisqu'il est l'un des indicateurs de notre engagement vis-à-vis des clients dans le cadre de notre raison d'être. Notre objectif est d'atteindre un score inférieur à 2/5 (de 1 effort faible à 5 effort élevé) d'ici 2025 ;
- le *Customer Satisfaction Score* (CSAT) qui mesure le niveau de satisfaction de nos clients.

En complément de ces indicateurs quantitatifs, les enquêtes permettent également de collecter des *verbatim* client.

L'étude des *verbatim* est effectuée avec une méthode d'analyse sémantique élaborée et testée en 2020. Cette méthode a été généralisée à l'ensemble des enquêtes en 2021 et 2022. Elle permet une appréciation qualitative du niveau de satisfaction avec l'identification des irritants client.

En 2022, CNP Assurances a renforcé ses actions en faveur de la mesure de la voix du client et de sa communication en interne :

- un projet réalisé avec l'équipe *Data Lab* a permis de développer une solution pour industrialiser les analyses sémantiques via un outil interne qui fait appel à de l'intelligence artificielle. Cette solution sera déployée en 2023 ;
- une extension de la mesure notamment sur les périmètres de l'assurance emprunteur et de la retraite collective ;
- la généralisation progressive des enquêtes « fin de parcours » qui vise à recueillir la satisfaction du client à l'issue d'un processus bout en bout. Ces enquêtes « fin de parcours » ont vocation à terme à couvrir les parcours majeurs de l'entreprise ;
- le développement d'une infographie cockpit client dédiée à chaque business unit afin que la voix du client soit partagée avec les collaborateurs de chaque périmètre client.

Au Brésil, CNP Seguros Holding réalise des enquêtes mensuelles de suivi et d'analyse de la satisfaction du client. Les évaluations concernant le centre de relation (serveur vocal interactif, web chat et WhatsApp) : les critères évalués sont les temps de réponse, la clarté des informations, la résolution des problèmes, le niveau de satisfaction client à l'égard du service (*Customer Satisfaction Score*), le taux d'effort client (*Customer Effort Score*) et la recommandation de marque (*Net Promoter Score*).

En Argentine, CNP Assurances Compañía de Seguros a renforcé en 2022 son processus de satisfaction client : lancement de nouveaux canaux de contacts, amélioration des systèmes de mesure, analyse en profondeur des points douloureux pour les clients détracteurs du NPS afin d'identifier les opportunités d'amélioration.

En Italie, CNP Vita Assicurazione a été récompensée en 2022 aux *Insurance Connect Awards* dans la catégorie du meilleur produit d'assurance vie pour son produit d'épargne et investissement *CNP Multiramo Opportunità* dédié au réseau des agences.

Suivi des réclamations et des contentieux

La notion de réclamations adoptée par CNP Assurances regroupe toute expression de mécontentement, fondée ou non, portant sur la qualité perçue par le client d'un produit ou d'un service. Chaque réclamation reçue est analysée afin d'en tirer des enseignements pour améliorer la qualité de service et le délai de traitement. Le nombre de réclamations reste modeste et concerne moins de 0,1 % des assurés de CNP Assurances.

Le Groupe dispose d'équipes dédiées au traitement des réclamations. Des outils ont été déployés afin d'affiner leur suivi. Conformément à la décision de place, la médiation de CNP Assurances est assurée par la Médiation de l'assurance au sein France Assureurs (FA). En 2022, le médiateur a rendu 299 propositions de solution sur des dossiers présentés par des assurés de CNP Assurances et a confirmé la position de CNP Assurances dans 53 % des cas.

Enfin, CNP Assurances compte 1 136 contentieux en cours à fin 2022. Le pourcentage de contentieux gagnés par CNP Assurances en 2022 est de 69 % en première instance, 84 % en appel et 93 % en cassation.

Transparence des offres vis-à-vis de nos clients

Les procédures de lancement de produit ont été révisées en 2018 suite à la directive sur la distribution en assurance (DDA). Ce texte place la protection de la clientèle au cœur des préoccupations de l'assureur afin que les contrats proposés au public répondent aux besoins spécifiques de leur marché cible, et ce pendant toute la durée de vie d'un produit. Ainsi, par exemple, les procédures nouveaux produits/Modifications significatives de produits existants chez CNP Assurances permettent de vérifier si le produit n'a pas de répercussions défavorables pour les clients, ou encore favorisent la bonne gestion des conflits d'intérêt. En 2022, une formation obligatoire de tous les collaborateurs a permis de les sensibiliser à la gestion et la prévention des conflits d'intérêts.

Enfin, des tests sont effectués, avant d'introduire ces produits sur le marché ou de leur apporter des adaptations importantes, ou encore si le marché cible a changé de manière significative afin de vérifier l'adéquation des produits proposés aux besoins et exigences du marché cible.

Ces tests comprennent une recherche, dans les réclamations reçues des clients, d'incompréhensions liées à la présentation des garanties dans les documents contractuels de produits similaires déjà commercialisés. L'examen de ces réclamations permet donc, le cas échéant, de faire évoluer les documents contractuels vers une meilleure lisibilité.

En prévoyance, les tests peuvent consister à vérifier si les garanties proposées ne sont pas redondantes avec celles d'un autre produit détenu par l'assuré, ou encore si le contrat s'adaptera aux événements de la vie du client, par exemple une évolution de sa situation familiale.

CNP Assurances met à la disposition de ses distributeurs tous les renseignements utiles sur le produit d'assurance et sur le processus de validation du produit, y compris le marché cible et la stratégie de distribution.

CNP Assurances vérifie avec ses distributeurs si ses produits sont bien diffusés auprès de clients appartenant au marché cible prédéfini et réexaminera régulièrement les produits d'assurance qu'elle propose ou commercialise, en tenant compte de tout événement qui pourrait influencer sensiblement sur le risque potentiel pesant sur le marché cible défini, afin d'évaluer au minimum si le produit continue de correspondre aux besoins du marché cible défini et si la stratégie de distribution prévue demeure appropriée.

La création de produits adaptés aux besoins du marché et la surveillance continue de cette adéquation est un enjeu stratégique, essentiel à la préservation de la confiance des clients, et des partenaires ainsi qu'à la réputation de CNP Assurances.

Pour cela, les clients finaux ainsi que les partenaires peuvent être mis à contribution en amont du projet. De l'expression des besoins à l'expérience utilisateur, CNP Assurances accorde beaucoup d'importance aux avis et retour de ses clients finaux.

CNP Assurances s'attache à vérifier la conformité des documents contractuels, commerciaux et publicitaires. Des équipes dédiées, en coopération avec les experts juridiques, s'assurent de la conformité des produits et des opérations d'assurance et accompagnent la mise en application des évolutions juridiques.

Le langage clair

Sur le sujet de la communication écrite à destination de ses clients, CNP Assurances s'est engagé en 2022 dans une démarche d'écriture en langage clair.

Le langage clair est un ensemble de règles d'écriture qui améliorent et accélèrent la compréhension et la mémorisation d'un message. Une communication en langage clair suscite la confiance du lecteur. Il apprécie la clarté et la transparence du message, ce qui favorise sa préférence et son engagement.

Pour CNP Assurances, l'enjeu est essentiel. Accroître la confiance de nos clients, c'est proposer des offres et des contrats compréhensibles, ou encore envoyer des courriers clairs afin de construire une relation durable et privilégiée avec l'ensemble de nos assurés, clients et partenaires.

Une expérimentation au langage clair est lancée depuis septembre 2022. Y participent une quarantaine de collaborateurs qui rédigent des communications externes ou destinées aux clients. À cette occasion, ils réviseront en langage clair des textes variés : documents contractuels et commerciaux, courriers de gestion et de réclamation, articles, FAQ. Une société externe apporte son expertise et les accompagne avec des linguistes. Un assistant rédactionnel en ligne est également disponible. Basé sur l'intelligence artificielle, il évalue la clarté des textes et offre des conseils de rédaction.

Cette expérimentation s'achèvera fin mars 2023 et se poursuivra avec le déploiement opérationnel progressif sur l'ensemble des contenus rédactionnels.

Éthique de l'intelligence artificielle

CNP Assurances s'est fixé cinq principes de conduite pour renforcer l'éthique de l'intelligence artificielle (IA) dans le cadre de ses activités opérationnelles, notamment ses relations avec les assurés et les bénéficiaires. CNP Assurances :

- place la protection des données et de la vie privée au cœur de ses préoccupations ;
- utilise des outils d'IA de façon transparente ;
- est vigilante sur l'équité de ces outils en luttant contre toute forme de biais ou de discrimination ;
- utilise les outils d'IA de façon responsable en contrôlant notamment leur fiabilité et leurs impacts ;
- place l'humain au cœur de ses outils et processus d'IA.

Assureur responsable, CNP Assurances se veut exemplaire en matière d'usage éthique de l'IA. Le Groupe a ainsi décidé dès 2020 de définir des orientations et de se doter d'une gouvernance de l'IA chargée de veiller à placer l'humain et l'éthique au cœur du développement de tout projet d'intelligence artificielle. CNP Assurances s'est ainsi dotée d'un comité pluridisciplinaire IA et Éthique et a nommé un responsable de l'éthique de l'IA.

Pour satisfaire encore mieux nos partenaires et clients et conserver notre position de leader en assurance emprunteur dans un contexte hautement concurrentiel, la rapidité et la fiabilité de la décision en souscription sont déterminantes. L'intelligence Artificielle (IA) offre, dans ce sens, une réponse technologique sûre et immédiate. Elle vient améliorer encore plus les performances de l'outil CNP Net, utilisé dans 94 % des demandes d'adhésions en assurance emprunteur.

Afin d'apporter une réponse toujours plus fiable et rapide à nos clients et partenaires en assurance emprunteur, l'outil de souscription en ligne CNP Net a été renforcé d'un module d'intelligence artificielle développé en interne et déployé fin janvier 2022. Aujourd'hui, le bilan est parfaitement conforme à la cible : 75 % des demandes d'assurance sont désormais acceptées immédiatement, en progression de 6 points, après plusieurs mesures qui avaient déjà permis d'augmenter ce taux.

L'assurance des emprunteurs est fortement soumise aux contraintes de conformité réglementaire et aux exigences d'éthique en matière de traitement de données à caractère personnel ; c'est pourquoi ce module d'Intelligence Artificielle a été conçu pour proposer uniquement des décisions d'acceptation aux conditions générales du contrat, au bénéfice de nos clients. Retenir ce principe, c'est faire en sorte qu'aucun traitement automatisé ne puisse entraîner une situation défavorable à nos clients. L'évaluation des risques aggravés de santé relève, en outre, toujours d'une analyse humaine et de l'expertise des équipes de souscription.

L'IA offre une réponse fiable et immédiate nous permettant ainsi d'augmenter le taux de pénétration de nos contrats dans les portefeuilles de nos partenaires tout en maîtrisant nos exigences et règles d'assurabilité.

CNP Assurances obtient le label ADEL décerné par GoodAlgo pour l'éthique de sa plateforme de services d'intelligence artificielle

Première concrétisation de la démarche éthique de l'IA (intelligence artificielle) entreprise par CNP Assurances depuis 2020, la plateforme de services d'IA de CNP Assurances a obtenu en 2022 le label ADEL avec un score de 76/100 assorti d'une médaille d'argent à la suite d'un audit indépendant réalisé par la société GoodAlgo. Cette distinction matérialise la reconnaissance de la conformité éthique du traitement et de l'usage des données numériques sur ces plateformes et constitue un gage de confiance et de fiabilité pour ses clients et partenaires.

CNP Assurances figure parmi les premiers assureurs à obtenir ce label à la suite d'une évaluation éthique systématique de sa plateforme de services d'IA. Ce label concerne la structure même des plateformes et non l'ensemble des algorithmes sous-jacents.

La plateforme permet de suivre et de monitorer l'ensemble des connexions des services d'IA utilisés par les applications du Groupe et qui couvrent les parcours client allant de la souscription à la gestion de sinistres en passant par le versement des prestations.

5.2.2.5 Être un acheteur responsable

Les engagements RSE de CNP Assurances sont déclinés par la direction des achats. Les acheteurs sont sensibilisés aux exigences RSE. La charte éthique interne aux achats et le guide de déontologie gouvernent les pratiques achats.

La charte relations fournisseurs et achats responsables a été signée en 2022 par le Groupe La Poste et ses filiales, dont CNP Assurances. Les signataires de cette charte élaborée par le Médiateur des Entreprises et le Conseil National des Achats s'engagent à mettre en œuvre un plan de progrès continu au sein de leur organisation et s'engagent à respecter les 10 engagements suivants :

1. assurer une relation financière responsable vis-à-vis des fournisseurs ;
2. entretenir une relation respectueuse avec l'ensemble des fournisseurs, favorable au développement de relations collaboratives ;

3. identifier et gérer les situations de dépendances réciproques avec les fournisseurs ;
4. impliquer les organisations signataires dans leur filière ;
5. apprécier l'ensemble des coûts et impacts du cycle de vie ;
6. intégrer les problématiques de responsabilité environnementale et sociétale ;
7. veiller à la responsabilité de son organisation ;
8. le professionnalisme et l'éthique de la fonction achats ;
9. une fonction achats chargée de piloter globalement la relation fournisseurs ;
10. une fonction de médiateur « relations fournisseurs ».

L'objectif de CNP Assurances est d'obtenir le label Relations Fournisseurs et Achats Responsables en 2023.

Des clauses sociétales et environnementales dans les contrats

Signataire du Pacte mondial, CNP Assurances promeut systématiquement son engagement en faveur du respect des droits humains auprès de ses sous-traitants et fournisseurs. Des clauses contractuelles sur la protection des travailleurs figurent dans les contrats types proposés aux fournisseurs et dans les conditions générales d'achats de CNP Assurances.

CNP Seguros Holding intègre également des clauses de responsabilité sociétale et environnementale dans ses contrats reprenant les engagements du Pacte mondial (OIT, lutte contre le crime organisé et le trafic de drogue, environnement, fraude et blanchiment).

Une évaluation RSE des fournisseurs

La quasi-totalité des fournisseurs de CNP Assurances est située en France. CNP Assurances a noué un partenariat avec EcoVadis qui réalise une évaluation des principaux fournisseurs sur les sujets environnementaux, sociaux et éthiques. En 2022, la moyenne des évaluations de ses plus gros fournisseurs est de 57/100 contre une moyenne de 45/100 pour les entreprises évaluées par EcoVadis.

En Italie, CNP UniCredit Vita effectue une évaluation RSE de ses fournisseurs pour les prestataires de services essentiels et pour tout nouveau contrat supérieur ou égal à 75 K€.

En Argentine, CNP Assurances Compañía de Seguros a mis en place une politique achat qui impose dans le choix des prestataires la prise en compte de leur impact sur l'environnement et la diversité.

Un renforcement de la politique achats responsables en faveur des achats inclusifs

Dans le cadre du comité inclusion lancé en 2021 et conformément à l'accord QVT 2020-2023, CNP Assurances a souhaité consolider sa politique d'achats responsables en faveur du secteur protégé et adapté (entreprises adaptées, établissements et services d'aide par le travail, entreprise de travail temporaire d'insertion) engagée dans les précédents accords handicap. La direction des achats a la responsabilité de déployer un plan d'actions afin de renforcer les achats auprès du secteur protégé et adapté. Une sensibilisation sur les sites de Paris et Angers a été mise en place pour l'ensemble des collaborateurs.

5.2.2.6 Développer des actions à impact sociétal

Le groupe CNP Assurances développe des actions à impact sociétal réalisées en partenariat avec des associations, des ONG et des collectivités locales. Ces projets sont portés selon

les cas par CNP Assurances et ses filiales, la Fondation CNP Assurances, l'Instituto CNP Brasil ou les collaborateurs du Groupe.

Dépenses annuelles consacrées à des projets de mécénat et des actions à impact sociétal	2021	2022	Périmètre
Fondation CNP Assurances, Instituto CNP Brasil et autres actions de mécénat	2 453 505 €	2 950 389 €	Groupe

Fondation d'entreprise CNP Assurances : réduire les inégalités sociales de santé et sauver des vies

CNP Assurances est engagée depuis de nombreuses années en faveur de la santé publique *via* sa fondation d'entreprise. Prorogée en 2022 pour trois ans, elle est dotée d'un nouveau programme d'actions pluriannuel de 2,4 M€ consacré exclusivement aux projets qu'elle soutient selon deux axes d'intervention.

Une fondation qui contribue à réduire les inégalités sociales de santé

En favorisant la prévention et la promotion de la santé, en agissant sur l'éducation qui compte parmi les principaux déterminants sociaux de santé, la Fondation entend contribuer à favoriser le mieux vivre et la santé des populations jeunes en risque de vulnérabilité sociale. Elle illustre ainsi l'engagement sociétal de l'entreprise en faveur de l'égalité des chances, vecteur d'une société plus inclusive où chacun peut trouver sa place.

En 2022, outre la poursuite de sa démarche de co-construction avec la FAGE (Fédération des associations générales étudiantes) et la Fondation de la Vocation, la Fondation CNP Assurances a choisi de se consacrer à cinq nouveaux partenariats autour de cet axe :

- un nouveau projet avec l'Alliance pour l'éducation visant à favoriser l'engagement des collaborateurs de CNP Assurances auprès des jeunes d'établissements en zones prioritaires pour les aider à découvrir le milieu professionnel et à trouver leur voie. Le projet prévoit également le développement d'un outil permettant un suivi du parcours scolaire des jeunes des territoires des Cités éducatives de Sarcelles et Toulouse ;
- quatre nouveaux partenariats : avec les associations AGIVR (association engagée aux côtés des personnes en situation de handicap et de leurs familles), Ecolhuma, Adosen, et l'Université de Bordeaux pour un projet de recherche-action. Les projets innovants de ces nouveaux partenaires visent à permettre aux jeunes de développer les compétences psycho-sociales concourant à l'adoption de comportements favorables à leur santé et leur bien-être. Ils ont vocation à essaimer largement.

Dans une situation toujours critique pour les étudiants, la Fondation a poursuivi son action aux côtés de la FAGE en faveur du développement des épiceries solidaires et lieux de vie AGORAé (espaces étudiants composés d'un lieu de vie ouvert à tous et d'une épicerie solidaire accessible sur critères sociaux) et du soutien psychologique sur les campus. Elle a aussi reconduit son soutien à l'opération « un bus pour un campus », dont l'édition 2022 a permis à 265 étudiants en situation de précarité de partir en vacances à bas prix.

Une fondation engagée pour participer à sauver des vies

La Fondation CNP Assurances, pendant 10 ans, a promu l'installation de défibrillateurs dans les lieux publics et la sensibilisation de la population aux gestes de premiers secours pour sauver des vies. 4 500 défibrillateurs ont ainsi été installés en France grâce au soutien de la Fondation.

Sur cet axe, la Fondation poursuit son engagement auprès de l'association SAUV Life pour le développement de la communauté de citoyens santé, formés et équipés d'un défibrillateur mobile afin de multiplier les chances de survie avant l'arrivée des secours, qui interviennent en synergie avec les citoyens non formés mobilisés *via* l'application SAUV life et les secours professionnels.

Grâce au soutien de la Fondation, 23 établissements des Petits Frères des Pauvres accueillant des personnes âgées en situation de précarité ont été équipés de défibrillateurs et des formations à leur utilisation ont été réalisées. Ce partenariat a pour but de renforcer l'engagement citoyen et de favoriser l'inclusion de populations fragiles.

La Fondation poursuit son soutien au Secours Populaire Français pour équiper certains de leurs établissements en défibrillateurs et sensibiliser à leur utilisation les personnes accueillies, les salariés et les bénévoles.

Une fondation proche des collaborateurs CNP Assurances

La Fondation CNP Assurances lance depuis plusieurs années des appels à projets à destination des collaborateurs de CNP Assurances : la Fondation soutient des projets dans lesquels ils sont personnellement impliqués. En 2022, 12 projets ont été retenus dans les domaines de la prévention et de la promotion de la santé ou du bien-être, par des moyens éducatifs ou la création de lien social. Ont été notamment sélectionnés un projet dans le champ de la santé (création et aménagement d'un espace « annonce de diagnostic et salon des parents » dans un service de neurologie pédiatrique), ainsi qu'un projet favorisant l'inclusion, la mixité sociale et intergénérationnelle (inclusion par le sport *via* un club de baskets de jeunes issus des quartiers prioritaires dans la région d'Angers).

Par ailleurs, en 2022, 30 collaborateurs ont coaché 98 élèves d'établissements partenaires de l'Alliance pour l'éducation-United Way. Deux stages de 3^e ont également été réalisés à CNP Assurances. Sur l'année scolaire 2021-2022, deux tiers de ces actions ont touché des jeunes au sein de la cité éducative de Sarcelles.

La Fondation propose aux collaborateurs de CNP Assurances des ateliers de sensibilisation aux gestes qui sauvent. Ces ateliers réalisés par des pompiers instructeurs, rappellent les gestes simples et utiles en tous lieux tant dans la vie professionnelle que personnelle. Une séance a eu lieu en 2022 sur le site angevin de CNP Assurances.

Œuvrer au développement local via une politique de mécénat

Un accompagnement au travers d'actions de soutien menées localement

CNP Assurances est engagée dans la démarche PAQTE en faveur des quartiers prioritaires de la ville. À ce titre, elle est mobilisée pour les quartiers et notamment à :

- former : politique active d'alternance pour les étudiants de Bac à Bac+5 ;
- sensibiliser : la Fondation CNP Assurances est partenaire de l'Alliance pour l'éducation-United Way et de son programme Défi jeunesse qui accompagne les jeunes de la 6^e au lycée. Ce programme favorise le rapprochement de l'entreprise et de l'école dans les quartiers prioritaires. Dans cet objectif, en 2022, 30 collaborateurs ont coaché 98 élèves d'établissements partenaires de l'Alliance. Deux stages de 3^e ont également été réalisés dans les locaux de CNP Assurances. Sur l'année scolaire 2021-2022, deux tiers de ces actions concernaient des jeunes relevant de la Cité éducative de Sarcelles ;
- recruter : politique de non-discrimination dans la phase de recrutement ;
- acheter : politique d'achat auprès d'entreprises signataires du PAQTE.

En encourageant pendant 10 ans les collectivités locales à installer des défibrillateurs dans les lieux publics et à sensibiliser le plus grand nombre aux gestes de premiers secours dans une démarche citoyenne, la Fondation CNP Assurances a agi au plus près des territoires.

Au Brésil, CNP Seguros Holding soutient le programme *Jovem de Expressão* qui développe des actions de communication communautaire, l'économie créative et de promotion de la santé des jeunes dans le cadre de ce programme social. Par ailleurs, il soutient depuis plusieurs années des actions auprès de malades du SIDA et de prévention auprès des jeunes. Il a poursuivi en 2019 son programme *Embaixadores da Juventude* de formation des jeunes aux objectifs du développement. Un important mécénat culturel et artistique vient compléter les actions de CNP Seguros Holding.

En Argentine, CNP Assurances Compañía de Seguros soutient financièrement le quartier de Mugica à Buenos Aires, où vivent 45 000 personnes défavorisées, via différentes initiatives : achats durables, don de bacs à compost pour l'usine de recyclage, démarrage d'un projet de microassurance et entretiens d'embauche avec des candidats du quartier.

Les collaborateurs de CNP Santander réalisent tous les ans des actions de solidarité : cette année a été l'occasion de soutenir et de collecter des fonds au profit d'une organisation humanitaire intervenant au niveau international qui vient en aide aux personnes en situation de crise ou vivant dans la pauvreté. À Chypre et au Luxembourg, les collaborateurs participent à des courses solidaires. CNP CIH est par ailleurs sponsor d'une

association venant en aide aux enfants malades. CNP UniCredit Vita lance depuis plusieurs années des appels à projets pour soutenir les associations dans lesquelles les collaborateurs sont engagés à titre personnel. Les actions de solidarité engagées par CNP Vita Assicura et Assicurazione visent à soutenir des associations locales dont la mission se concentre autour de trois grands axes : exclusion sociale, détresse psychologique chez les jeunes et environnement.

Des actions en faveur de la formation et de la recherche

CNP Assurances poursuit son partenariat avec la Fondation pour la Recherche Médicale – FRM concernant un projet de recherche intitulé « La lumière pour redonner son rythme au cerveau dans la maladie d'Alzheimer », porté par le chercheur Laurent GIVALOIS, du Laboratoire des Mécanismes Moléculaires dans les Démences Neurodégénératives de Montpellier. Sur ce même thème, CNP Assurances a soutenu en 2022 le projet de recherche clinique *Brainwaves* porté par l'Hôpital Fondation Adolphe de Rothschild.

CNP Assurances, en tant qu'acteur majeur de l'assurance de personnes en France, a vocation à participer et à soutenir des cercles de réflexion d'intérêt général reflétant des approches économiques variées dont les travaux éclairent sa compréhension et sa connaissance du contexte économique, social et sociétal dans lequel CNP Assurances intervient.

CNP Assurances entretient des relations étroites avec les écoles et universités en lien avec ses différents métiers (actuariat, assurance, finance) en multipliant sa présence dans les forums et en intervenant directement auprès des étudiants lors d'événements particuliers. CNP Assurances est partenaire de la Fondation du Risque et de l'Université Claude Bernard (Lyon I) pour la mise en place d'une Chaire de recherche dénommée DIALog (*Digital Insurance And Long-term risks*).

CNP Assurances a commercialisé via son réseau commercial Amétis, deux nouveaux produits EMTN (*Euro Medium Term Note*) pour mieux diversifier son épargne, dont une partie des commissions, dédiée à la prévention du risque de surendettement, a été reversée, au titre du mécénat de CNP Assurances, à l'Association pour la fondation Crésus, pour soutenir le projet DILEMME, un programme d'éducation budgétaire et financière. Dans le cadre de ce programme, des collaborateurs du réseau Amétis, sur la base du volontariat, participent à l'animation, en région, d'ateliers d'éducation budgétaire.

CNP UniCredit Vita a renouvelé son partenariat avec une université milanaise et est partenaire du master de second degré « Finance : instrument, marché et durabilité ». À ce titre, elle offre une bourse d'étude et un stage de six mois à l'étudiant le plus méritant. En parallèle, une convention a été signée avec l'Université de Gênes en vue de l'activation d'un doctorat industriel de trois ans sur la période 2021-2024, auquel participe un salarié de l'entreprise dument sélectionné. La thèse de recherche portera sur la finance durable et la prise en compte du changement climatique dans le secteur de l'assurance.

Instituto CNP Brasil : entrepreneuriat et économie créative, santé et bien-être, conservation et restauration environnementale

Avec le soutien de son sponsor CNP Seguros Holding, l'Instituto CNP Brasil cherche à aider les personnes les plus vulnérables, à soutenir des causes et des communautés et à générer des opportunités pour un avenir meilleur afin que chaque individu puisse surmonter les adversités et changer sa propre histoire. Le projet

éducatif de l'Instituto CNP Brasil, lancé en avril 2022, a pour objectif principal de donner à des jeunes de la périphérie de Brasilia l'opportunité d'entrer à l'université, et d'ainsi augmenter leurs chances de construire un futur meilleur et prospère.

5.2.2.7 Veiller au respect des droits humains

CNP Assurances s'engage à appliquer les déclarations, normes et principes suivants :

- la Déclaration universelle des droits de l'homme ;
- le Pacte mondial des Nations unies ;
- la Convention des Nations unies sur les droits de l'enfant ;
- les Principes et droits fondamentaux au travail de l'Organisation internationale du travail (OIT), notamment l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire ;
- les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales.

En plus de ces principes internationaux, CNP Assurances se conforme aux lois applicables en France et dans les pays où le Groupe est implanté. Afin de veiller au respect des droits humains, CNP Assurances met en œuvre différentes mesures autour de quatre axes.

5.2.2.7.1 Veiller au respect des droits humains en tant qu'employeur

CNP Assurances s'attache à être un employeur responsable où chaque collaborateur peut s'épanouir professionnellement et être traité avec dignité et respect. Dans ce sens, CNP Assurances s'engage à :

- **promouvoir l'inclusion et la diversité.** L'inclusion et la diversité sont des leviers essentiels pour favoriser la réussite et l'innovation. CNP Assurances mène une politique engagée en s'interdisant toutes les formes de discrimination à chaque étape du parcours professionnel de ses collaborateurs. Un code d'éthique et de bonne conduite, des actions d'information et de sensibilisation et des formations obligatoires sont régulièrement menées pour promouvoir l'inclusion et la diversité. Nos engagements dans ce sens sont détaillés dans la partie 5.2.3.2 « Proposer des conditions de travail favorables » ;
- **prévenir les discriminations et le harcèlement.** CNP Assurances exerce une vigilance constante sur ces sujets en s'appuyant sur différents dispositifs en interne : référent discrimination et harcèlement, structure dédiée à la médiation sociale interne pour accompagner et traiter les situations à risque, mise en place d'actions de sensibilisation et de formations des collaborateurs et des managers, notamment un module visant à déconstruire les stéréotypes, préjugés et prévenir les discriminations et le harcèlement ;
- **promouvoir une organisation du travail flexible.** CNP Assurances s'emploie à promouvoir une organisation du travail flexible dans un esprit de co-construction et de coopération avec les représentants du personnel. En s'appuyant sur l'accord qualité de vie au travail signé en 2020 pour une période de trois ans, l'organisation du télétravail apporte une souplesse dans les formes d'organisation du travail individuel et collectif, adaptée aux transformations et modes de vie actuels ;
- **défendre la liberté d'association et le droit à la négociation collective.** Dans le Groupe, la quasi-totalité des collaborateurs (98 %) est couverte par une convention collective. Il y a au moins un représentant du personnel dans chaque filiale, sauf CNP Santander Insurance. La direction des ressources humaines s'engage à entretenir avec les instances représentatives du personnel et les délégués syndicaux un dialogue social soutenu et exigeant, respectueux des rôles respectifs et intégrant les évolutions réglementaires. L'Intranet de CNP Assurances dédié aux ressources humaines les informe de leurs droits :

convention collective, dialogue social, diversité professionnelle, gestion du stress, etc. Un espace syndical dans l'Intranet permet une communication continue des syndicats envers les collaborateurs ;

- **offrir un environnement de travail sûr et sain.** CNP Assurance est soucieux de la protection et de la santé de ses collaborateurs. De nombreuses actions de prévention sont mises en place dans toutes les entités du Groupe. CNP Assurances dispose d'un service de santé au travail autonome déployé sur ses principaux sites et couvre l'intégralité des collaborateurs. Tous les collaborateurs qui le nécessitent bénéficient d'un suivi médical rapproché. Depuis 2018, la plateforme Lyfe donne accès à des conseils en matière de santé et offre aux collaborateurs la possibilité d'une téléconsultation médicale 24 heures sur 24 et sept jours sur sept. En 2022, le taux d'absentéisme (hors maternité et paternité) est de 3,7 % et celui des accidents de travail de 0,5 %. La prévention des risques psychosociaux est également une priorité du Groupe. De nombreux dispositifs ou actions concourent à créer un environnement favorable à la limitation des situations à risques en agissant aux trois niveaux de prévention (primaire, secondaire et tertiaire). Les différentes initiatives portées par le Service de santé au travail et la Mission handicap sont présentées en détails dans la partie 5.2.3.2 « Proposer des conditions de travail favorables » ;
- **mettre à disposition un mécanisme formel de lancement d'alerte.** En complément des procédures d'alerte par la voie hiérarchique, le dispositif d'alerte mis en place par CNP Assurances donne la possibilité aux collaborateurs de signaler, de façon anonyme ou non (en fonction des règles locales), tout soupçon de comportement inapproprié, à savoir tout agissement non conforme aux valeurs et aux règles de notre code de conduite. Ce dispositif d'alerte peut notamment être utilisé dans les domaines de lutte contre les discriminations et le harcèlement au travail, la santé, l'hygiène et la sécurité au travail. Le canal de signalement est fourni par un partenaire externe pour préserver la confidentialité de l'identité des collaborateurs. Le processus de signalement est crypté et protégé par un mot de passe.

5.2.2.7.2 Veiller au respect des droits humains en tant qu'acheteur

Les engagements RSE du Groupe dans ses relations avec ses fournisseurs sont déclinés par la direction des achats. Les pratiques d'achat sont encadrées par la charte éthique interne aux achats, qui vise à promouvoir l'équité, la neutralité, la confidentialité et la transparence dans les choix d'approvisionnement, ainsi que par le guide de déontologie aux achats.

Ainsi, avant toute nouvelle entrée en relation avec un nouveau fournisseur, l'obtention d'un score de conformité est obligatoire et ce grâce à l'outil Provigis. Dans ses relations avec les fournisseurs, la clause type des contrats de CNP Assurances prévoit que le fournisseur s'engage à agir contre les violations des droits humains et à respecter :

- la Déclaration universelle des droits de l'homme ;
- la Convention des Nations unies sur les droits de l'enfant ;
- les Principes et droits fondamentaux au travail de l'Organisation internationale du travail (OIT).

Par ailleurs, CNP Assurances a noué un partenariat avec EcoVadis qui réalise une évaluation des principaux fournisseurs sur les sujets environnementaux, sociaux et éthiques. En 2022, la moyenne des évaluations de ses plus gros fournisseurs est de 57/100 contre une moyenne de 45/100 pour les entreprises évaluées par EcoVadis.

5.2.2.7.3 Veiller au respect des droits humains en tant qu'assureur

Assureur de personnes, CNP Assurances accorde naturellement une importance centrale à la satisfaction de ses clients et de ses partenaires, en veillant à maintenir une communication transparente et à protéger les données à caractère personnel. Dans ce sens, CNP Assurances s'engage à :

- intégrer les enjeux ESG dans le cadre de ses activités d'assurance. Conformément aux *Principles for Sustainable Insurance* (PSI), CNP Assurances s'engage à intégrer les critères ESG dans ses prises de décisions, à sensibiliser ses clients et ses partenaires à leur déploiement, à coopérer avec les pouvoirs publics, les autorités de régulation et l'ensemble des parties prenantes pour les promouvoir dans l'ensemble de la société. Signataire du Pacte mondial, CNP Assurances s'interdit de développer toute activité commerciale dans 118 pays pour des raisons d'opacité fiscale, de corruption ou de non-respect de la démocratie ou des libertés ;
- offrir des produits accessibles au plus grand nombre. À titre d'illustration, notre filiale brésilienne Caixa Vida e Previdência propose un produit de micro-assurance obsèques, un produit de retraite avec des versements mensuels relativement faibles et une assurance habitation à taux réduit pour les personnes à faible revenu ;
- protéger les données à caractère personnel. Ce point est détaillé dans la partie 5.2.1.3 « Protéger les données à caractère personnel et renforcer la cybersécurité ».

5.2.2.7.4 Veiller au respect des droits humains en tant qu'investisseur

CNP Assurances, en tant qu'investisseur, se mobilise pour avoir un impact positif sur la société dans son ensemble.

Signataire des *Principles for Responsible Investment* (PRI) et convaincu que la prise en compte des critères ESG dans l'évaluation d'un placement contribue à la création de valeur et optimise le couple rendement/risque dans le temps, CNP Assurances déploie une stratégie d'investisseur responsable. Les quatre principes qui guident l'intégration des critères ESG dans la politique d'investissement sont les suivants :

- veiller au respect des droits humains tels que définis dans la Déclaration universelle des droits de l'homme ;
- veiller au respect des Principes et droits fondamentaux au travail de l'Organisation internationale du travail (OIT) ;
- favoriser la protection de l'environnement, la transition énergétique et écologique et les initiatives visant à réduire les changements climatiques ou à s'y adapter ;
- contribuer à la lutte contre la corruption.

CNP Assurances reçoit les alertes sur les risques ESG des entreprises dont elle détient des titres *via* les analyses ESG réalisées par Ostrum AM. Ces alertes sont discutées lors des réunions trimestrielles du comité ISR réunissant les équipes de CNP Assurances et d'Ostrum AM. Lorsque ces alertes correspondent à un manquement aux principes fondamentaux du Pacte mondial, CNP Assurances demande à Ostrum AM d'entamer un dialogue avec les entreprises concernées. Si ce dialogue ne permet pas d'identifier les possibilités de remédier rapidement à la situation, CNP Assurances peut décider d'exclure ces entreprises du portefeuille d'investissements.

CNP Assurances a développé cette thématique en 2022 dans son activité d'engagement actionnarial et a participé à 2 dialogues collectifs sur le thème de la transition juste et un dialogue bilatéral sur le respect des droits humains dans le travail.

5.2.3 Être un employeur attractif

Dans un contexte de forte digitalisation de ses activités mais également d'évolution de son écosystème et de son organisation, le groupe CNP Assurances met au cœur de son succès les femmes et les hommes qui le composent, avec l'ambition d'accompagner le développement de chacun de ses collaborateurs au sein d'un collectif riche de tous ses talents et de toutes les diversités.

Dans cette perspective, CNP Assurances met en œuvre une politique d'emploi conciliant le maintien et la pérennisation de ses compétences stratégiques, le développement en interne de profils plus polyvalents, alliant compétences métiers, usage poussé des technologies et de la data ainsi que d'une stratégie de recrutement dynamique, orientée vers l'intégration de nouvelles compétences et le rajeunissement de la pyramide des



CNP Assurances s'est également investie, au travers de sa politique de qualité de vie au travail, dans la lutte contre toute forme de discrimination et dans la promotion de l'égalité des chances en matière d'évolution professionnelle. Ainsi, le Groupe mène depuis de nombreuses années une politique engagée en matière d'insertion des jeunes dans le monde du travail, d'accompagnement des personnes en situation de handicap et d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

5.2.3.1 Attirer et fidéliser les talents en lien avec nos orientations stratégiques

Risque #9 : Manque d'attraction et de fidélisation des talents, non-adéquation des compétences des collaborateurs avec les besoins de transformation et les évolutions des métiers

CNP Assurances veille en continu à la bonne adéquation entre les ressources, expertises et compétences dont elle dispose, et ses projets de développement ; elle place le développement professionnel de chacun de ses collaborateurs au centre de sa création de valeur.

Dans les filiales, des procédures, politiques de développement de carrière ou programmes de performance viennent accompagner cet enjeu majeur pour le Groupe.

Indicateurs	2021	2022	Périmètre
Part des ouvertures de postes en CDI pourvues <i>via</i> la mobilité ou le recrutement interne	59 %	52 %	CNP Assurances
Nombre d'heures de formation 	113 253 h	115 150 h	Groupe
Nombre d'heures de formation par collaborateur et par an	18 h	20 h	Groupe
Part des collaborateurs ayant bénéficié d'une formation	98 %	99 %	Groupe
Part de la masse salariale consacrée à la formation	4,0 %	3,8 %	Groupe
Taux de turnover ⁽¹⁾ 	11 %	9 %	Groupe
Taux de réalisation des entretiens annuels d'évaluations	95 %	94 %	Groupe
Taux d'entretiens carrière	22 %	20 %	CNP Assurances
Taux de mobilité interne	8 %	7 %	CNP Assurances

(1) Le turnover représente la part des sorties CDI sur les effectifs moyens.

Illustrations

Un pilotage attentif des effectifs

L'effectif total du groupe CNP Assurances est de 5 645 collaborateurs à fin 2022 ⁽¹⁾, en hausse de 1 % par rapport à l'année précédente.

Effectif des entités	Pays	2021	2022
CNP Assurances	France	3 309	3 292
CNP Seguros Holding, Caixa Vida e Previdência et leurs filiales,	Brésil	1 293	1 275
CNP UniCredit Vita, CNP Vita Assicura, CNP Vita Assicurazione et CNP Vita	Italie	192	441 ⁽²⁾
CNP Cyprus Insurance Holdings et ses filiales	Chypre, Grèce	317	332
CNP Partners	Espagne, Italie	165	0 ⁽³⁾
MFPrévoyance	France	70	67
CNP Luxembourg	Luxembourg	23	28
CNP Santander Insurance et ses filiales	Irlande, Italie	113	109
CNP Assurances Compañía de Seguros	Argentine	109	101
TOTAL GROUPE		5 591	5 645

À fin 2022, l'effectif en CDI de CNP Assurances est de 3 101 collaborateurs, soit une augmentation de 3,5 %. Cette évolution de l'effectif en CDI résulte de mouvements différenciés, inscrits dans un pilotage rapproché des effectifs :

- un volant toujours conséquent de départs en retraite, eu égard à la structure démographique et aux évolutions de la réglementation autour des retraites ;
- une vigilance en matière de remplacement des départs naturels en lien avec les transformations de l'entreprise,

dans un environnement économique contraignant et en forte évolution ;

- une politique toujours active de mobilité interne, ce canal restant le vecteur essentiel de pourvoi de poste ;
- des recrutements externes ciblés sur les expertises nécessaires à la réalisation de ses ambitions, en privilégiant quand cela est possible, le rajeunissement de la pyramide des âges, et qui accroissent sa capacité à porter le développement du Groupe sur les orientations stratégiques définies.

	2021	2022	Périmètre
Part des CDI dans l'effectif	95 %	96 %	Groupe
Part des femmes dans l'effectif	56 %	55 %	Groupe
Âge moyen des CDI	45 ans	45 ans	Groupe

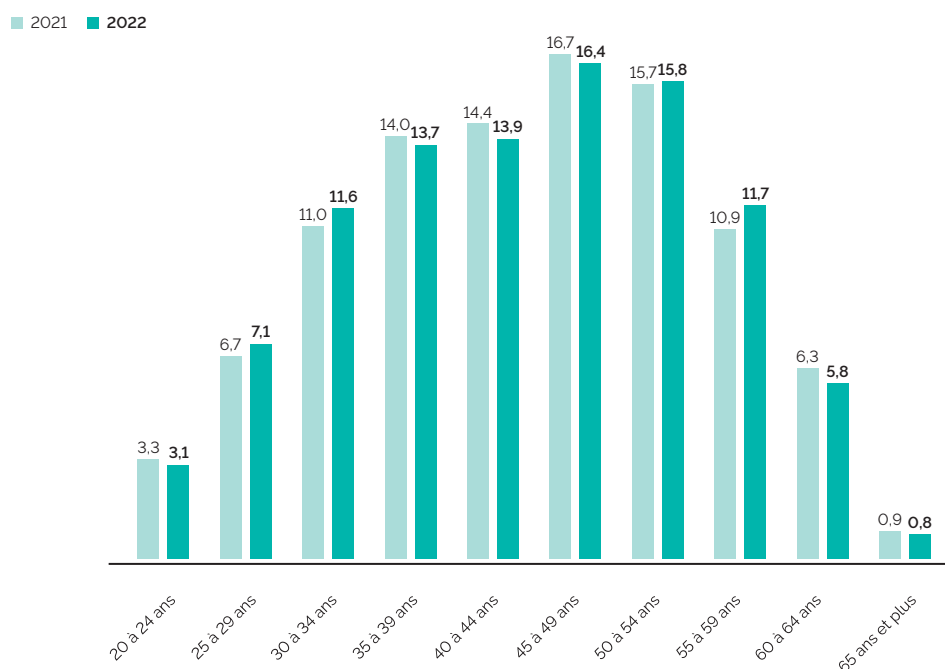
(1) Hors effectifs de Filassistance (140 salariés). Filassistance étant consolidée par intégration globale depuis 2022 suite à la montée au capital de CNP Assurances, elle n'est pas intégrée dans le périmètre de la DPEF en 2022 mais le sera en 2023

(2) La hausse des effectifs en Italie s'explique par l'acquisition de certaines activités d'assurance vie italiennes d'Aviva via les sociétés CNP Vita Assicura, CNP Vita Assicurazione et CNP Vita, intégrant ainsi plus de 200 nouveaux collaborateurs

(3) CNP Partners ayant été cédée en 2022, elle est sortie du périmètre de la DPEF

PYRAMIDE DES ÂGES DES COLLABORATEURS DU GROUPE CNP ASSURANCES

(en pourcentage)



Avec une pyramide des âges concentrée autour d'un âge moyen de 47 ans en France et de 45 ans dans le Groupe, CNP Assurances veille à l'emploi des jeunes et au maintien dans l'emploi des seniors. Dans les effectifs du Groupe, la part des jeunes (- 35 ans) atteint 22 % et celle des seniors (+ 55 ans) atteint 18 %.

Les cadres représentent 71 % de l'effectif CNP Assurances. L'ancienneté moyenne dans le Groupe est de 13,3 ans.

Rémunération

La rémunération collective versée en 2022 par CNP Assurances s'élève à 8,4 M€ au titre de l'intéressement, 33,8 M€ au titre de la participation aux bénéfices et 0,2 M€ de prime compensatoire pour les fonctionnaires mis à disposition.

L'ensemble des collaborateurs de CNP Assurances et de MFPrévoyance bénéficie d'une complémentaire santé et prévoyance, d'un contrat dépendance spécifique, d'un

compte épargne temps (CET), d'un plan d'épargne retraite collectif (PERECO) ainsi que d'un dispositif de retraite supplémentaire à cotisations définies pris en charge en partie par l'employeur.

Fin 2022, le montant des avoirs en épargne salariale et PERCO des collaborateurs de CNP Assurances de droit privé s'élève à 237 M€.

Depuis 2017, la politique Groupe en matière de rémunération intègre les normes de compétences et d'honorabilité, issues de la directive Solvabilité 2.

Sensible aux inquiétudes exprimées par le corps social, la Négociation Annuelle Obligatoire (NAO) 2022 de CNP Assurances intègre le contexte économique marqué par le retour de l'inflation parmi les mesures proposées dont, notamment, une augmentation générale pour les salaires jusqu'à 65 K€ et une prime de partage de la valeur pour tous.

Rémunération individuelle moyenne brute (CDI)	Pays	2021	2022
CNP Assurances	France	67 150 €	70 548 €
		110 309 R\$	164 150 R\$
CNP Seguros Holding et Caixa Vida e Previdência	Brésil	(soit 17 296 €)	(soit 30 174 €)
CNP UniCredit Vita, CNP Vita Assicura, CNP Vita Assicurazione et CNP Vita	Italie	63 560 €	63 328 €
CNP Cyprus Insurance Holding	Chypre, Grèce	41 597 €	42 605 €
MFPrévoyance	France	56 471 €	51 294 €
CNP Luxembourg	Luxembourg	87 047 €	84 950 €
CNP Santander Insurance	Irlande, Italie	74 326 €	78 070 €
CNP Assurances Compañía de Seguros	Argentine	2 570 400 ARS (soit 22 846 €)	3 354 000 ARS (soit 24 438 €)

Une attention spécifique à l'équilibre entre mobilités internes et recrutements externes pour des parcours professionnels motivants

Depuis plusieurs années déjà, la politique d'emploi favorise la mobilité interne. Elle poursuit un double objectif : allier à une nécessaire maîtrise des effectifs, ainsi que la capitalisation sur des savoirs et expertises stratégiques à la promotion de parcours professionnels internes motivants. Cette politique se traduit par la priorité donnée à la mobilité interne sur le recrutement externe.

Ainsi, la mobilité interne reste le premier mode de pourvoi de poste en recrutement. En 2022, 52 % des postes en CDI à pourvoi de CNP Assurances l'ont été par des mobilités internes. Par ailleurs, 603 collaborateurs ont bénéficié d'accompagnement de carrière soit 20 % de l'effectif. Le déploiement de la plateforme DECOLL a permis aux collaborateurs d'avoir à leur disposition de nouveaux services et outils pour prendre en mains leur parcours professionnel.

Les recrutements externes, quant à eux, sont ciblés sur des expertises rares ou nouvelles, en ligne avec l'évolution du modèle d'affaires de l'entreprise. Ces embauches extérieures contribuent au renouvellement de la pyramide des âges en privilégiant, autant que faire se peut, les profils jeunes. En 2022, 94 jeunes de moins de 35 ans ont été embauchés soit

près de la moitié des embauches en CDI. Cette politique s'articule avec une politique d'alternance réaffirmée qui s'est traduite par un nombre d'alternants toujours aussi élevé et le renouvellement, avec une progression des notes obtenues des labels *Happy Index Trainees* et *Happy Index Trainees Alternance*. Décernés par *ChooseMyCompany*, ces labels récompensent les entreprises dans lesquelles les étudiants sont les plus motivés et heureux. En 2022, 19 % des alternants ayant terminé leur cursus ont été recrutés en CDI ou CDD.

La fin des mesures sanitaires liées à la crise de la Covid-19, a également permis de continuer à offrir des VIE (volontariat international en entreprise) au sein des filiales en Amérique du Sud et en Europe, offrant ainsi des perspectives à nos alternants en fin de cursus tout en maintenant le lien avec le groupe CNP Assurances. À fin 2022, quatre jeunes bénéficient d'une mission professionnelle au sein d'une des filiales de CNP Assurances à l'étranger.

Dans le Groupe, en 2022, 94 % des collaborateurs ont bénéficié d'entretiens d'évaluation. Cet entretien, moment d'échange privilégié entre un manager et un collaborateur, permet de valoriser les résultats obtenus, de mettre en exergue les points forts et les points de progrès sur la base d'un référentiel de compétences en ligne avec les transformations des métiers et de caler attentes et objectifs pour l'année à venir.

	2021	2022	Périmètre
Nombre de recrutements	807	720	Groupe
Part des CDI dans les recrutements	63 %	84 %	Groupe

Des investissements soutenus dans le développement des compétences clés de demain

Le développement des compétences de ses collaborateurs est un enjeu pour CNP Assurances et permet d'accompagner l'Ambition de l'entreprise.

Il se concrétise par un effort de formation soutenu (5,6 % de la masse salariale en 2022) et un taux de collaborateurs formés important : en 2022, 100 % des collaborateurs de CNP Assurances ont participé à au moins une action de formation. Les indicateurs de formation continuent de progresser.

En 2022, le plan de développement des compétences a contribué à l'accompagnement de la transformation des métiers et des modes de travail en proposant des parcours de formation qui permettent aux collaborateurs d'être acteurs du développement de leurs compétences, tout en pérennisant la mixité des modalités de formation.

Les actions ont particulièrement porté sur :

- l'accompagnement de l'évolution des métiers en lien avec les chantiers prioritaires de l'entreprise, les enjeux étant de maintenir les compétences clefs à valeur ajoutée au cœur de l'expertise assurance et de développer des profils polyvalents alliant compétences métiers et usage poussé des technologies et de la donnée pour les partenaires et les clients finaux. Des parcours de formations alliant technique, expertise métier, mais aussi compétences digitales et de posture ont donc été développés. Ces formations sont complétées, pour les métiers prioritaires, par des dispositifs professionnalisant et certifiant ;
- l'accompagnement managérial dans un contexte de changement permanent et de transformation de l'entreprise. L'offre de formation répond aux enjeux de développement de l'impact managérial grâce à un dispositif alliant formations, ateliers de pratiques, plateformes de ressources, et *coaching* ;

- les formations pour accompagner le développement de tous les collaborateurs sur les *soft skills* et les nouvelles façons de travailler grâce à une offre spécifique permettant de développer les compétences transversales. Ces offres sont adaptées progressivement et en parallèle pour tenir compte de l'évolution du référentiel des compétences, liée à la transformation culturelle et managériale de l'entreprise. Les compétences à développer concernent plus particulièrement l'autonomie et la prise d'initiative, l'orientation client final, le fonctionnement transverse et la communication ;
- les formations réglementaires sur des sujets comme la prévention et la gestion des conflits d'intérêt, la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, le respect des données à caractère personnel, la cybercriminalité, ainsi que le renouvellement de l'offre pour les métiers commerciaux, dans le respect de la directive sur la distribution d'assurances ;
- le développement de la culture de l'apprentissage grâce à l'utilisation de plateformes en ligne pour accompagner les nouvelles façons de travailler, les évolutions bureautiques ou IT, ainsi que les langues utilisées au sein du groupe CNP Assurances. Chaque collaborateur peut ainsi se former, en fonction de son niveau, à tout moment et en tout lieu, à son rythme et depuis tout support (PC, tablette et smartphone). Ces dispositifs sont complétés par des ateliers de mises en pratiques ; les modalités pédagogiques ont évolué, et la classe virtuelle s'inscrit durablement dans les pratiques de la formation mais n'efface pas pour autant la nécessité du présentiel. Les dispositifs de formation sont construits sous forme de parcours mixant différentes modalités selon la cible pédagogique.

L'accompagnement individuel des collaborateurs dans le cadre de mobilité, de changements de métier ou d'ajustement organisationnel a constitué un autre domaine d'intervention de la formation professionnelle, à travers des parcours individualisés et, si nécessaire, du *coaching* managérial. Le dispositif de formation des tuteurs en charge d'accompagner des collaborateurs en mobilité ou en alternance, est généralisé. 31 collaborateurs ont également pu s'engager dans une formation diplômante, leur permettant de poursuivre un projet professionnel intégré au développement de l'entreprise.

Les bénéficiaires de formation sont globalement plus nombreux en 2022 qu'en 2021. Ainsi, en 2022, 99 % des collaborateurs du Groupe ont bénéficié d'une formation contre 98 % en 2021. Les besoins de formation sont recueillis en général lors des entretiens annuels d'activité sur le plan individuel et pendant la démarche d'élaboration du plan de développement des compétences sur le plan collectif.

En Italie, CNP Vita a mis en place un nouveau parcours de formation collective ouvert à l'ensemble des salariés à travers des sessions ciblées pour les responsables d'équipe et pour les collaborateurs dans le but de renforcer les compétences et de systématiser une nouvelle façon de travailler plus collaborative et innovante. Sont également proposées des séances de *coaching* individuel et collectif en accompagnement des parcours de croissance individuelle et pour consolider la cohésion des équipes. Les formations managériales continuent d'être proposées aussi bien dans le domaine des compétences techniques essentielles au métier d'assureur que dans le domaine des *soft skills* pour développer les compétences comportementales nécessaires à l'épanouissement professionnel telles que l'intelligence émotionnelle, la gestion du stress, la confiance, la communication.

CNP Vita Assicura et Assicurazione ont lancé fin 2022 un nouveau parcours d'exploration des compétences humaines et professionnelles visant à explorer huit écosystèmes différents, dont les deux premiers domaines d'activités ont porté d'une part sur les thématiques liées au change management et au *problem solving* et d'autre part sur la créativité et l'innovation. Pensé selon un nouveau format pédagogique combinant des « pilules de formation » de quelques minutes, indépendantes les unes des autres, intercalées par des tutoriels vidéo et des quizz d'approfondissement, ce nouveau parcours est accessible aussi bien sur pc que sur smartphone, pour permettre aux collaborateurs de cumuler les avantages de l'ensemble de la formation.

CNP Assurances Compañía de Seguros a réalisé de nombreuses formations cette année dans le cadre de sa transformation numérique. Elle continue par ailleurs de dispenser des formations dans les domaines de l'introduction aux méthodes agiles, de la communication et du travail d'équipe ainsi que dans la prévention du blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Au Brésil, CNP Seguros Holding Brasil propose des formations sur les thématiques comportementales (communication non violente et intelligence émotionnelle), sur la créativité et l'innovation, ainsi que sur l'éthique.

Open Management : développer l'impact managérial et les rôles managériaux prioritaires au service de l'Ambition de l'entreprise

Avec la déclinaison opérationnelle de la Raison d'être de CNP Assurances, la fonction managériale se retrouve plus que jamais au cœur du plan de transformation de l'entreprise pour aller vers un modèle à très haute valeur ajoutée.

La mise en œuvre de l'Ambition et des chantiers stratégiques repose à la fois sur de nouveaux rôles pour les managers et la réaffirmation de comportements encore plus orientés vers la relation client, l'innovation et l'intelligence collective pour chaque collaborateur.

La mise en œuvre de la Raison d'être se matérialise également à travers deux leviers de transformations internes liés au contexte de son nouveau siège social en *flex office* et son ambition de promouvoir la responsabilisation, l'autonomie, les compétences et la mobilité, ainsi que la promotion de la performance.

Le modèle de transformation de l'entreprise se concrétise dans cinq rôles managériaux prioritaires :

1. fixer les objectifs et les priorités de son entité en ligne avec la stratégie globale de l'entreprise ;
2. mettre en place les conditions d'une plus grande autonomie et encourager la prise d'initiative ;
3. favoriser l'expression des positions et l'objectivation des désaccords pour faire émerger des solutions ;
4. promouvoir les comportements orientés solution pour le client final ;
5. favoriser le fonctionnement transversal des équipes dans l'ensemble du groupe CNP Assurances.

Chacun de ces rôles se traduit par des comportements à incarner par chaque manager, un programme dédié est mis en place pour porter les comportements associés.

Dès 2022, l'offre de formation *Open Management* a été reconfigurée selon le nouveau référentiel de comportements, sur la base des modules existants. Les modules seront rattachés aux différents rôles pour constituer des programmes spécifiques.

Elle est complétée par des dispositifs complémentaires :

- du *coaching* individuel ;
- une *hotline* et un soutien de l'équipe *Open management* en cas de besoin spécifique ;
- des rencontres et animations entre pairs (co-développement, cercles d'échange, retours d'expérience...) ;
- des plates-formes d'auto-formation en libre accès.

Le programme *Open management* s'adaptera de façon synchrone à l'ambition de CNP Assurances et à ses grandes échéances. Ainsi, de nouvelles prestations viendront enrichir ce programme en 2023 en fonction des besoins et des enjeux pour une meilleure incarnation possible des rôles managériaux prioritaires.

5.2.3.2 Proposer des conditions de travail favorables

Risque #10 : Non-respect des obligations réglementaires et des engagements relatifs à l'égalité des chances et la discrimination


Dans un environnement de transformations fortes, la promesse d'employeur responsable du groupe CNP Assurances se met également en œuvre au travers de sa politique de qualité de vie au travail. À ce titre, le groupe CNP Assurances s'engage à lutter contre toute forme de discrimination et promeut l'égalité des chances de chaque collaborateur dans toutes les étapes de sa carrière.

CNP Assurances a signé en juillet 2020 un accord triennal (2020-2023) sur la qualité de vie au travail qui reflète les différents aspects de cette politique volontariste.

CNP Assurances mène ainsi depuis de nombreuses années une politique engagée en matière d'insertion des jeunes dans le monde du travail, d'accompagnement des personnes en situation de handicap et d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. CNP Assurances s'est fixée l'objectif d'accueillir au moins 200 jeunes issus de quartiers prioritaires ou

en décrochage scolaire d'ici 2025. À ce titre, 60 jeunes ont été accueillis en 2022. Elle exerce également une vigilance constante pour prévenir tout risque de discrimination, quel qu'en soit le motif, en s'appuyant sur plusieurs dispositifs internes : référent discrimination et harcèlement, structure dédiée à la médiation sociale interne pour accompagner et traiter les situations de risques professionnels, mise en place des actions de sensibilisation et de formation des collaborateurs, des managers et des ressources humaines.

Pour renforcer l'information des salariés sur ces enjeux, un espace dédié aux enjeux de harcèlement, de discrimination et d'agissement sexiste a été créé dans l'Intranet. En 2022, CNP Assurances a réaffirmé sa volonté d'agir contre le sexisme ordinaire en entreprise en rejoignant les 150 entreprises signataires de l'initiative #StOpE ; une nouvelle campagne de sensibilisation a été menée à cette occasion.

Indicateurs	2021	2022	Périmètre
Part des collaborateurs en situation de handicap	7 %	7 %	CNP Assurances
Part des femmes parmi les cadres	46 %	48 %	Groupe
Part des femmes parmi les cadres de direction au 31/12 	38 %	40 %	Groupe
Part des femmes parmi les cadres de direction en moyenne annuelle	38 %	36 %	Groupe
Index d'égalité salariale femmes-hommes	100/100	99/100	CNP Assurances
Moyenne des rapports des revenus hommes/femmes par catégorie	106 %	103 %	Groupe
Nombre de jeunes en contrats d'alternance ou d'apprentissage	138	124	CNP Assurances
Nombre de stagiaires	160	172	Groupe
Nombre de recrutements en CDI âgés de moins de 25 ans	18	17	CNP Assurances
Nombre de CDD seniors	17	10	CNP Assurances
Nombre d'entrées de seniors en fin de carrières	9	3	CNP Assurances
Part des jeunes (- 35 ans) dans l'effectif	21 %	22 %	Groupe
Part des seniors (+ 55 ans) dans l'effectif	16 %	18 %	Groupe

Illustrations

Promouvoir l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes

L'égalité des chances dans l'évolution professionnelle de chaque collaborateur, l'équité en matière de rémunération et l'accès des femmes aux postes d'encadrement font partie des engagements forts de la politique ressources humaines de CNP Assurances. Dans un contexte d'évolution de la réglementation, le groupe CNP Assurances poursuit ses engagements en matière de mixité, en cohérence avec sa raison d'être.

Ainsi, CNP Assurances se mobilise pour la parité femmes/hommes dans ses instances de gouvernance. Le Groupe est le seul assureur dans le Top 15 du Palmarès 2021 de la féminisation des instances dirigeantes des entreprises du SBF 120 et a reçu en 2022 un prix spécial en matière d'égalité salariale femmes-hommes. Avec un score de 99/100 en 2022 à l'index d'égalité salariale femmes-hommes, CNP Assurances démontre une nouvelle fois sa maturité en matière d'égalité salariale.

En cela, CNP Assurances anticipe et dépasse l'obligation posée par la loi Rixain (loi n° 2021-1774 du 24 décembre 2021 visant à accélérer l'égalité économique et professionnelle) qui crée une obligation de représentation équilibrée entre les femmes et les hommes parmi les cadres dirigeants et les membres des instances dirigeantes.

En 2022, la part des femmes au sein du comité exécutif de CNP Assurances est de 51 % (taux moyen mensuel, chiffre de la représentation des femmes au sein des instances dirigeantes de la loi Rixain).

CNP Assurances se distingue également par une proportion moyenne de 36 % de femmes parmi les cadres de direction de l'entreprise.

L'accord 2020-2023 sur la qualité de vie au travail ambitionne de maintenir ces bons résultats, tout en fixant de nouveaux engagements comme celui de faire progresser la mixité dans la ligne managériale et l'encadrement supérieur. Ainsi CNP Assurances confirme les objectifs 2025 de 45 % de femmes parmi les cadres de direction et de 50 % de femmes au sein du comité exécutif et du Cercle Impact de CNP Assurances.

Sensible aux enjeux de la parentalité pour améliorer les conditions dans lesquelles s'articulent la vie professionnelle et la vie familiale, l'entreprise a déployé depuis 2021 une offre de places en crèche pour les enfants des collaborateurs ainsi que des services de garde d'enfants à domicile, de soutien scolaires et professeurs en ligne.

Insérer les collaborateurs en situation de handicap

Le sujet du handicap est bien ancré dans la gestion des ressources humaines de CNP Assurances avec un pilotage central assuré par la Mission Handicap qui coordonne et anime l'ensemble des acteurs intervenants sur cette thématique.

La politique handicap, définie dans l'accord 2020-2023 sur la qualité de vie au travail, prolonge les engagements de l'entreprise en faveur de l'insertion et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap, avec pour ambition de consolider son taux d'emploi. L'engagement de toutes les parties prenantes a permis d'atteindre en 2022, au titre de l'année précédente, un taux d'emploi de 8,7 %.

L'année 2022 a été marquée par un renforcement du télétravail des collaborateurs en situation de handicap ainsi que l'aménagement de leur poste de travail à domicile.

Afin de renforcer la démarche collective de maintien dans l'emploi des salariés touchés par une longue maladie, l'entreprise a initié différentes actions telles que l'adhésion à la charte de l'INCA « Cancer et emploi », l'organisation d'une

conférence sur le cancer et le travail et un webinaire sur la conciliation des maladies chroniques et de l'emploi.

CNP Assurances a réaffirmé en 2022 sa volonté de favoriser une croissance inclusive à travers sa politique d'achats en signant un partenariat avec Handeco, plateforme de l'économie solidaire du secteur du handicap et en organisant différentes actions de sensibilisation pour présenter cette démarche.

Le récent partenariat avec deux agences d'intérim du réseau d'insertion professionnelle ou de personnels en situation de handicap du groupe Adecco, a donné lieu en 2022 à plus de 1 000 jours de mission d'intérim.

Au Brésil, CNP Seguros Holding diffuse largement les offres d'emploi avec l'aide d'institutions soutenant l'intégration des personnes handicapées. Elle développe en interne des actions de sensibilisation des équipes pour l'accueil de ses collaborateurs et a par ailleurs noué des partenariats avec des institutions qui soutiennent l'intégration de ces professionnels. En Italie, le taux d'emploi de personnes handicapées chez CNP UniCredit Vita atteint cette année encore 5 %.

Lutter contre la discrimination liée à l'âge

À travers la conclusion de divers accords d'entreprise, CNP Assurances a démontré ces dernières années sa volonté de s'engager en faveur de l'emploi. Dans le cadre de la Négociation Annuelle Obligatoire 2022, CNP Assurances s'est engagée à recruter 50 jeunes au cours de l'exercice, en contrat de travail à durée indéterminée. Ainsi au 31 décembre, 106 jeunes ont été recrutés en CDI, soit plus du double de l'engagement pris.

Fin 2022, CNP Assurances accueillait 124 jeunes en contrats en alternance, dans le prolongement de ses efforts dans ce domaine ces dernières années. Par ailleurs, en 2021, CNP Assurances a accueilli 78 stagiaires. En 2022, CNP Assurances a recruté 14 jeunes alternants en CDI, leur offrant ainsi la possibilité de poursuivre leur parcours professionnel au sein de l'entreprise.

Les collaborateurs de 55 ans et plus représentent un quart des effectifs de CNP Assurances et bénéficient des mêmes dispositifs de parcours professionnels (formation, mobilité, promotion...). Ainsi, 100 % des seniors ont bénéficié d'une formation et 9 % d'une mobilité interne (contre 7,3 % pour l'ensemble des collaborateurs).

Un engagement décliné à travers le Groupe

La lutte contre la discrimination est partagée dans le Groupe. Elle est reprise dans le code éthique et de bonne conduite de CNP Seguros Holding. Ce dernier fait partie du parcours obligatoire de formation.

Le Pacte de génération fait partie des accords d'entreprise de CNP UniCredit Vita, il permet au personnel senior d'accéder à un horaire de travail *part-time* progressif au cours des trois dernières années précédant son départ en retraite, sous certaines conditions. Depuis 2021, CNP UniCredit Vita adhère aux réseaux interentreprises :

- *Valore D* qui s'occupe principalement de la diversité de genre et des carrières au féminin ;
- *Parks Diversity* qui s'occupe principalement d'inclusion des personnes LGBT dans le monde du travail.

À travers *Valore D*, les collaboratrices de l'entreprise ont accès à des formations spécifiques dédiées aux femmes pour leur donner les instruments utiles à leur évolution professionnelle, à trois parcours d'*empowerment* (*senior management*, *middle-management* et *digital academy*) ainsi qu'à un programme de *mentoring* interentreprises afin de les accompagner dans leur évolution professionnelle.

Risque #11 : Non-respect des obligations réglementaires et des engagements relatifs au bien-être et à la santé des collaborateurs

L'accord sur la qualité de vie au travail signé en 2020 s'engage :

- à promouvoir un monde ouvert aux idées et aux autres (enrichir la collaboration managers/collaborateurs, agir en lien avec le développement durable) ;
- à assurer une place pour chacun et pour tous (égalité professionnelle, diversité, handicap, équilibre des temps de vie, prévention des risques et de la santé au travail) ;
- à travailler ensemble dans un esprit de co-construction et de coopération (cadre de vie, nouvelles modalités de travail et de télétravail, droit à la déconnexion).

En 2022, deux commissions de suivi de l'accord ont été réalisées avec les partenaires sociaux afin d'échanger sur la mise en œuvre des engagements, faire le point sur les expérimentations en cours, et identifier ensemble les axes d'améliorations en projection d'un futur accord 2023-2026.

L'accompagnement du travail hybride a continué à faire l'objet d'une attention particulière avec le maintien de webinaire sur le management, de classes virtuelles et de la diffusion de fiches pratiques sur des thématiques comme « animer une réunion hybride », « coordonner une équipe distanciée », « réussir son feedback à distance » ou « entretenir la convivialité à distance ». Par ailleurs, un dispositif d'accompagnement spécifique au *Flex office* a été mis en place afin d'accompagner les collaborateurs et les managers dans l'appropriation de nos futurs espaces de travail (conférences inspirantes, cercles d'échange et de bonnes pratiques, webinaires).

La poursuite du recours aux outils digitaux, mode de fonctionnement mis en place en 2020 avec les représentants du personnel et partenaires sociaux, a permis de maintenir un dialogue social nourri puisque sept accords collectifs ont pu être négociés et conclus durant l'année 2022. À noter que la commission santé sécurité conditions de travail (CSSCT) du comité social et économique (CSE) de CNP Assurances a été régulièrement informée des mesures de prévention des risques mises en place au sein de l'entreprise pour assurer la sécurité des collaborateurs, notamment par l'actualisation régulière du document unique d'évaluation des risques professionnels.

Indicateurs	2021	2022	Périmètre
Nombre de sollicitations de la médiation sociale interne durant l'année	14	18	CNP Assurances
Part des collaborateurs à temps partiel	8 %	8 %	Groupe
Part des collaborateurs ayant réalisé des heures supplémentaires	24 %	27 %	Groupe
Part des collaborateurs bénéficiant d'horaires personnalisés	49 %	47 %	CNP Assurances
Part des collaborateurs télétravaillant entre 1 et 3 jours par semaine	84 %	84 %	CNP Assurances
Part des collaborateurs couverts par une convention collective d'assurance	98 %	98 %	Groupe
Taux d'absentéisme (hors maternité et paternité) ✓	3,5 %	3,7 %	Groupe
Taux de fréquence des accidents du travail	11 %	0,5 %	Groupe

Illustrations

Équilibre des temps de vie

Au niveau du groupe CNP Assurances, le nombre d'heures de travail annuel varie de 1 575 heures à 2 400 heures selon la législation locale. Par exemple, à CNP Assurances et MFPrévoyance, un temps plein correspond à 1 575 heures par an.

Les collaborateurs travaillant à temps partiel dans les entités du Groupe l'ont choisi, et représentent 8 % de l'effectif Groupe et 13,5 % de l'effectif CNP Assurances. Au sein de CNP Assurances, la totalité des avantages sociaux accordés aux collaborateurs à temps plein bénéficie aussi aux collaborateurs à temps partiel.

Pour CNP Assurances, plusieurs dispositifs concourent à faciliter la conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle d'une part et une organisation du temps de travail ajustée aux impératifs professionnels d'autre part. On peut citer les horaires personnalisés dont bénéficient près de 47 % des

collaborateurs de CNP Assurances mais aussi le temps partiel choisi. En 2022, l'accord sur la qualité de vie au travail signé en 2020 a permis de pérenniser un mode de fonctionnement hybride. Ainsi, 84 % des collaborateurs télétravaillent de manière régulière entre un et trois jours par semaine. Cette modalité de travail apporte une nouvelle souplesse, ajustée aux transformations et modes de vie actuels, dans les formes d'organisation du travail individuel et collectif.

En intégrant dans l'accord sur la qualité de vie au travail des dispositifs de soutien aux personnes rencontrant des difficultés personnelles particulières, CNP Assurances accroît son soutien aux collaborateurs soumis à des contraintes familiales fortes, dont la gestion rend plus ardue la conciliation entre vie personnelle et vie professionnelle. En 2022, une attention particulière sur la situation des aidants en entreprise a été réalisée avec l'organisation d'un webinaire et la publication d'un guide.

En Italie, les compagnies CNP UniCredit Vita, CNP Vita Assicura et CNP Vita Assicurazione proposent aux collaborateurs plusieurs dispositifs comme les horaires flexibles, le temps partiel choisi, le télétravail et le *smartworking*. L'accord de ce dernier dispositif a été renouvelé avec les organisations syndicales des quatre compagnies, donnant la possibilité aux salariés de travailler en *smartworking* jusqu'à 13 jours par mois.

Représentation et protection des collaborateurs

La quasi-totalité des collaborateurs du Groupe (98 %) est couverte par une convention collective d'assurance. Les seules exceptions, conformément aux règles locales du secteur, sont 109 collaborateurs en Irlande et 26 en Argentine.

Dans le groupe CNP Assurances, le dialogue social est une constante. Il y a au moins un représentant du personnel dans toutes les filiales sauf CNP Santander Insurance acquise en 2014 qui compte 109 collaborateurs. Le groupe CNP Seguros Holding a deux collaborateurs qui ont été nommés au conseil d'administration du syndicat des employés de l'assurance du *Distrito Federal*, en tant que représentants des collaborateurs. Au total, 135 réunions paritaires se sont déroulées dans les différentes entités du Groupe.

L'animation des instances représentatives du personnel

La direction des ressources humaines de CNP Assurances entretient avec le comité social et économique et les délégués syndicaux un dialogue social soutenu et exigeant, respectueux des rôles respectifs fixés par la loi.

Deux accords, tous deux signés à l'unanimité des organisations syndicales représentatives de l'entreprise structurent le fonctionnement des instances et du dialogue social : l'accord du 1^{er} octobre 2019 sur la mise en place et le fonctionnement du comité social et économique (CSE) et l'accord du 9 décembre 2020 sur le dialogue social. Dans ce dernier accord, les parties sont invitées à limiter les déplacements par le recours à la connexion à distance lors de négociation, de groupe de travail, de réunion interne aux organisations syndicales ou d'échange avec leurs adhérents.

En 2022, un fonctionnement hybride des instances s'est poursuivi.

Des accords de progrès social

CNP Assurances est couverte par des accords sur les principaux domaines de vie dans l'entreprise à travers des accords concernant le temps de travail, le handicap, le droit syndical, le PERECO, l'épargne salariale, la QVT, etc.

En 2022, sept nouveaux accords ont été signés à CNP Assurances : un accord précisant les modalités de rétribution des sujétions pour le personnel informatique, deux accords salariaux (le premier conclu en début d'année au titre de la NAO 2022, le second en fin d'année pour compenser les effets de l'inflation notamment par la mise en œuvre de la prime de partage de la valeur), un accord d'intéressement visant exclusivement l'exercice 2022, un accord sur la mise en place pour une durée de quatre mois d'une commission *ad hoc* du CSE dans le cadre de la consultation sur l'installation dans les nouveaux locaux, un accord visant à accompagner les départs en retraite intervenant au plus tard au 1^{er} février 2024, un accord relatif au PERECO.

Dans l'ensemble du Groupe, les œuvres sociales en faveur des collaborateurs représentent 1,6 % de la masse salariale 2022.

Protection de la santé

Le groupe CNP Assurances est soucieux de la protection et de la santé de ses collaborateurs. De nombreuses actions de prévention ont été ainsi mises en place dans les entités du Groupe. CNP Assurances dispose d'un service de santé au travail autonome déployé sur ses principaux sites, pour l'intégralité de ses collaborateurs. Tout collaborateur qui le nécessite bénéficie d'un suivi médical rapproché.

En 2022, en complément des modules de formation *e-learning* pour sensibiliser les collaborateurs à la prévention des risques liés aux troubles musculosquelettiques (TMS) ainsi qu'aux risques psychosociaux (RPS), un *chatbot* dédié à la prévention de la fatigue visuelle a été expérimenté auprès de l'ensemble des collaborateurs. Celui-ci avait pour objectif de sensibiliser également sur les thématiques du droit à la déconnexion et des troubles musculosquelettiques.

Dans le groupe CNP Seguros Holding, une évaluation du programme de prévention des risques dans l'environnement de travail et du contrôle médical de santé au travail se tient chaque année. Il existe également une commission interne de prévention des accidents, dont l'objectif est d'identifier les risques et les actions de prévention à mettre en œuvre. Une semaine interne de la santé et de la prévention des accidents du travail est également organisée chaque année.

CNP Assurances, dans le cadre de l'accord QVT, déploie plusieurs actions pour mieux prévenir l'absentéisme. La plateforme Lyfe donne accès à des conseils en matière de santé. Depuis 2018, elle offre aux collaborateurs qui le souhaitent la possibilité d'une téléconsultation médicale 24 heures sur 24 et sept jours sur sept. Le retour à l'emploi des collaborateurs après une absence maladie longue durée a donné lieu à un travail sur les pratiques des différents acteurs (experts RH, médecins du travail, assistantes sociales, managers et collaborateurs) dans une optique de prise en charge et d'accompagnement ajustés aux besoins de chaque collaborateur. Un site externe guidant les collaborateurs dans leur retour à leur poste, dès lors que leur santé le leur permet, a été déployé en 2022.

Dans le cadre des mesures nationales pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise face à l'épidémie de Covid-19, la direction de CNP Assurances et le service de santé au travail ont donné la possibilité aux collaborateurs qui le souhaitent d'être vaccinés ou de recevoir une nouvelle dose de vaccin contre la Covid-19.

Une aide à l'aménagement à domicile du télétravail pour les personnes en situation de handicap a également été mise en place avec la mission handicap de CNP Assurances depuis 2020.

Chez CNP Cyprus Insurance Holding, une équipe communique régulièrement sur les risques de santé et sécurité au travail et soutient depuis quelques années l'organisation de la semaine de la santé et de la sécurité du ministère du Travail.

CNP UniCredit Vita, CNP Vita Assicura et CNP Vita Assicurazione proposent un service de conseil psychologique, activable de façon anonyme, réalisé à distance par une professionnelle indépendante sous forme de parcours de 5 rendez-vous d'une heure et demie chacun sur les sujets liés à la gestion du changement et à la gestion du stress.

Une prévention continue des risques psychosociaux

De nombreux dispositifs ou actions concourent à créer un environnement favorable à la limitation des situations à risques en agissant aux trois niveaux de prévention (primaire, secondaire et tertiaire). Dans la prolongation de l'accord QVT 2017, l'accord 2020 encadre l'ensemble de ces démarches.

Depuis de nombreuses années, plusieurs dispositifs internes sont à disposition de l'ensemble des collaborateurs pour les accompagner en cas de difficultés personnelles, familiales, sociales, et notamment en situation de risques professionnels liés à la dégradation de leurs conditions de travail (dégradation des relations, difficultés dans l'exercice de son activité, perte de sens, stress, souffrance au travail, mal-être...). Ces dispositifs de prévention RPS sont assurés par le Service de santé au travail et la Mission handicap.

La médiation sociale interne (MSI) propose un dispositif de prévention et de traitement des situations de harcèlement, de discrimination, de souffrance au travail et de conflits de la vie quotidienne. En 2022, la MSI a fait l'objet de 18 sollicitations. Une augmentation des saisines *via* la ligne managériale a été constatée en 2022, reflet des efforts constants de sensibilisation sur la prévention des risques psychosociaux auprès des managers (webinaire, atelier RH, fiches pratiques). Enfin, l'ensemble des collaborateurs bénéficie également de dispositifs d'écoute 24 heures sur 24, sept jours sur sept toute l'année *via* le numéro vert de Filassistance et de la plateforme Lyfe. Un dispositif de permanence hebdomadaire de psychologues a également été mis en place en 2022.

L'accompagnement du travail hybride a fait l'objet d'une attention particulière.

Un baromètre annuel QVT mesurant plus précisément 45 facteurs, regroupés en 15 dimensions autour du stress du bien-être et de l'engagement des collaborateurs a été réalisé en septembre 2022 et a bénéficié d'un taux de participation de 57 % pour CNP Assurances.

Ce baromètre annuel a été diffusé pour la première année auprès des filiales France. Cette intégration répond à l'objectif de notre Raison d'Être sur l'engagement et le bien-être des collaborateurs au niveau du Groupe. Celui-ci s'étendra en 2023 aux filiales Europe et Amérique latine.

On peut noter des résultats relativement stables au regard de l'exercice précédent avec une note globale de 74/100. En

effet, le niveau de bien être est stable et reste en ligne avec le benchmark externe. Néanmoins, le taux de stress se dégrade légèrement et demeure supérieur au *benchmark* externe. Les indicateurs d'engagement sont stables également et en phase avec la place, la majorité des répondants expriment de la fierté à travailler pour l'entreprise et la recommanderaient. L'adhésion à la raison d'être de l'entreprise dans cette année d'intégration est satisfaisante.

La stabilité de ces résultats pourrait être attribuée à l'existence de puissants facteurs de protection, notamment les pratiques managériales de nouveau plébiscitées sur l'ensemble des dimensions pour la deuxième année consécutive. Une charge de travail qui reste maîtrisée par les équipes et un fort taux de satisfaction en matière de conciliation vie professionnelle/vie personnelle, de travail jugé responsabilisant et de plus en plus riche ainsi que d'une bonne maîtrise des pratiques de travail hybride à l'échelle de l'entreprise.

Comme lors de l'enquête précédente, une large majorité des répondants estime que CNP Assurances est une entreprise inclusive, où chacun peut trouver sa place. La satisfaction des collaborateurs a également été interrogée, notamment dans le cadre de l'emménagement dans notre futur siège social : les collaborateurs saluent notamment la communication autour du projet et l'accompagnement des équipes à l'arrivée sur site.

Au sein de CNP UniCredit Vita, une enquête sur le climat social a été réalisée en début d'année dans le cadre de l'évaluation des risques psychosociaux. Initiée en 2021 et poursuivie en 2022, elle a proposé aux salariés, sous forme d'expérimentation et sous garantie d'anonymat, l'accès à un suivi psychologique dispensé par un professionnel externe pour prévenir les situations de stress et d'anxiété liées à la Covid-19.

CNP Seguros Holding a mis en place une formation préventive sur le harcèlement moral et sexuel sur le lieu de travail. Des conférences ont été organisées pour les collaborateurs avec un psychologue spécialisé. Pour les dirigeants de l'entreprise, une formation spécifique a été dispensée dans chaque conseil d'administration par l'équipe juridique de l'entreprise.

Dans le cadre de la responsabilité sociale d'entreprise, un référent pour prévenir le harcèlement a été nommé à MFPrévoyance.

5.2.4 Avoir un impact environnemental positif

En renouvelant annuellement son adhésion au Pacte mondial des Nations unies, CNP Assurances rappelle sa volonté de maîtriser ses impacts sur l'environnement. Le groupe CNP Assurances s'engage à accompagner la transition vers une économie bas-carbone, résiliente et non destructrice des ressources naturelles.

Cet engagement se fonde sur le suivi des impacts environnementaux de l'activité du Groupe (investissement, assurance et fonctionnement interne), et le déploiement d'actions pour réduire cet impact.

Les preuves de l'attention portée par le Groupe aux enjeux environnementaux sont nombreuses : mise en place de politiques pour lutter contre le changement climatique et protéger la biodiversité, publication annuelle des émissions de gaz à effet de serre (scopes 1, 2 et 3) et participation aux travaux de la *Net-Zero Asset Owner Alliance*.

5.2.4.1 Lutter contre le réchauffement climatique et s'y adapter

Risque #12 : Absence ou défaillance de prise en compte des enjeux liés au changement climatique dans l'ensemble des activités (investissement, assurance, fonctionnement interne)

Les risques financiers liés aux effets du changement climatique auxquels le groupe CNP Assurances est exposé peuvent être analysés selon trois axes :

- l'activité d'investissement ;
- l'activité d'assurance ;
- le fonctionnement interne.

Ces risques peuvent prendre plusieurs formes :

- le risque physique, c'est-à-dire le risque résultant des dommages directement causés par les phénomènes météorologiques et climatiques ;
- le risque de transition, c'est-à-dire le risque résultant des effets d'une transition vers un modèle économique bas-carbone. Ce risque inclut notamment le risque réglementaire (lié à un changement dans les politiques publiques : interdiction ou restriction de certaines activités comme la mise en place de quotas, évolution de la fiscalité comme l'instauration de taxes carbone, d'amendes, de systèmes de bonus-malus écologiques), le risque technologique (lié à des innovations et ruptures technologiques favorables à la lutte contre le changement climatique), le risque de marché (modification de l'offre et de la demande de la part des entreprises et des consommateurs), le risque de responsabilité (hausse des plaintes et litiges) et le risque de réputation (modification de la perception d'une entreprise par ses clients et ses parties prenantes).

Compte tenu de son activité, CNP Assurances a un impact sur le changement climatique principalement au travers du choix des actifs qui composent son portefeuille d'investissements. Ainsi, dans un premier temps, CNP Assurances a privilégié l'analyse des risques financiers liés aux effets du changement climatique dans le cadre de son activité d'investissement.

Dès 2015, CNP Assurances a complété sa stratégie d'investissement responsable par une stratégie bas carbone en faveur de la transition énergétique. CNP Assurances s'est engagée en 2019 à viser la neutralité carbone de son portefeuille d'investissements d'ici 2050 en adhérant à la *Net-Zero Asset Owner Alliance*. Elle a adopté en 2020 un plan de sortie définitive du charbon thermique : elle s'engage pour cela à atteindre une exposition directe au charbon thermique de son portefeuille d'investissements nulle d'ici 2030 dans les pays de l'Union européenne et de l'OCDE, et d'ici 2040 dans le reste du monde. Ces engagements ont été complétés ces deux dernières années sur le pétrole et le gaz. Ces engagements visent d'une part à protéger les actifs adossant les engagements envers ses assurés des risques climatiques, et d'autre part à créer de la valeur financière et extra-financière pour toutes les parties prenantes de CNP Assurances.

Consciente de l'enjeu des effets du changement climatique, CNP Assurances a mis en place en 2019 un comité risques climatiques. Ce comité suit chaque trimestre la feuille de route à mettre en œuvre pour gérer les risques climatiques dans toutes les composantes de l'activité de l'entreprise. Il réunit la direction RSE, la direction des risques, la direction des investissements, la direction technique et innovation, la fonction actuarielle et le secrétariat général. Le comité a été étendu en 2021 aux risques liés à la biodiversité.

Les principes et la gouvernance des risques climatiques adoptés par CNP Assurances sont détaillés dans le rapport sur l'investissement responsable disponible sur cnp.fr.



TASK FORCE ON CLIMATE-RELATED FINANCIAL DISCLOSURE



TCFD
Indicateurs et objectifs

Indicateurs	2021	2022	Périmètre
Empreinte carbone du portefeuille actions, obligations d'entreprise et infrastructures en direct ⁽¹⁾	76 kgCO ₂ e par K€ investi	55 kgCO ₂ e par K€ investi	France ⁽²⁾
Empreinte carbone du portefeuille immobilier en direct	17 kgCO ₂ e par m ²	16 kgCO ₂ e par m ²	France
Encours d'investissements verts ⁽³⁾ ✓	21,1 Md€	25,2 Md€	Groupe
Encours d'obligations vertes émises par CNP Assurances	750 M€	750 M€	France
Émissions annuelles de GES (scopes 1, 2 et 3 hors émissions liées au portefeuille d'investissements) ✓	63 252 tCO ₂ e	77 337 tCO ₂ e	Groupe
Émissions annuelles de GES (scope 3 : émissions liées au portefeuille d'investissement en direct ⁽⁴⁾)	6 588 973 tCO ₂ e	4 378 682 tCO ₂ e	France
Absorptions annuelles de GES du patrimoine forestier	- 500 788 tCO ₂ e	- 503 935 tCO ₂ e	France
Compensations annuelles de GES via l'achat de crédits carbone ⁽⁵⁾	0 tCO ₂ e	- 8 669 tCO ₂ e	France

(1) Selon la méthodologie réglementaire SFDR (scope 1 et 2). Les infrastructures sont incluses à partir de 2022

(2) CNP Assurances, CNP Retraite, CNP Caution et MFPrévoyance

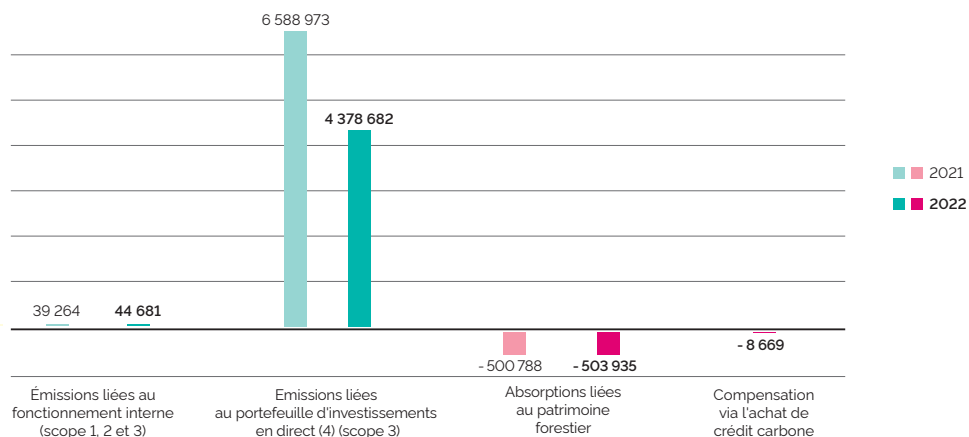
(3) Obligations vertes émises par un État ou une entreprise, forêts bénéficiant d'un label de gestion durable, immeubles bénéficiant d'un label énergétique ou environnemental, fonds classés article 9 SFDR et ayant un objectif d'investissement durable environnemental, infrastructures et sociétés non cotées dont l'activité principale est liée à l'environnement. Ces investissements verts ne répondent pas nécessairement aux critères techniques des actes délégués du règlement taxonomie

(4) Selon la méthodologie réglementaire SFDR (scope 1 et 2). Actions et obligations d'entreprise, immobilier et infrastructures en direct. Les infrastructures sont incluses à partir de 2022

(5) L'achat de crédits carbone n'a pas pour objectif de permettre à CNP Assurances d'atteindre ses objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre directes ou indirectes

ÉMISSIONS ET ABSORPTIONS DE GES DE CNP ASSURANCES SUR LE PÉRIMÈTRE FRANCE

(tCO₂e)



Illustrations

Suivi des objectifs de CNP Assurances en matière de lutte contre le réchauffement climatique

Taux d'atteinte des objectifs	2022	Périmètre
Objectif de réduire de 25 % l'empreinte carbone du portefeuille actions et obligations d'entreprise en direct sur la période 2019-2024, étendu aux infrastructures en direct à compter de 2022	196 %	France ⁽¹⁾
Objectif de réduire de 10 % l'empreinte carbone du portefeuille immobilier en direct sur la période 2019-2024	150 %	France
Objectif de réduire de 17 % l'intensité carbone des producteurs d'électricité en direct sur la période 2019-2024	230 %	France
Objectif d'atteindre d'ici fin 2025 un encours d'investissements verts de 25 Md€ ⁽²⁾	101 %	Groupe

(1) CNP Assurances, CNP Retraite, CNP Caution et MFPrévoyance

(2) L'objectif ayant été atteint avec 3 années d'avance, CNP Assurances a rehaussé son objectif à 30 Md€ d'encours d'investissements verts d'ici fin 2025



TCFD Gouvernance

Le comité risques climatiques et biodiversité de CNP Assurances s'est réuni quatre fois en 2022. Au-delà d'une veille sur les enjeux liés au climat et à la biodiversité, il a notamment abordé les points suivants :

- le plan d'action pour la finance durable de l'Union européenne, notamment la mise en œuvre du règlement taxonomie ;
- les travaux avec l'ACPR concernant l'exercice de *stress-test* climatique ;
- la cartographie des risques climatiques au passif de CNP Assurances ;
- la participation de CNP Assurances aux travaux de la *Net-Zero Asset Owner Alliance* ;
- les nouveaux objectifs sur les énergies fossiles et la biodiversité ;
- le bilan de l'engagement actionnarial, notamment les positions sur les résolutions climatiques dans les assemblées générales.

Le comité risque climatique Groupe se réunit annuellement. Il permet de suivre la mise en place des plans d'action des principales filiales sur les risques climatiques.

En 2022, la direction des risques Groupe de CNP Assurances a intégré les risques physiques et de transition liés au changement climatique dans la cartographie des risques du Groupe et initié une démarche en cohérence avec l'opinion EIOPA ⁽¹⁾ d'avril 2021. Une matrice recense l'ensemble des risques physiques et de transition, en propose une estimation qualitative ou quantitative de la matérialité et décrit les actions mises en place pour réduire les risques. Les politiques de risque du Groupe intègrent progressivement les risques de durabilité, notamment ceux liés au changement climatique.

5.2.4.1.1 Risques climatiques dans le cadre de l'activité d'investissement

Exposition au risque physique dans le cadre de l'activité d'investissement



TCFD Gestion des risques

CNP Assurances s'est attachée à analyser l'exposition au risque physique de ses forêts : compte tenu de la localisation de ses actifs, principalement en France, l'exposition au risque est relativement limitée. CNP Assurances vise une diversification géographique du portefeuille sur le territoire français afin de se protéger face à des événements extrêmes de type tempêtes ou sécheresse. Néanmoins le risque s'est matérialisé cet été lors des incendies de forêts qui ont touché l'hexagone avec près de 600 d'hectares de forêts de CNP Assurances concernés. La gestion des forêts tient compte de ce risque à la fois dans la prévention des feux de forêts mais aussi pour faciliter les interventions rapides et l'accès aux points d'eau.

L'analyse du risque physique réalisée sur son patrimoine immobilier et fondée sur deux scénarios du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) a permis d'avoir une photographie des actifs présentant une exposition élevée aux différents aléas climatiques. Pour l'essentiel des risques, l'exposition de CNP Assurances est faible ou nulle. Pour les immeubles situés sur le pourtour méditerranéen et dans les métropoles sujettes aux îlots de chaleur urbain présentent un risque élevé face aux risques de vagues de chaleur et d'élévation de la température moyenne d'ici 2050. CNP Assurances a pour objectif de réduire cette exposition en demandant à ses sociétés de gestion de proposer des solutions d'adaptation.

Enfin, CNP Assurances a mené entre 2018 et 2020 plusieurs études du risque physique de ses portefeuilles actions, obligations d'entreprise et obligations souveraines qui a permis de mettre en évidence l'exposition et la vulnérabilité des moyens de production (usines, bureaux, etc.) de certaines entreprises à différents aléas climatiques. La notation ESG des entreprises par les équipes d'Ostrum AM intègre les risques climatiques.

(1) European Insurance and Occupational Pension Authority.

Exposition au risque de transition dans le cadre de l'activité d'investissement



TCFD

Gestion des risques

La valeur des actifs détenus par CNP Assurances est potentiellement exposée au risque de transition, incluant le risque réglementaire, technologique, de marché, de responsabilité et de réputation.

CNP Assurances mesure son exposition au risque de transition à travers plusieurs approches :

- calcul de l'empreinte carbone du portefeuille actions et obligations d'entreprise en direct. Cette empreinte carbone permet de mettre en évidence les entreprises les plus exposées au risque de transition, c'est-à-dire celles dont l'activité est la plus intensive en carbone ;
- calcul de l'empreinte carbone du portefeuille immobilier en direct, ainsi que des émissions de gaz à effet de serre évitées par les travaux de rénovation des bâtiments entrepris depuis 2012 ;
- poursuite de tests d'analyses prospectives, comme la mesure de la température des portefeuilles financiers (deux méthodes testées entre 2018 et 2021) et la mesure de l'impact financier des risques climatiques sur la valeur des entreprises détenues en portefeuille en 2020 ;
- participation de manière volontaire en 2020 à l'exercice de *stress-test* climatique de l'ACPR et simulation sur ses portefeuilles d'investissements de trois scénarios de transition (transition ordonnée, retardée et accélérée). L'exercice, même s'il s'avère particulièrement complexe, a permis de quantifier l'exposition de CNP Assurances aux scénarios climatiques proposés par l'ACPR, et a notamment mis en avant une certaine résilience de CNP Assurances face au risque climatique : l'exercice a confirmé que les mesures mises en œuvre ces dernières années (réduction de l'empreinte carbone du portefeuille d'investissements, réduction de l'exposition directe au charbon thermique, hausse des investissements verts) permettent à CNP Assurances de mieux résister en cas de scénario de transition défavorable aux entreprises les plus émettrices de gaz à effet de serre.

Afin de réduire l'exposition au risque de transition de son portefeuille d'investissements et d'atteindre la neutralité carbone en 2050, CNP Assurances s'est fixé plusieurs orientations clés et des objectifs à horizon 2025. Les données n'étant pas toujours disponibles pour toutes les classes d'actif, l'exercice a été fait dans un objectif d'amélioration continue. La participation aux travaux de la *Net-Zero Asset Owner Alliance* permet d'affiner ces résultats d'année en année. CNP Assurances s'est également engagée en 2022 à faire valider sa trajectoire de décarbonation par la *Science Based Targets initiative* (SBTi).



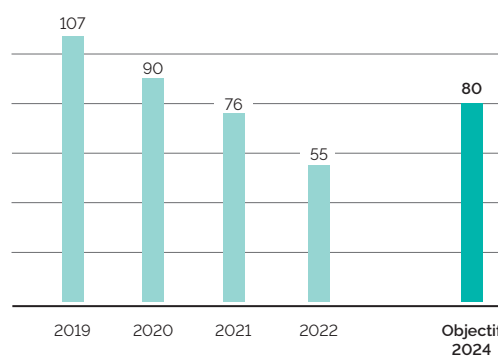
TCFD

Indicateurs et objectifs

Objectif de réduction de 25 % de l'empreinte carbone du portefeuille actions, obligations d'entreprise et infrastructures en direct sur la période 2019-2024

EMPREINTE CARBONE DU PORTEFEUILLE ACTIONS, OBLIGATIONS D'ENTREPRISE ET INFRASTRUCTURES EN DIRECT

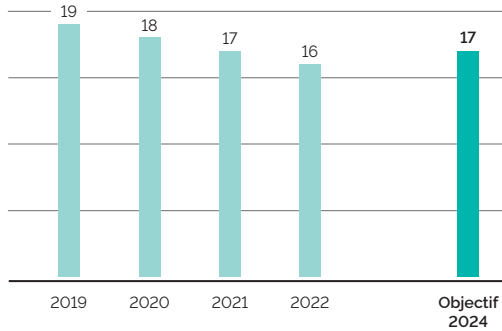
(en kgCO₂e par millier d'euros investi)



Après avoir réduit de 54 % l'empreinte carbone (scope 1 et 2) du portefeuille actions en direct entre 2014 et 2020, CNP Assurances s'est fixé un nouvel objectif de 25 % supplémentaires entre 2019 et 2024 élargi aux obligations d'entreprise en direct, puis en 2022 aux infrastructures en direct. Cet objectif a été largement atteint fin 2022 l'empreinte carbone ayant baissé de 49 % entre 2019 et 2022. Dans le cadre de la NZAOA, CNP Assurances devra refixer d'ici 2025 un nouvel objectif de réduction à horizon 2030 de l'empreinte carbone du portefeuille actions, obligations d'entreprise et infrastructure en direct.

Conformément à sa politique d'engagement actionnarial, CNP Assurances dialogue avec les entreprises les plus émettrices de GES afin de s'assurer de leur prise de conscience des risques et opportunités induits par la transition vers une économie décarbonée, et les accompagner en tant qu'investisseur de long terme dans cette transition. Par ailleurs, en 2022, CNP Assurances a communiqué les critères qu'elle attend des entreprises qui soumettent une résolution sur leur stratégie climatique. Un courrier a été envoyé à chacune d'entre elles en amont de la campagne des assemblées générales. En 2022, 92 % des dialogues en direct ont porté sur les enjeux climatiques.

Objectif de réduction de 10 % de l'empreinte carbone du portefeuille immobilier en direct sur la période 2019-2024
EMPREINTE CARBONE DU PORTEFEUILLE IMMOBILIER EN DIRECT

 (en kgCO₂e par m²)


Après avoir réduit de 41 % l'empreinte carbone du portefeuille immobilier en direct entre 2006 et 2020, CNP Assurances s'est fixé un nouvel objectif de 10 % supplémentaires entre 2019 et 2024. Cet objectif a été atteint en 2021 avec trois années d'avance, l'empreinte carbone du portefeuille immobilier ayant baissé de 10 % entre 2019 et 2021. Dans le cadre de la NZAOA, CNP Assurances devra refixer d'ici 2025 un nouvel objectif de réduction de l'empreinte carbone immobilier à horizon 2030.

CNP Assurances recherche l'application des meilleures normes environnementales : à fin 2022, 53 % de la surface du patrimoine immobilier en direct bénéficie d'une certification ou d'un label environnemental de type HQE, BBC, BREEAM ou LEED. Par ailleurs, CNP Assurances demande à ses sociétés de gestion de s'engager à signer avec elle la charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires. À fin 2022, 77 % des sociétés de gestion ayant un mandat de gestion avec CNP Assurances y sont adhérentes.

CNP Assurances prépare depuis 2020 avec ses sociétés de gestion l'application du décret tertiaire : cette réglementation française impose une réduction des consommations d'énergie des bâtiments dédiés à une activité tertiaire de 40 % d'ici 2030, de 50 % d'ici 2040 et de 60 % d'ici 2050. CNP Assurances vise à investir dans des actifs neufs présentant un niveau de performance énergétique élevé (*a minima* RT2012 - 20 % pour les bureaux) et, en cas d'acquisition d'actifs existants non performants, s'engage à la réalisation de travaux d'amélioration significative de leur performance énergétique à court terme.

Politique sectorielle sur les énergies fossiles

TCFD
Indicateurs et objectifs

Plan de sortie définitive du charbon thermique : CNP Assurances met fin progressivement au financement des entreprises impliquées dans le charbon thermique en revoyant à échéance régulière les critères d'exclusion. Elle s'est engagée à atteindre une exposition directe au charbon thermique de son portefeuille d'investissements nulle d'ici 2030 dans les pays de l'Union européenne et de l'OCDE, et d'ici 2040 dans le reste du monde.

En complément de sa politique d'exclusion, CNP Assurances a demandé en 2020 à l'ensemble des entreprises auxquelles elle est exposée en direct de publier, d'ici 2021, un plan de sortie du charbon thermique d'ici 2030 dans les pays de l'Union européenne et de l'OCDE, et d'ici 2040 dans le reste du monde, reposant sur la fermeture et non la vente des actifs :

- en 2020, 21 courriers ont été envoyés avec un taux de réponse de 90 %. À fin 2020, 57 % des entreprises interrogées avaient un plan de sortie conforme, 29 % un plan de sortie insuffisant et 14 % n'avaient pas de plan de sortie ;
- en 2021, CNP Assurances a poursuivi les échanges avec les entreprises n'ayant pas de plan de sortie conforme : dix courriers ont été envoyés avec un taux de réponse de 90 %. À fin 2021 parmi ces dix entreprises, 60 % avaient un plan de sortie conforme et 40 % un plan de sortie insuffisant.

Afin de respecter son propre engagement de sortie définitive du charbon thermique dans son portefeuille d'investissements en direct, CNP Assurances a suspendu tout nouvel investissement dans les entreprises n'ayant pas de plan de sortie du charbon thermique d'ici 2030 dans les pays de l'Union européenne et de l'OCDE, et d'ici 2040 dans le reste du monde.

En février 2021, CNP Assurances a adopté une première politique sectorielle sur le pétrole et le gaz, reposant sur une politique d'exclusion des énergies fossiles non conventionnelles et une politique d'engagement actionnarial. En février 2022 et afin de tenir compte du scénario à 1,5 °C publié par l'AIE ⁽¹⁾, CNP Assurances a renforcé cette politique en l'élargissant à l'exploration et à la production de pétrole ou de gaz fossile conventionnel.

Au-delà de ces exclusions, la politique pétrole et gaz de CNP Assurances s'appuie sur l'engagement actionnarial. CNP Assurances s'est engagée à mener un dialogue actionnarial exigeant avec les entreprises du secteur pour les accompagner dans leur transition énergétique et leur demander notamment d'arrêter immédiatement tout nouveau projet d'exploration ou de production de pétrole ou de gaz fossile (conventionnel ou non conventionnel). 11 courriers ont été envoyés en 2022 aux dirigeants des entreprises concernées.

(1) Net Zero by 2050, A Roadmap for the Global Energy Sector (2021)

Investissements verts



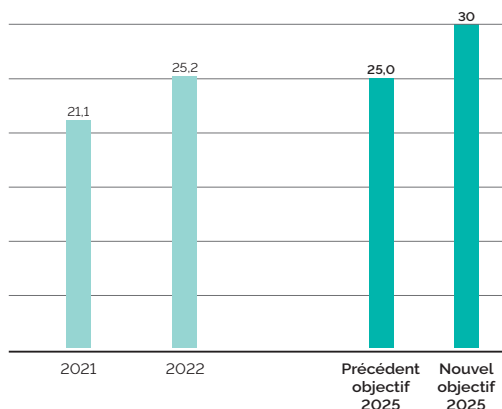
TCFD

Indicateurs et objectifs

Le groupe CNP Assurances a annoncé début 2022 sa volonté d'atteindre d'ici fin 2025 25 Md€ d'encours d'investissements verts ⁽¹⁾. À fin 2022, ces encours s'élevaient à 25.2 Md€. L'objectif ayant été atteint avec trois années d'avance, CNP Assurances a rehaussé son objectif à 30 Md€ d'encours d'investissements verts d'ici fin 2025.

ENCOURS D'INVESTISSEMENTS VERTS DU GROUPE

(en Md€)



Par ailleurs, CNP Assurances investi 55 M€ dans les fonds de place Ambition Climat qui portent des méthodes innovantes pour intégrer la lutte contre le réchauffement climatique dans la gestion d'actif.

Puits carbone dans nos forêts

Avec 57 736 hectares de forêts à fin 2022, CNP Assurances est la première entreprise propriétaire de forêts en France. La Société Forestière, filiale à 50 % de CNP Assurances, assure une gestion durable des forêts respectant la biodiversité et anticipant le changement climatique.

En 2022, la croissance des arbres de CNP Assurances a permis d'absorber 503 935 tonnes de CO₂, soit un ratio moyen de 8,7 tonnes de CO₂ absorbées par hectare de forêt. CNP Assurances et la Société Forestière ont mis en place une charte durable appliquée à partir de 2021, visant à mieux protéger la biodiversité et tenir compte de toutes les parties prenantes, tout en augmentant la résilience des forêts face aux risques climatiques.

Participation aux travaux de la Net-Zero Asset Owner Alliance



TCFD

Stratégie

CNP Assurances a adhéré en 2019 à la *Net-Zero Asset Owner Alliance*, une initiative soutenue par les Nations unies visant à renforcer et accélérer les engagements pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le climat. CNP Assurances s'est engagée dans ce cadre sur la neutralité carbone de son portefeuille d'investissements d'ici 2050. En ayant pour objectif la transition de son portefeuille vers zéro émission

nette de gaz à effet de serre à cet horizon, CNP Assurances souhaite contribuer à limiter à 1,5 °C le réchauffement de la température conformément à l'Accord de Paris.

Dans le cadre de cet engagement à long terme, CNP Assurances et les autres membres de l'Alliance tiendront compte de l'avancée des connaissances scientifiques disponibles, notamment des conclusions du GIEC, et rendront compte régulièrement des progrès accomplis en fixant des objectifs intermédiaires tous les cinq ans jusqu'en 2050. Début 2021, CNP Assurances a publié la première série d'objectifs à échéance 2025 en termes d'engagement actionnarial et de poursuite de la réduction de l'empreinte carbone du portefeuille d'investissements en ligne avec la trajectoire de l'Accord de Paris, en élargissant le périmètre d'année en année.

L'adhésion à l'Alliance implique la mise en œuvre de trois leviers d'action :

- mesurer régulièrement l'alignement du portefeuille d'investissements avec l'Accord de Paris et publier les progrès accomplis ;
- mener un dialogue actionnarial avec les entreprises pour s'assurer qu'elles s'orientent également vers la neutralité carbone ;
- demander des politiques publiques en faveur d'une transition vers une économie décarbonée. L'engagement des membres de l'Alliance vers une neutralité carbone de leur portefeuille est en effet construit sur l'hypothèse selon laquelle les gouvernements respecteront leurs propres engagements pour garantir les objectifs de l'Accord de Paris.

5.2.4.1.2 Risques climatiques dans le cadre de l'activité d'assurance

Exposition au risque physique dans le cadre de l'activité d'assurance



TCFD

Gestion des risques

Concernant l'activité d'assurance, CNP Assurances, qui intervient principalement en assurance de personnes, est avant tout concernée par les impacts défavorables du changement climatique sur la mortalité et la morbidité. CNP Assurances prend en compte cet aspect dans l'évaluation et la gestion de ses risques de souscription, notamment concernant les risques de mortalité et de morbidité des contrats de prévoyance et des contrats emprunteurs.

La mise en place en 2019 du comité risques climatiques a permis d'enrichir la vision transverse des effets du changement climatique sur l'actif comme sur le passif. CNP Assurances a ainsi réalisé dès 2019 une première mesure des conséquences potentielles du risque physique sur ses passifs d'assurance *via* la simulation d'un choc théorique de surmortalité qui serait dû au changement climatique sur l'ensemble de l'activité du Groupe. La cartographie du risque climatique au passif a été initiée en 2020.

Dans cette perspective, CNP Assurances a participé de manière volontaire en 2020 à l'exercice de *stress-test* climatique mené par l'ACPR et la Banque de France. Ce *stress-test* a couvert différents scénarios de transition. Les impacts des scénarios climatiques ont été évalués selon trois métriques : le bilan Solvabilité 2, le compte de résultat et la

(1) Obligations vertes émises par un État ou une entreprise, forêts bénéficiant d'un label de gestion durable, immeubles bénéficiant d'un label énergétique ou environnemental, fonds classés article 9 SFDR et ayant un objectif d'investissement durable environnemental, infrastructures et sociétés non cotées dont l'activité principale est liée à l'environnement. Ces investissements verts ne répondent pas nécessairement aux critères techniques des actes délégués du règlement taxonomie

valorisation du portefeuille d'investissements. Pour les assureurs de personnes comme CNP Assurances, le scénario de forte hausse des températures induit une hausse de la sinistralité, causée par une hausse de la pollution et des maladies vectorielles, qui impacterait :

- les garanties décès des contrats de prévoyance et d'assurance emprunteur ;
- les garanties arrêt de travail des contrats de prévoyance et d'assurance emprunteur ;
- les garanties frais soins de santé des contrats de prévoyance.

L'exercice, même s'il s'avère particulièrement complexe, a permis de quantifier l'exposition de CNP Assurances aux scénarios climatiques proposés par l'ACPR, et notamment la hausse potentielle de la sinistralité des contrats de prévoyance et d'assurance emprunteur. L'exercice a ainsi mis en avant une certaine résilience de CNP Assurances face au risque climatique au passif : la hausse potentielle de la sinistralité induite par la survenance du risque physique pourrait être compensée dans une certaine mesure par une hausse de la tarification des contrats de prévoyance et d'assurance emprunteur.



TCFD Stratégie

Pour aller plus loin, CNP Assurances finance un programme de recherche académique, créé en janvier 2020 pour une durée de cinq ans, la Chaire d'Excellence *Digital Insurance And Long-term risk* (DIALog). Le troisième axe du projet de recherche de cette Chaire est prospectif. Les thématiques traitées dans ce cadre portent notamment sur les risques long terme touchant l'assurance. Les chercheurs et experts sélectionnés sont des spécialistes du secteur financier et notamment de l'assurance. Ils ont l'ambition de combiner les techniques de la data science et l'intelligence artificielle dans un environnement de données massives aux approches classiques pour produire des connaissances nouvelles sur ces thématiques. Les résultats attendus devraient améliorer la vision prospective notamment les impacts des risques environnementaux sur la sinistralité assurantielle et la santé (changement climatique, pollution, risque pandémie).

Les premiers travaux réalisés ont porté sur l'analyse des méthodes de calibrage des hypothèses et la cartographie des risques dans le cadre de l'exercice pilote de l'ACPR Banque de France de 2020.

En 2021, dans le cadre de la Chaire DIALog, des travaux de modélisation des effets du changement climatique sur le risque de mortalité ont été réalisés. Les modèles classiques de construction des tables de mortalité ont été modifiés pour intégrer les facteurs propres aux effets liés au changement climatique sur la mortalité (à savoir les températures, y compris les vagues de chaleur et de froid, les tranches d'âge les plus exposées, le sexe, les corrélations entre la température et la mortalité). Cette étude a permis de disposer de différents scénarios d'évolutions futures de la mortalité en France dans les conditions de changement climatique.

Par ailleurs, à partir de 2022, les chercheurs de la Chaire en collaboration avec les équipes internes de Recherche et Prospective Stratégique de CNP Assurances, étudient trois indicateurs complémentaires pour mesurer l'évolution du risque climatique sur la période 1960 à 2019 et ses impacts potentiels sur la mortalité et la morbidité. Il s'agit de l'indice actuariel climatique, du NOAA *Heat Index* et de l'indicateur d'anomalie des décès.

Enfin, les analyses des évolutions de ces différents indicateurs seront réalisées sur les zones géographiques d'exposition de CNP Assurances.

Pour réduire les conséquences des risques climatiques sur son activité d'assurance, CNP Assurances a mis en œuvre une approche globale de protection incluant les risques climatiques *via* une couverture de réassurance contre le risque de surmortalité. Toutes les causes de surmortalité sont prises en charge : cette couverture permet de se prémunir aussi bien contre les pandémies que les épisodes caniculaires.

CNP Assurances participe également au pool catastrophe du Bureau commun des assurances collectives (BCAC), protégeant ainsi ses portefeuilles de prévoyance et d'assurance de prêts contre la survenance de risques catastrophes.

Au Brésil et à Chypre, des couvertures de réassurance, aussi bien pour le portefeuille vie que pour le portefeuille dommages, protègent le Groupe en cas de survenance de catastrophes naturelles, dont la fréquence et l'intensité sont amenées à s'accroître en fonction de l'ampleur du réchauffement climatique dans les décennies à venir. CNP Assurances suit attentivement l'évolution de ces traités de réassurance particulièrement sensibles aux risques physiques.

Exposition au risque de transition dans le cadre de l'activité d'assurance



TCFD Gestion des risques

Au-delà des risques de mortalité et de détérioration de la santé, l'activité d'assurance pourrait être impactée par les risques de transition, comme des modifications de comportement des épargnants (modification du taux d'épargne, modification des taux de rachat). De même, la perturbation du marché immobilier ou des revenus des ménages par des réglementations environnementales plus strictes pourrait détériorer l'activité d'assurance emprunteur ou de caution.

5.2.4.1.3 Risques climatiques dans le cadre du fonctionnement interne

Exposition au risque physique dans le cadre du fonctionnement interne



TCFD Gestion des risques

Les bâtiments d'exploitation et les collaborateurs du Groupe sont situés dans des pays (76 % en Europe, 24 % en Amérique latine) qui, compte tenu de leur niveau de développement, ne semblent pas les plus vulnérables à des aléas climatiques pouvant gravement perturber l'activité opérationnelle. Des travaux sont en cours pour mesurer plus précisément l'exposition et la vulnérabilité de nos moyens de production à différents aléas climatiques en fonction de différents scénarios de réchauffement climatique dans les décennies à venir.

Dans le cadre du fonctionnement interne du Groupe, le risque physique est géré à travers la mise à jour régulière du plan de continuité d'entreprise, permettant d'assurer la continuité d'activité des collaborateurs en cas de survenance d'aléas climatiques.

Exposition au risque de transition dans le cadre du fonctionnement interne



TCFD

Gestion des risques

Dans le cadre du fonctionnement interne du Groupe, CNP Assurances est exposé au risque de transition à travers l'absence de maîtrise des principaux postes d'émission de gaz à effet de serre, ou la non-prise en compte des évolutions technologiques et comportementales liées au changement climatique, qui pourraient avoir des conséquences financières négatives.

Le bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES) permet d'orienter les efforts du Groupe vers les actions les plus pertinentes liées aux déplacements des collaborateurs et aux bâtiments d'exploitation.

Bilan des émissions de gaz à effet de serre

CNP Assurances est tenue d'établir un bilan de ses émissions de gaz à effet de serre en application des dispositions de l'article L. 229-25 du code de l'environnement. CNP Assurances le met à jour annuellement. Par ailleurs, CNP Assurances déclare ses rejets de gaz à effet de serre auprès du CDP depuis 2005.

En 2020, CNP Assurances a revu en profondeur les modalités de calcul de ses émissions de GES selon la méthodologie Bilan Carbone®. Cette revue a notamment permis un élargissement du périmètre de calcul du scope 3 (prise en compte de prestations de service supplémentaires couvrant 86 % du montant des achats de CNP Assurances) et une revue de l'ensemble des postes d'émissions (volumes et facteurs d'émissions).

Les facteurs d'émissions sont mis à jour annuellement pour prendre en compte les évolutions de l'ADEME. Une enquête sur les déplacements domicile-travail des collaborateurs de CNP Assurances a également été réalisée en 2020 afin de tenir compte des nouvelles modalités de télétravail. Les résultats ont été revus en 2022 pour prendre en compte les jours de présence des collaborateurs sur site.



TCFD

Indicateurs et objectifs

Bilan des émissions de gaz à effet de serre

(tCO ₂ e)	2021 ⁽¹⁾	2022	Périmètre
Scope 1 (émissions directes : consommation de carburant, gaz naturel, fioul, climatisation)	1 519	1 393	Groupe
Scope 2 (émissions indirectes liées aux consommations énergétiques : consommation d'électricité et de réseau de chaleur) ⁽²⁾	2 815	3 061	Groupe
Scope 3 (autres émissions indirectes, hors émissions liées au portefeuille d'investissements)	58 918	72 883	Groupe
<i>dont achat de produits et services</i>	48 659	60 695	Groupe
<i>dont amortissement d'immobilier, de matériel informatique, de véhicules et de mobilier</i>	6 137	6 176	Groupe
<i>dont déplacements domicile-travail</i>	2 981	3 509	Groupe
<i>dont déplacements professionnels</i>	595	1 409	Groupe
<i>dont autres</i>	546	1 094	Groupe
TOTAL SCOPE 1, 2 ET 3 HORS ÉMISSIONS LIÉES AU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENTS	63 252	77 337	GROUPE

(1) Par rapport à la version publiée dans la DPEF 2021, un reclassement a été opéré entre les différentes catégories du Scope 3 sans impact sur le montant total des émissions Scope 3 ni sur le montant total des émissions Scope 1, 2 et 3

(2) Méthode location-based basée sur le facteur d'émission de gaz à effet de serre (en tCO₂e/MWh) de l'électricité produite dans chaque pays en fonction de son mix énergétique

Les évolutions entre 2021 et 2022 des émissions de GES du groupe CNP Assurances s'expliquent principalement :

- par l'intégration dans le périmètre du Groupe des filiales italiennes (CNP Vita Assicura, CNP Vita Assicurazione) et brésiliennes (Caixa Vida e Previdência, Odonto, Youse et Prévisul) ;
- par l'augmentation du volume des prestations de service prise en compte dans le calcul du scope 3. Le calcul des émissions de GES liées aux prestations de service repose sur des facteurs d'émission monétaires (en tCO₂e/M€) appliqués aux montants de prestations facturées, et non sur les émissions réelles de GES des différents prestataires. Le montant des émissions de GES de cette catégorie fait donc l'objet d'une forte incertitude

- par la reprise des déplacements domicile-travail et des déplacements professionnels après deux années marquées par les restrictions de circulation liées à la pandémie de COVID-19. Néanmoins, les émissions de GES de ces deux catégories restent inférieures à leur niveau de 2019.

Fonds carbone

En s'inspirant de sa maison-mère La Banque Postale, CNP Assurances a mis en place en 2022 un prix interne du carbone. Ce prix interne oblige CNP Assurances à consacrer chaque année un budget égal à ses émissions de gaz à effet de serre (GES) multipliées par le prix interne du carbone. (i) à des projets internes visant à réduire de manière pérenne les émissions de GES (ii) et à des projets externes de compensation des émissions inévitables de GES via l'achat de crédits carbone.

Ce mécanisme couvre l'ensemble du groupe CNP Assurances. Les émissions prises en compte sont les émissions directes (scope 1), les émissions indirectes liées aux consommations énergétiques (scope 2) et les émissions indirectes liées aux déplacements professionnels et domicile-travail des collaborateurs (scope 3).

En 2022, ce mécanisme a permis :

- de financer un projet interne de virtualisation des serveurs informatiques qui permettra de réduire nos émissions internes de 216 tCO₂e sur quatre ans ;
- de compenser 8 669 tCO₂e par l'achat de crédits carbone certifiés VCS (*Verified Carbon Standard*). Ces crédits carbone correspondent au projet *Serragem*, qui a débuté en 2007. C'est un projet de lutte contre la

déforestation visant à remplacer le bois de chauffage par des déchets de biomasse pour alimenter deux usines de céramique dans la ville de São Miguel do Guamá, dans l'État brésilien du Pará. Avant le lancement du projet, les usines consommaient chaque année 45 000 tonnes de bois de chauffage provenant de l'Amazonie pour alimenter leurs fours. Aujourd'hui, le projet utilise comme biomasse les noyaux d'açaï et la sciure de bois, qui constituaient auparavant un problème majeur de déchets dans la région. Ce projet a déjà permis d'éviter des émissions de 577 290 tCO₂e sur 10 ans et évitera encore 318 780 tCO₂e sur les dix années suivantes. En plus de réduire les émissions de GES et la pression sur la forêt amazonienne, le projet soutient l'économie locale en créant des emplois et de nouveaux marchés pour les fournisseurs de biomasse locaux. En outre, le projet *Serragem* met en œuvre des activités environnementales pour réduire l'impact de l'industrie céramique et soutient les groupes vulnérables par le biais de plusieurs initiatives sociales.

L'achat de crédits carbone n'a pas pour objectif de permettre à CNP Assurances d'atteindre ses objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre directes ou indirectes.



TCFD Stratégie

Dans le cadre du fonctionnement interne du Groupe, le risque de transition est géré à travers la mise en place d'actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre du Groupe. Les visioconférences et les audioconférences se généralisent afin de limiter les déplacements professionnels des collaborateurs de CNP Assurances. Le déploiement du télétravail permet également de limiter les émissions de gaz à effet de serre liés aux déplacements domicile-travail des collaborateurs.

CNP Assurances a mis en place une politique d'économie d'énergie en optimisant l'exploitation et la conduite des installations : le pilotage des équipements de chauffage, de climatisation et de ventilation requiert une gestion experte des programmes horaires de mise en et hors services des installations.

De plus, dans le cadre des opérations de maintenance régulière, CNP Assurances systématise la recherche de la performance énergétique. Lors des remplacements d'équipements techniques, le choix se porte sur l'élément le moins énergivore. C'est dans cet esprit permanent de maîtrise de l'impact environnemental que CNP Assurances intervient sur ses implantations.

Enfin, les actions menées depuis plusieurs années pour la réduction de consommation de papier (dématisation des processus, généralisation des PC portables, imprimantes partagées) ont permis d'éviter l'impression de plusieurs millions de feuilles et les émissions de gaz à effet de serre associées.

Le détail des mesures prises pour réduire l'exposition au risque de transition dans le cadre du fonctionnement interne est décrit dans la partie 5.2.4.3 consacrée à l'enjeu « Réduire notre empreinte environnementale ».

5.2.4.2 Protéger la biodiversité

L'activité de CNP Assurances, comme celle de toute entreprise, est dépendante de services rendus par la nature, également appelés services écosystémiques. Inversement, l'activité de CNP Assurances a des impacts, directs ou indirects, sur la biodiversité.

Depuis plusieurs années, les rapports scientifiques, notamment ceux de l'IPBES (*Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*), alertent sur l'accélération de la détérioration la biodiversité et font prendre conscience aux entreprises des risques liés à la perte de biodiversité et de la nécessaire maîtrise de leurs impacts sur la diversité des écosystèmes et des espèces. Ces impacts, ou pressions, sur la biodiversité sont de cinq ordres : l'usage des sols, la surexploitation des ressources, les pollutions, le changement climatique et les espèces exotiques envahissantes.

En cohérence avec son engagement auprès du Pacte mondial des Nations unies, CNP Assurances analyse les actions qu'elle peut mettre en œuvre pour protéger efficacement la biodiversité. CNP Assurances cherche aussi à évaluer sa dépendance aux services rendus par la nature pour réduire ce risque.

Une première analyse réalisée en 2015 a mis en évidence les enjeux les plus matériels pour CNP Assurances comme étant la prise en compte de la biodiversité dans la gestion de nos investissements et la sensibilisation de nos parties prenantes à la protection de la biodiversité. Des études plus récentes ont montré que la perte de biodiversité pouvait avoir un impact sur la santé humaine, et donc sur l'activité d'assurance de personnes.

En signant en 2021 le *Finance for Biodiversity Pledge*, CNP Assurances a renforcé ses engagements en faveur de la biodiversité en se donnant des objectifs sur les cinq prochaines années. En 2022, CNP Assurances a participé aux travaux de *Finance For Tomorrow* sur la déforestation et a signé le *Financial Sector Statement on Biodiversity for COP15* rédigé par les PRI, l'UNEP FI et *Finance for Biodiversity Foundation* et appelant à la conclusion d'un accord ambitieux par les négociateurs de la COP 15.

Suivi des objectifs de CNP Assurances en matière de protection de la biodiversité

Taux d'atteinte des objectifs	2022	Périmètre
Objectif de mesure d'empreinte biodiversité de 100 % du portefeuille actions et obligations d'entreprise en direct d'ici fin 2023	58 %	France ⁽¹⁾
Objectif de réaliser un état des lieux et une analyse de l'impact sur la biodiversité des plateformes logistiques en direct d'ici fin 2022	100 %	France
Objectif de mesurer la biodiversité de 100 % du patrimoine forestier d'ici fin 2025	42 %	France
Objectif de consacrer 3 % de la surface forestière à des îlots de vieillissement et des zones en évolution naturelle d'ici fin 2025	45 %	France

(1) CNP Assurances, CNP Retraite, CNP Caution et MFPrévoyance.

5.2.4.2.1 Prise en compte de la biodiversité dans notre activité d'investissement

La biodiversité dans nos investissements forestiers

Pour la gestion de ses 57 736 hectares de forêts à fin 2022, CNP Assurances bénéficie d'une gestion durable par la Société Forestière. La préservation de la biodiversité fait partie de ses objectifs de gestion. Ainsi, la Société Forestière mène année après année des actions en faveur de la biodiversité. À ce titre, elle s'applique à conserver régulièrement en forêt des arbres sénescents ou morts, debout ou couchés, qui hébergent une biodiversité très spécifique (plus d'un quart des espèces forestières animales et fongiques) reconnue d'intérêt majeur par les scientifiques et les associations de protection de la nature. Depuis 2021, elle interdit la substitution d'un peuplement feuillu par un peuplement exclusivement résineux et noue des partenariats avec des associations locales pour restaurer des zones humides.

Ces actions portent leurs fruits et sont complétées par l'identification et le maintien d'arbres ou autres éléments remarquables. Ainsi, le lancement en 2018 de la campagne de recensement de ces éléments permet de constituer une base de données géographique dans le but de les préserver de toute exploitation sylvicole.

Le renouvellement récent du mandat de gestion de la Société Forestière a permis de définir un plan d'action et des objectifs de préservation de la biodiversité d'ici 2025 au sein d'une charte de gestion durable. Elle intègre un inventaire de la biodiversité potentielle, avec le souci de l'améliorer à l'aide d'actions comme la conservation de microhabitats, l'aménagement de corridors écologiques, l'arrêt des travaux forestiers durant les périodes de reproduction des espèces les plus sensibles, l'interdiction des herbicides et fongicides et la limitation des insecticides aux seules urgences sanitaires. Cette charte a été enrichie d'un suivi annuel avec la fixation d'objectifs pour chaque action. On notera les engagements particulièrement ambitieux sur cinq ans que sont la mesure la biodiversité de 100 % du patrimoine forestier d'ici fin 2025 et la réserve de 3 % de la surface forestière consacrée à des îlots de vieillissement et des zones en évolution naturelle d'ici fin 2025.

La biodiversité dans nos investissements immobiliers

L'immobilier a un impact important sur la biodiversité, tant en phase de construction qu'en phase d'exploitation. La charte « travaux verts » impose aux sociétés de gestion de notre portefeuille immobilier des règles qui protègent la biodiversité, comme le respect des écosystèmes en phase de chantier mais aussi le choix de matériaux ayant un impact limité sur l'environnement, la réduction des déchets et de la consommation d'eau. La charte prévoit aussi l'étude de solutions techniques privilégiant le végétal et de solutions techniques favorisant la biodiversité, l'économie circulaire (réemploi de matériaux) et les services écosystémiques sur les bâtiments et les espaces verts.

En 2021, CNP Assurances a pris des engagements spécifiques sur les plateformes logistiques, dont l'impact sur la biodiversité à travers l'artificialisation des sols doit être maîtrisé dans un contexte d'essor du e-commerce. Ainsi, depuis 2021 l'analyse préalable à tout nouvel investissement dans une plateforme logistique prend en compte l'impact sur la biodiversité. Pour les plateformes logistiques en direct,

l'objectif est de réaliser un état des lieux et une analyse de leur impact sur la biodiversité d'ici fin 2022, en vue de la mise en place d'un plan de protection et/ou de restauration de la biodiversité. Cet objectif a été atteint dès fin 2021.

Dans ses bureaux d'exploitation d'Angers et sa région, CNP Assurances demande aux prestataires en charge de l'entretien des espaces verts de s'engager pour garder et améliorer la qualité écologique des sites (fauchage raisonné, utilisation de produits de bio-contrôle, etc.).

La biodiversité dans nos investissements en actions et en obligations

Afin de réduire les pressions sur la biodiversité exercées par les entreprises dans lesquelles elle investit, CNP Assurances soutient différentes initiatives visant à mesurer l'empreinte biodiversité de nos investissements :

- CNP Assurances est adhérente depuis sa création en 2016 du Club B4B+ (*Business for Positive Biodiversity*), regroupant autour de CDC Biodiversité les entreprises engagées pour une biodiversité positive ;
- CNP Assurances a rejoint en mai 2020 la coalition d'investisseurs institutionnels appelant à la création de mesures d'impact sur la biodiversité, respectant des principes de transparence de la méthodologie.

CNP Assurances a réalisé en 2021 un premier test de mesure d'empreinte biodiversité de son portefeuille actions et obligations d'entreprise en direct à l'aide du *Corporate Biodiversity Footprint*, méthode développée par I Care & Consult et Iceberg Data Lab. Le test a été élargi en 2022 et la méthodologie d'Iceberg Data Lab a été complétée. Sur ce périmètre couvrant 58 % du portefeuille à fin 2021, l'empreinte biodiversité est estimée à - 25 m².MSA ⁽¹⁾ par milliard d'euros investi. Cette métrique inclut les pressions suivantes sur la biodiversité : changement d'utilisation des sols, changement climatique, pollution atmosphérique (oxydes d'azote) et pollution des eaux (rejet de produits toxiques). CNP Assurances souhaite aller au-delà de ce test et s'est engagée à mesurer l'empreinte biodiversité de l'ensemble de son portefeuille actions et obligations d'entreprise en direct d'ici fin 2023, sur la base des données disponibles, en encourageant les entreprises à améliorer la transparence sur ces enjeux.

La pression exercée par le changement climatique sur la biodiversité est intégrée depuis 2015 dans la stratégie de décarbonation de nos investissements en actions et en obligations. Les enjeux liés à la biodiversité sont intégrés dans les notations ESG des entreprises réalisées par les équipes d'Ostrum AM. Sont ainsi pris en compte, en plus des enjeux climatiques :

- les activités perturbant des zones vastes ou fragiles ;
- les programmes mis en place pour protéger la biodiversité et l'utilisation des terres ;
- les controverses sur l'utilisation ou la gestion des ressources naturelles ;
- la dépendance à l'eau ;
- le traitement des rejets dans l'eau.

Au sein des analyses de matérialité réalisées par les analystes crédit, de nombreux sujets sont maintenant pris en compte afin de réduire l'impact sur la biodiversité : la pollution, la gestion des déchets, l'érosion des sols et la déforestation sont des thèmes pris en compte dans plusieurs secteurs.

(1) L'impact est mesuré en m².MSA annuel qui correspond à l'artificialisation de 1 m² d'espace naturel vierge. Cette métrique scientifiquement reconnue permet la comparaison des entreprises à travers plusieurs secteurs.

Afin de réduire l'impact de ses investissements sur l'environnement, CNP Assurances a choisi de diminuer son exposition aux énergies fossiles non conventionnelles : sables bitumineux, pétrole et gaz de schiste, pétrole et gaz issus de la zone Arctique. L'exploitation de ces ressources a en effet un impact négatif sur la biodiversité et le climat. CNP Assurances s'engage à exclure de ses nouveaux investissements les entreprises du secteur du pétrole et du gaz (prospection, forage, extraction, transformation, raffinage) dont plus de 10 % du chiffre d'affaires est lié aux énergies fossiles non conventionnelles.

La perte de biodiversité induit une réduction ou une disparition des services écosystémiques. Ainsi elle entraîne des risques financiers. En 2022, CNP Assurances a réalisé un premier calcul de dépendance de son portefeuille d'investissements à ces services écosystémiques. En croisant les dépendances des processus de production de la base ENCORE, avec les secteurs de la base EXIOBASE, les résultats ont pu être affectés globalement par secteur au portefeuille à fin 2021. Cette première mesure d'exposition indique que 26 % du portefeuille actions et obligations d'entreprise en direct provient d'entreprises fortement ou très fortement dépendantes d'au moins un service écosystémique (*i.e.* avec un niveau de dépendance supérieur à 60 %).

Engagement auprès des entreprises financées et des sociétés de gestion

Ces engagements prennent la forme de dialogues avec des entreprises dont CNP Assurances est actionnaire ou détenteur d'obligations mais aussi avec des sociétés de gestion. Depuis 2020, CNP Assurances a intégré la biodiversité dans sa

politique d'engagement actionnarial, et plus particulièrement dans les dialogues en direct avec les entreprises qu'elle finance : l'objectif est d'appuyer la stratégie de CNP Assurances en faveur de la biodiversité (y compris *via* la lutte contre le changement climatique). Depuis 2021, CNP Assurances s'est engagée à dialoguer chaque année avec cinq entreprises pour les inciter à adopter d'ici fin 2024 une stratégie alignée avec les accords internationaux en matière de biodiversité.

En 2022, la biodiversité a été abordée avec cinq entreprises, conformément à l'engagement pris, soit dans 38 % des dialogues en direct. Si des plans d'action sont bien mis en œuvre par ces entreprises pour protéger la biodiversité, leur stratégie n'est pas encore alignée avec les accords internationaux.

Pour les entreprises d'infrastructure dont CNP Assurances détient une part significative et est administrateur, elle s'engage à les inciter à mesurer et maîtriser leur empreinte biodiversité. En 2022, les entreprises sollicitées représentent 60 % des participations. Elles sont actives dans la prise en compte des sujets de biodiversité et sont membres du Club des infrastructures linéaires et biodiversité (CILB). À ce titre, elles ont pris des engagements individuels de maîtrise ou réduction de leur empreinte biodiversité, et le sujet de la mesure de l'empreinte est encore en réflexion.

Depuis 2021, CNP Assurances a intégré la biodiversité dans les dialogues réguliers avec les sociétés de gestion en charge de ses plateformes logistiques, conformément à son engagement pris au moment de la signature du *Finance for Biodiversity Pledge*.

CNP Assurances soutient par un investissement de 120 M€ le lancement du fonds biodiversité lancé à l'automne 2022 par LBPAM et Tocqueville Finance : ce nouveau fonds cible les sociétés qui apportent des solutions aux enjeux de la préservation de la biodiversité à travers les thématiques de l'agriculture et de l'alimentation soutenable, de l'économie circulaire, des bâtiments verts et des services et solutions environnementaux.

5.2.4.2.2 Prise en compte de la biodiversité dans notre activité d'assurance

Des études récentes ⁽¹⁾ ont montré que la perte de biodiversité a un impact sur la santé humaine. La biodiversité améliore et diversifie l'alimentation, favorisant ainsi une meilleure lutte contre les maladies chroniques. La biodiversité dilue les agents pathogènes, ce qui réduit les allergies et les risques de contamination bactérienne ou virale. Par ailleurs, la protection des milieux naturels a un impact positif sur la santé psychologique et sur l'activité sportive. Enfin, la diversité des espèces et la diversité générique offrent des opportunités d'innovation médicale dans la recherche pharmaceutique.

En tant qu'assureur de personnes, CNP Assurances pourrait être impactée par la perte de biodiversité. Une partie des effets liés à la perte de biodiversité est aussi liée au changement climatique : hausse des maladies vectorielles et pollution. Ces effets sont étudiés dans le cadre des travaux liés aux risques climatiques dans le cadre de l'activité d'assurance. Pour progresser sur ces sujets, le comité risques climatiques a été élargi en 2021 aux risques liés à la biodiversité. Les récentes études académiques sur le lien entre biodiversité et assurance y ont été présentées.

5.2.4.2.3 Prise en compte de la biodiversité dans notre fonctionnement interne

La sensibilisation des collaborateurs aux enjeux de la biodiversité leur permet de contribuer à la protéger à travers leur comportement individuel. L'impact de la perte de biodiversité sur les collaborateurs est réel, notamment *via* leur alimentation.

Ainsi, CNP Assurances a mis en place depuis 2019 des actions de sensibilisation pour promouvoir l'agriculture biologique auprès de ses collaborateurs. Une conférence sur la consommation responsable a été proposée à l'ensemble des collaborateurs en mai 2021 à l'occasion de la semaine de la qualité de vie au travail. Depuis trois ans, le groupe CNP Assurances organise la collecte de déchets par les collaborateurs en France et à l'international à l'occasion du *World CleanUp Day*.

La direction des investissements de CNP Assurances a bénéficié d'une présentation dédiée à la biodiversité lors de son séminaire 2021, ainsi qu'une sensibilisation et présentation des mesures d'empreinte biodiversité et un atelier de travail dédié en 2022. Depuis 2021, le comité risques climatiques et biodiversité a abordé les impacts de la perte de biodiversité sur l'économie, les investissements et l'assurance.

En 2021, dans le cadre du programme *Green Actions*, une charte Groupe incitant les collaborateurs à réduire leur empreinte environnementale a été diffusée à l'ensemble des collaborateurs en France et à l'International. Les collaborateurs sont invités à respecter sept principes pour agir en faveur de l'environnement dans le cadre de leur vie professionnelle. Elle incite notamment les collaborateurs à supprimer l'usage du plastique, à trier et recycler ses déchets et à réduire leur consommation de papier et d'eau.

En France, les gobelets plastiques ont été retirés de tous les distributeurs de boissons chaudes, qui ne fonctionnent désormais qu'en détectant la présence d'un mug. Les articles en plastique à usage unique (bouteilles d'eau, gobelets, agitateurs) ont été retirés du catalogue des fournitures. Pour accompagner ces mesures, des mugs réutilisables en porcelaine ont été offerts à l'ensemble des collaborateurs.

CNP UniCredit Vita a lancé en septembre 2019, le projet *Plastic Free* dans le but d'éliminer tous les produits en plastique à usage unique (gobelets, bâtonnets, bouteilles d'eau). Pour accompagner ces mesures qui sont entrées en vigueur début 2020, des bouteilles réutilisables en acier inoxydables ont été offertes à l'ensemble des collaborateurs. Cette action a été complétée d'installation de fontaines à eau.

De son côté, CNP Assurances Compañía de Seguros a lancé l'initiative « bye-bye les gobelets en plastique jetables » et a fourni à chaque collaborateur une gourde et une tasse réutilisables. Cette démarche est accompagnée de communications hebdomadaires sur l'intranet et sur les réseaux sociaux. En Italie, CNP Vita Assicura et Assicurazione ont abandonné les gobelets et agitateurs en plastique et des fontaines à eau ont été installées pour inciter les collaborateurs ne plus acheter de bouteilles en plastique.

Au Brésil, CNP Seguros Holding a adhéré au programme *Adote uma Nascente* (Adopte une source) et a participé à la restauration et la préservation de trois sources d'eau importantes pour l'écosystème de Brasilia, où se trouve son siège social. Ce programme œuvre à la protection de la biodiversité et des réserves hydrauliques de cette région du Cerrado. Depuis 2020, l'entreprise sensibilise ses collaborateurs à ce programme ainsi qu'à la production agro-écologique (forme d'agriculture qui cherche à minimiser les impacts environnementaux).

En France, le siège social de CNP Assurances à Issy-les-Moulineaux devrait obtenir le label BiodiverCity, en complément des certifications BREEAM Excellent, BEPOS-Effinergie, NF HQE Exceptionnel et WELL Argent. Le label BiodiverCity est un outil d'évaluation qui permet d'attester la prise en compte de la biodiversité et de la haute qualité écologique d'un projet immobilier, autant sur la stratégie déployée, que sur l'architecture écologique du projet et les services rendus aux usagers.

(1) Santé et biodiversité : nécessité d'une approche commune. Biodiv'2050 – CDC Biodiversité/Fondation Rovaltain (décembre 2019).

5.2.4.3 Réduire notre empreinte environnementale

5.2.4.3.1 Déplacements professionnels

	2021	2022	Périmètre
Millions de km parcourus en avion	2,9	12,6	Groupe
Millions de km parcourus en train	0,4	2,9	Groupe
Millions de km parcourus en voiture	3,5	6,7	Groupe

S'ils ont repris en 2022, les déplacements professionnels restent bien inférieurs à leur niveau de 2019.

CNP Assurances a mis à jour en 2020 la politique voyage encadrant les déplacements professionnels de ses collaborateurs, afin de réduire les impacts sur l'environnement tout en préservant le niveau de confort et la sécurité des voyageurs. L'utilisation des transports en commun est promue et le recours aux taxis est autorisé sous certaines conditions. Lorsque celles-ci sont remplies, la centrale de réservation alloue en priorité une voiture hybride. 64 % des courses en taxi ont ainsi été effectuées avec une voiture hybride sur les deux dernières années.

5.2.4.3.2 Déplacements domicile-travail

Dans le cadre d'une incitation à la mobilité vertueuse, CNP Assurances a installé en 2020 12 bornes de recharge pour véhicules électriques sur ses différents sites en France (Paris et Angers). Le parking abrite également un local sécurisé pour les vélos, doté de prises pour la recharge des vélos électriques. En 2020, un rack sécurisé a été mis à disposition pour le stationnement des trottinettes dans le local à vélo ainsi qu'une prise pour la recharge de ce type d'équipements.

La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) permet aux entreprises de mettre en place le forfait mobilités durables pour accompagner leurs salariés vers des mobilités douces (vélo, micro-mobilité, covoiturage). Dans ce contexte, CNP Assurances a décidé de prendre en charge les frais engagés par les collaborateurs utilisant des transports alternatifs.

En Italie, CNP UniCredit Vita, CNP Vita Assicura et CNP Vita Assicurazione ont nommé, comme toutes les entreprises employant plus de 100 salariés dans une ville de plus de 50 000 habitants, leur propre *mobility manager*, figure obligatoire depuis 2021. Les sociétés rédigent donc chaque année leur Plan des déplacements domicile-travail qui sont transmis à la municipalité de la ville de Milan afin de partager les différents scénarios de mobilité envisageables en vue de réduire de façon structurelle et permanente l'impact environnemental de la circulation dans les zones urbaines. En parallèle, les filiales ont installé dans leurs parkings des bornes de recharge pour véhicules électriques et ont amorcé l'électrification de leur flotte d'entreprise.

En Irlande, CNP Santander Insurance fournit à tous ses collaborateurs des billets de transport public à prix réduit, et encourage également l'utilisation du vélo pour se rendre au travail *via* un financement proposé par l'entreprise.

En Argentine, la mobilité durable, notamment en bicyclette, a été spécifiquement promue auprès des collaborateurs : kit de protection vélo, sécurité routière, etc. 10 % des collaborateurs viennent régulièrement travailler en vélo.

5.2.4.3.3 Consommation d'énergie

Certifications environnementales HQE Exploitation et BREEAM In-Use

CNP Assurances a mené entre 2014 et 2019 des travaux de rénovation énergétique sur son principal immeuble d'exploitation à Angers, avec pour résultat une diminution importante des consommations énergétiques par rapport à l'année de référence (2014). Cette action s'inscrit pleinement dans les ambitions de la loi Grenelle de l'environnement et de la politique RSE du Groupe.

CNP Assurances s'est depuis engagée dans une démarche de certification environnementale en exploitation – HQE Exploitation (référentiel français) et BREEAM In-Use (référentiel anglo-saxon). Suite à un audit effectué par un organisme indépendant, CNP Assurances a obtenu en 2021 ces certifications environnementales pour ses deux immeubles d'exploitation dans la région d'Angers.

Cette démarche d'amélioration continue, audité chaque année par un tiers indépendant, permettra d'optimiser l'exploitation des immeubles dans une recherche de performance énergétique accrue. La certification HQE Exploitation au niveau Très bon a été renouvelée en 2022 pour les deux immeubles.

Par ailleurs, CNP Assurances a signé la charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires et s'est engagée à consommer en 2022 une électricité 100 % renouvelable dans ses immeubles d'exploitation.

La consommation d'énergie du groupe CNP Assurances correspond à l'usage des collaborateurs (chauffage, éclairage, climatisation, ascenseurs, etc.) et du matériel informatique. La principale énergie consommée est l'électricité.

	2021	2022	Périmètre
Consommation d'électricité	19,1 GWh	22,0 GWh	Groupe
dont consommation d'électricité renouvelable	nd	16,8 GWh	Groupe
Consommation de chauffage urbain	4,3 GWh	3,2 GWh	Groupe
Consommation de gaz	1,2 GWh	1,2 GWh	Groupe
Consommation de fioul	nd	0,2 GWh	Groupe
Consommation totale d'énergie	24,6 GWh	26,4 GWh	Groupe
Consommation totale d'énergie par collaborateur et par an	4,0 MWh	4,7 MWh	Groupe

CNP Assurances a mis en place une politique d'économie d'énergie en optimisant l'exploitation et la conduite des installations : le pilotage des équipements de chauffage, de climatisation et de ventilation requiert une gestion experte des programmes horaires de mise en service et hors service des installations. Par ailleurs, l'ajout de sonde de CO₂ permet au système de climatisation d'ajuster les paramètres en fonction du nombre de collaborateurs présents.

Dans le cadre des opérations de maintenance régulière, CNP Assurances systématise la recherche de performance énergétique. Lors des remplacements d'équipements techniques, le choix se porte sur l'élément le moins énergivore. C'est dans cet esprit permanent de maîtrise de l'impact environnemental que CNP Assurances intervient sur ses implantations. À ce titre, une charte de chantier vert a été instaurée avec les entreprises qui interviennent sur les sites et les ascenseurs de l'immeuble d'Angers ont été remplacés en 2021 par des équipements de nouvelle génération moins énergivores.

Dans le cadre du programme pluriannuel de travaux, l'année 2021 a été mise à profit pour affiner le paramétrage des consignes de température dans les locaux. Ces travaux ont été valorisés suite à l'obtention au premier trimestre 2021 de certifications environnementales sur l'immeuble d'Angers en HQE Exploitation, BREEAM In-Use et OsmoZ, ainsi que pour notre *datacenter* en HQE Exploitation et BREEAM In-Use. Sur ces deux immeubles, le processus de contrôle des certifications a démarré et permet de maintenir en condition opérationnelle les engagements pris par l'entreprise au titre de ces certifications.

Concernant le *datacenter*, le relèvement des consignes de température dans les salles hébergeant les serveurs informatiques a permis de réduire légèrement l'indicateur de

performance énergétique. Cet indicateur, mis au point par le *Green Grid*, permet de mesurer l'efficacité énergétique d'un *datacenter*, calculée en divisant la consommation globale du *datacenter* par la consommation des équipements informatiques (serveur, stockage, réseau).

Énergie renouvelable

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, CNP Assurances a souscrit à un contrat d'électricité renouvelable produite à partir d'énergie hydroélectrique.

Plusieurs filiales ont installé des panneaux photovoltaïques pour alimenter leurs bureaux en électricité renouvelable :

- à Brasilia, CNP Seguros Holding a installé 4 500 panneaux photovoltaïques d'une puissance nominale de 1,5 MWh sur une surface de 20 000 m². Ces panneaux ont une production d'énergie renouvelable annuelle estimée à environ 110 MWh. Ils permettent de couvrir 10 % de la consommation électrique totale. Le solde de l'électricité produite est partagé avec les collaborateurs *via* des remises sur leur facture d'électricité, et avec des maisons de retraite de Brasilia ;
- à Milan, CNP UniCredit Vita a installé des panneaux photovoltaïques sur son toit pour une production d'énergie renouvelable annuelle estimée à environ 4,5 MWh, soit 0,5 % de la consommation électrique totale ;
- à Dublin, l'immeuble occupé par CNP Santander Insurance dispose également de panneaux photovoltaïques. De plus, il dispose d'une centrale de cogénération permettant de produire de l'énergie renouvelable.
-

Sobriété numérique

La transformation digitale implique d'être vigilant sur la consommation énergétique des *datacenters* mais également des postes de travail.

Le renouvellement régulier du parc informatique *via* notamment le remplacement des postes fixes *desktop* par des mini-PC ainsi que l'équipement progressif des collaborateurs avec des ordinateurs portables dernière génération permet une diminution de la consommation électrique.

Les serveurs informatiques gagnent en efficacité énergétique à chaque génération : les équipements renouvelés bénéficient du Label *Energy Star*. Tous les derniers postes de travail acquis disposent de configurations certifiées *Energy Star* et enregistrées EPEAT.

La virtualisation est aussi largement utilisée, non seulement sur les serveurs mais aussi sur les systèmes de stockage et les réseaux de CNP Assurances. Cette technique qui consiste à séparer les services informatiques des systèmes physiques qui les fournissent augmente l'efficacité du système d'information (moins de ressources consommées pour un même service).

Par ailleurs, le refroidissement des serveurs est consommateur d'énergie. CNP Assurances déploie des actions d'optimisation de la circulation des flux d'air des *datacenters* (urbanisation des salles), tout en dotant progressivement ses équipements de PDU intelligent (*Power Distribution Unit*) permettant de surveiller la consommation d'énergie.

Sobriété énergétique

Dans un contexte énergétique tendu, CNP Assurances met en œuvre des mesures d'économie d'énergie afin d'assurer la continuité d'activité au bénéfice de ses 12 millions de clients et ses 340 partenaires distributeurs en France, tout en participant à l'effort de sobriété énergétique.

CNP Assurances met en œuvre des mesures d'économies d'énergie structurelles

Fin 2022, CNP Assurances a déménagé son siège social à Issy-les-Moulineaux dans un immeuble aux dernières normes environnementales, rassemblant l'ensemble des collaborateurs franciliens sur un même site. Ce site va permettre de diminuer fortement les consommations énergétiques et les émissions grâce au recours à l'efficacité énergétique, à la réduction des surfaces occupées et à la géothermie et aux panneaux solaires pour la production d'énergie.

CNP Assurances a par ailleurs achevé en 2019 les travaux de rénovation énergétique de son principal immeuble d'exploitation à Angers, avec pour résultat une diminution importante des consommations énergétiques par rapport à 2014.

Afin de contribuer à assurer le bon approvisionnement de tous les Français en énergie, CNP Assurances s'engage dès cet hiver à limiter le chauffage à 19 °C dans ses différents locaux et à 16 °C dans son site de repli, à éteindre la nuit son enseigne lumineuse sur le périphérique parisien et ses locaux, ainsi qu'à former l'ensemble de ses collaborateurs et leur famille à l'éco-conduite *via* le déploiement d'une formation en ligne spécifique.

Grâce à ces mesures structurelles, CNP Assurances s'engage à diminuer de 30 % entre 2022 et 2023 la consommation d'électricité de l'ensemble de ses locaux en France.

CNP Assurances s'engage à réduire sa consommation d'électricité durant les pics de consommation

CNP Assurances a rejoint la démarche EcoWatt, un dispositif citoyen porté par RTE et l'ADEME permettant d'adopter une consommation d'énergie responsable. Véritable météo de l'électricité, EcoWatt qualifie en

temps réel le niveau d'électricité disponible pour alimenter les consommateurs français. À chaque instant, des signaux clairs guident les consommateurs pour adopter les bons gestes afin de limiter la consommation nationale d'électricité. Un dispositif d'alerte indique les périodes où les Français sont appelés à réduire ou décaler leur consommation d'électricité pour éviter les coupures ou en réduire leur durée.

Dans ce cadre, CNP Assurances s'engage à réduire sa consommation d'électricité en cas de forte tension sur le réseau électrique (alerte EcoWatt rouge), notamment durant les pics de consommation (8 heures-13 heures et 18 heures-20 heures) en mettant en œuvre différentes mesures liées à la température du bâtiment, à l'utilisation des ascenseurs, des bornes de recharges de véhicules et des photocopieurs.

CNP Assurances s'engage à sensibiliser ses collaborateurs et son écosystème à la sobriété énergétique

Afin d'agir auprès de ses collaborateurs, CNP Assurances s'engage :

- à inciter ses collaborateurs à adhérer à la démarche EcoWatt en s'inscrivant sur le site www.monecowatt.fr ;
- à relayer les alertes EcoWatt auprès de ses collaborateurs ;
- à sensibiliser ses collaborateurs à la sobriété énergétique en leur recommandant de mettre en œuvre des éco-gestes, en particulier lors des alertes EcoWatt.

Afin d'agir plus largement auprès de son écosystème, CNP Assurances s'engage :

- à communiquer publiquement les engagements pris dans le cadre de la démarche EcoWatt pour inciter d'autres entreprises à rejoindre ce dispositif d'intérêt général ;
- à relayer sur les réseaux sociaux les alertes EcoWatt et les engagements pris par CNP Assurances ;
- en cas d'alerte EcoWatt rouge, à communiquer *via* le site cnp.fr les mesures mises en place pour assurer la continuité d'activité de CNP Assurances ;
- à sensibiliser ses gestionnaires d'actifs immobiliers pour les inciter à rejoindre la démarche EcoWatt.

5.2.4.3.4 Consommation d'eau

	2021	2022	Périmètre
Consommation d'eau	59 996 m ³	38 448 m ³	Groupe
Consommation d'eau par collaborateur et par jour	52 litres	33 litres	Groupe

En Irlande, l'immeuble occupé par CNP Santander Insurance dispose d'un système de récupération des eaux de pluie.

Si l'on analyse la consommation d'eau du Groupe par rapport au risque de stress hydrique selon les critères de l'*Aqueduct Water Risk Atlas*⁽¹⁾, la décomposition est la suivante :

- 18 % d'eau consommée en zone de stress élevé (Italie, Chypre) ;
- 53 % d'eau consommée en zone de stress moyen à élevé (France) ;
- 29 % d'eau consommée en zone de stress faible à moyen (Argentine, Brésil, Irlande).

5.2.4.3.5 Gestion des déchets et économie circulaire

	2021	2022	Périmètre
Déchets générés (A)	181 tonnes	391 tonnes	CNP Assurances
Déchets recyclés, réutilisés, ou revendus (B)	161 tonnes	297 tonnes	CNP Assurances
Déchets éliminés (= A-B)	20 tonnes	95 tonnes	CNP Assurances

Les déchets informatiques de CNP Assurances (câbles hors d'usage, équipements obsolètes, etc.) sont évacués par une entreprise spécialisée dans la destruction ultime et le recyclage, avec fourniture d'un bordereau de suivi des déchets pour être en conformité avec le code de l'environnement.

Du fait de déménagement de CNP Assurances de ses locaux parisiens, la quantité de déchets générés a fortement augmenté cette année.

Il a été l'occasion de réitérer à l'organisation en 2022 d'un challenge écoresponsable pour inciter les collaborateurs à trier et recycler le contenu de leurs armoires, 34 tonnes de papier ont ainsi été recyclées.

Le groupe CNP Assurances met en œuvre le tri sélectif dans les différentes entités afin de contribuer à l'économie circulaire. De même, la plupart des entités du Groupe donne régulièrement leur matériel informatique à des associations. Une action de collecte des déchets électriques et électroniques a été mise en place par CNP Seguros Holding depuis 2018.

5.2.4.3.6 Pollution

Compte tenu de son activité, le groupe CNP Assurances émet peu d'autres gaz à effet de serre que le CO₂. Les fuites de fluides frigorigènes sont prises en compte dans le calcul des émissions de gaz à effet de serre. De même, le groupe CNP Assurances a un impact très limité sur la pollution de l'eau, de l'air ou du sol. La charte de gestion durable du patrimoine forestier de CNP Assurances prévoit l'interdiction des fongicides et phytocides et la limitation des insecticides aux seules urgences sanitaires. Les forêts détenues par CNP Assurances assurent la protection des sols contre l'érosion, ainsi que la filtration et la purification de l'eau et de l'air.

(1) Voir la définition des zones et la méthodologie employée par le World Resources Institute sur le site <https://www.wri.org/our-work/project/aqueduct>.

5.3 Note méthodologique

5.3.1 Méthodologie d'élaboration du modèle d'affaires

L'élaboration du modèle d'affaires a impliqué un groupe de travail composé de collaborateurs en charge de la communication, des relations avec les investisseurs et de la RSE. Établi en cohérence avec le plan stratégique de l'entreprise, il fait l'objet d'un processus de validation annuelle dédié par plusieurs membres du comité exécutif et la direction générale.

5.3.2 Méthodologie d'analyse des enjeux et des risques extra-financiers

Le rapport qui précède expose la stratégie de responsabilité sociétale et environnementale (RSE) du groupe CNP Assurances à travers ses principaux enjeux et risques extra-financiers. Il est nourri d'exemples d'actions menées dans l'ensemble du Groupe et a été rédigé conformément aux dispositions relatives à l'ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017 et du décret du 9 août 2017 (transposition de la directive 2014/95/UE), qui définissent le contenu et le champ de la déclaration de performance extra-financière (DPEF).

La méthodologie d'analyse des risques extra-financiers a reposé sur trois grandes étapes structurantes au cours desquelles les parties prenantes internes de CNP Assurances ont été impliquées et consultées :

1. en partant d'un univers générique de risques extra-financiers, construit à l'aune de standards et de référentiels internationaux, un univers restreint de risques a été défini, en cohérence avec le secteur d'activité, l'implantation géographique et les enjeux du Groupe. Pour ce faire, des entretiens ont été menés auprès de plusieurs directions (risques, ressources humaines, conformité, investissements) et des filiales ;
2. chaque risque extra-financier a ensuite fait l'objet d'une cotation selon les deux critères : le niveau de gravité (pour les activités, collaborateurs ou assurés de CNP Assurances) et la probabilité d'occurrence ;

3. à l'aune des différents couples niveau de gravité – probabilité d'occurrence, les risques extra-financiers de CNP Assurances ont été hiérarchisés.

À partir de cette analyse, mise à jour en 2022, 12 risques principaux ont été identifiés pour le Groupe, son activité, ses collaborateurs, ses clients, et plus généralement ses parties prenantes. Ces risques sont rattachés aux 6 risques ESG de la cartographie des risques du groupe CNP Assurances, approuvée par le comité des risques Groupe en octobre 2022.

L'analyse de la cartographie des risques bruts extra-financiers réalisée permet de satisfaire les éléments attendus dans la DPEF, et plus particulièrement au sein de chacune des cinq catégories d'information : conséquences sociales, conséquences environnementales, respect des droits humains, lutte contre la corruption et évasion fiscale.

Les risques et opportunités ne figurant pas dans la DPEF n'ont pas été considérés comme prioritaires à l'issue de l'analyse. Ceci concerne notamment les sujets de lutte contre la précarité alimentaire, de respect du bien-être animal et d'alimentation responsable, équitable et durable, listés à l'article L. 225-102-1 du code de commerce mais considérés comme peu matériels pour l'activité du groupe CNP Assurances.

5.3.3 Méthodologie de collecte des données extra-financières

Référentiel et définition

Les indicateurs et le processus de reporting extra-financier sont définis pour l'ensemble des entités du Groupe dans un document interne appelé processus. Ce processus sert de référence aux différents intervenants de CNP Assurances et

de ses filiales pour l'élaboration du présent chapitre. Il décrit les enjeux, les rôles, les indicateurs, le mécanisme de collecte, les principaux risques extra-financiers identifiés et le dispositif de contrôle et de maîtrise de ces risques.

Périmètre

Sauf mention contraire, les indicateurs présentés dans la déclaration de performance extra-financière couvrent toutes les entités du groupe CNP Assurances consolidées par intégration globale (hors succursales, Filassistance⁽¹⁾ et CNP Europe Life qui n'ont pas été intégrées dans le périmètre). Le périmètre couvre donc CNP Assurances, CNP Retraite, CNP Caution, MFPrévoyance, CNP Luxembourg, CNP Assurances Compañía de Seguros, CNP Seguros Holding, Caixa Vida e Previdência, CNP UniCredit Vita, CNP Vita Assicura, CNP Vita Assicurazione, CNP Vita, CNP Cyprus Insurance Holdings, CNP Santander Insurance et leurs sous-filiales consolidées. Du fait de sa taille non-significative (0,5 % des effectifs du Groupe), CNP Luxembourg n'est pas inclus dans l'estimation du bilan carbone ni dans les données environnementales du Groupe.

Les évolutions de périmètre intervenues en 2022 sont les suivantes :

- Intégration de Caixa Vida e Previdência, CNP Vita Assicura, CNP Vita Assicurazione, CNP Vita qui sont consolidées par intégration globale depuis 2021 mais n'avaient pas été intégrées dans le périmètre de la DPEF en 2021 ;
- Sortie de CNP Partners qui a été cédée en 2022.

Les indicateurs des filiales consolidées par intégration globale sont présentés sans application de quote-part.

(1) Filassistance étant consolidée par intégration globale depuis 2022 suite à la montée au capital de CNP Assurances, elle n'est pas intégrée dans le périmètre de la DPEF en 2022 mais le sera en 2023

Période couverte

Les indicateurs de flux couvrent la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 et les indicateurs de stock s'entendent au 31 décembre 2022. Par exception les flux sont mesurés sur 12 mois glissants du 1^{er} novembre 2021 au 31 octobre 2022

pour le chauffage urbain, le gaz, le fioul et les prestations de service et du 1^{er} décembre 2021 au 30 novembre 2022 pour l'électricité.

Méthode de collecte, de contrôle et de consolidation

Les indicateurs extra-financiers sont collectés auprès des directions opérationnelles, par site lorsque cela est nécessaire. La collecte est réalisée en partie à l'aide de l'outil informatique de consolidation comptable.


Un correspondant désigné par entité est en charge d'un premier niveau de consolidation au sein de son entité. Des valideurs contrôlent les données de leurs entités. La direction RSE de CNP Assurances est en charge de la consolidation globale, et effectue un contrôle de cohérence sur l'ensemble des informations recueillies auprès de tous les correspondants.

La mise en place dès 2006 du reporting extra-financier a progressivement amélioré la qualité des données extra-financières. Une plateforme collaborative web dédiée à la collecte des indicateurs extra-financiers a été mise en place en 2015. Les ratios consolidés au niveau du groupe CNP Assurances sont calculés à partir des ratios de chaque filiale pondérés par les effectifs.

Vérification par un organisme tiers indépendant

Un organisme tiers indépendant a procédé à des travaux visant à vérifier, selon un niveau d'assurance modérée :

- la conformité de la DPEF aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3^e du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques incluant des indicateurs clés de performance et les actions relatifs aux principaux risques.

Les indicateurs, associés aux principaux risques et enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) pertinents pour CNP Assurances, ont fait l'objet de tests de détail (identifiés par un ). Les autres éléments attendus tels que la présentation du modèle d'affaires, la méthodologie d'analyse des risques et opportunités ESG pertinents pour CNP Assurances, ainsi que les politiques dédiées à la maîtrise de ces derniers, ont également fait l'objet de vérifications.

Limites de la collecte et fiabilité

Il peut exister des définitions d'indicateurs sociaux légèrement différents d'un pays à l'autre. Le référentiel commun a été déployé depuis 2014 dans les filiales étrangères et certaines définitions telles que celle de l'absentéisme, les formations et les rémunérations, ont été homogénéisées. Les indicateurs consolidés retenus restent néanmoins cohérents et significatifs.

Le périmètre suivi pour les consommations d'eau et d'énergie en France comprend les sites basés sur Paris, Angers et Arcueil, hors bureaux en région (1 800 m²), soit 94 % des collaborateurs de CNP Assurances en France.

À noter que certaines données environnementales ont fait l'objet d'estimations lorsque l'imputation directe n'était pas disponible (par exemple lorsque les consommations sont incluses dans les charges locatives). Il s'agit notamment des données de consommation d'eau et d'énergie des bâtiments estimées dans certains cas au prorata des mètres carrés occupés (sites d'Arcueil). Les équipes franciliennes de CNP Assurances ayant déménagé mi-décembre 2022 dans le nouveau siège social à Issy-les-Moulineaux, les données de consommation d'eau et d'énergie de ce nouveau bâtiment ont été considérées comme négligeables en 2022.

5.4 Rapport de l'Organisme Tiers Indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, membre du réseau Mazars, commissaire aux comptes de la société CNP Assurances, accrédité par le COFRAC Inspection sous le numéro 3-1058 (portée d'accréditation disponible sur le site www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration de performance extra-financière, préparées selon

les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentées de manière volontaire dans le rapport de gestion du Groupe, en référence aux dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause

le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration et disponible sur demande au siège de la société.

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Comme indiqué dans la Déclaration, les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes

utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de la Société

Il appartient au conseil d'administration :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir une Déclaration en référence aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;

- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant.

Responsabilité de l'Organisme Tiers Indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en référence au 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués

dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte), et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225 1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie

nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée).

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures

documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 5 personnes et se sont déroulés entre octobre 2022 et février 2023 sur une durée totale d'intervention de 6 semaines.

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, en charge

notamment de la RSE, des ressources humaines, des activités emprunteurs, des investissements, de l'expérience client, des systèmes d'information, des achats et de l'environnement de travail.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102 1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits humains et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2° alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;

- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1. Nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités⁽¹⁾ ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;

(1) *CNP Assurances (France) et CNP Santander Insurance (Irlande)*

- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions,
 - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités ⁽¹⁾ contributrices et couvrent entre 52 % et 100 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'entité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

L'Organisme Tiers Indépendant,

Mazars SAS

Paris La Défense, le 14 mars 2023

Edwige REY

Associée RSE & Développement Durable

Jean-Claude PAULY

Associé

Annexe 1 : Informations considérées comme les plus importantes

Indicateurs quantitatifs incluant les indicateurs clés de performance

- Bilan carbone : prestations de service
- Bilan carbone : déplacements professionnels des collaborateurs
- Bilan carbone : consommation d'énergie
- Encours d'investissements verts
- Part des demandeurs en assurance emprunteur ayant reçu une offre de solution de garanties emprunteur
- Nombre d'heures de formation
- Taux de turnover
- Part des collaborateurs formés à la cybercriminalité et la cybersécurité
- Part des collaborateurs formés au RGPD
- Encours d'investissements avec des filtres ESG dont encours d'investissements respectant le cahier des charges du label ISR ou Greenfin et encours d'investissements ayant d'autres filtres ESG)
- Charge d'impôt sur les sociétés
- Part des collaborateurs formés à la lutte anti-corruption
- Part des collaborateurs formés à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT)
- Taux d'effort client
- Encours des unités de compte bénéficiant d'un label de finance durable
- Part des femmes parmi les cadres de direction
- Taux d'absentéisme hors maternité et hors paternité
- Part des femmes au conseil d'administration et au comité exécutif

5.5 Glossaire

Accord de Paris : Accord mondial sur le réchauffement climatique approuvé en décembre 2015 par 195 États lors de la Conférence de Paris sur les changements climatiques (COP21). L'accord prévoit de contenir d'ici à 2100 le réchauffement climatique nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels, et de poursuivre l'action menée pour limiter l'élévation des températures à 1,5 °C.

Activité économique alignée à la taxonomie : Une activité économique est considérée comme alignée à la taxonomie si cette activité :

- est éligible à la taxonomie, c'est-à-dire mentionnée dans les actes délégués du règlement taxonomie ;
- contribue substantiellement à un ou plusieurs des objectifs environnementaux ;
- ne cause de préjudice important à aucun des objectifs environnementaux ;
- est exercée dans le respect de certaines garanties minimales ;
- est conforme aux critères techniques des actes délégués du règlement taxonomie.

Activité économique éligible à la taxonomie : Une activité économique est considérée comme éligible à la taxonomie si elle est mentionnée dans les actes délégués du règlement taxonomie.

Adaptation au changement climatique : Processus d'ajustement au changement climatique présent et attendu et à ses effets.

ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

AIE : Agence internationale de l'énergie.

ANSSI : Agence nationale de sécurité des systèmes d'information.

Atténuation du changement climatique : Processus consistant à contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C et à poursuivre l'action menée pour la limiter à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels, comme le prévoit l'accord de Paris.

BEPS : *Base Erosion and Profit Shifting*.

BREEAM : *Building Research Establishment Environmental Assessment Method*.

CDD : Contrat à durée déterminée.

CDI : Contrat à durée indéterminée.

CET : Compte épargne temps.

CIL : Correspondant informatique et libertés.

CNIL : Commission nationale de l'informatique et des libertés.

CRS : *Common Reporting Standard*.

CSE : Comité social et économique.

CSSCT : Commission santé sécurité conditions de travail.

DAC : *Directive for Administrative Cooperation*.

DCP : Données à caractère personnel.

DIC : Document d'information clé.

DPEF : Déclaration de performance extra-financière.

DPO : *Data Protection Officer*.

Engagement actionnarial : Exercice des droits de vote lors des assemblées générales des entreprises cotées et dialogue avec les dirigeants des entreprises cotées sur des questions environnementales, sociales ou de gouvernance (ESG).

EIOPA : *European Insurance and Occupational Pension Authority*.

ESAT : Entreprise de service d'aide par le travail.

ESG : Environnement, social et gouvernance.

ESS : Économie sociale et solidaire.

FATCA : *Foreign Account Tax Compliance Act*.

FA : France Assureurs.

FSC : *Forest Stewardship Council*.

GAFI : Groupe d'action financière.

GES : Gaz à effet de serre.

GIEC : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.

GPEC : Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

HATVP : Haute Autorité pour la transparence de la vie publique.

HQE : Haute qualité environnementale.

HSE : Hygiène, sécurité et environnement.

IA : Intelligence artificielle.

Incidences négatives sur la durabilité : Impact négatif d'une décision d'investissement sur un facteur de durabilité, c'est-à-dire un enjeu environnemental, social ou de gouvernance.

IPBES : *Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*.

ISR : Investissement socialement responsable.

LCB-FT : Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

LCF : Lutte contre la fraude.

LGBT : Lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres.

MEDEF : Mouvement des entreprises de France.

NAO : Négociation annuelle obligatoire.

NZAOA : *Net-Zero Asset Owner Alliance*.

OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques.

ODD : Objectif de développement durable.

OIT : Organisation internationale du travail.

OPCVM : Organisme de placement collectif en valeurs mobilières.

ORSE : Observatoire sur la responsabilité sociétale des entreprises.

Pacte mondial : initiative des Nations unies lancée en 2000 pour inciter les entreprises à adopter une attitude socialement responsable en s'engageant à intégrer et à promouvoir des principes relatifs au respect des droits humains et du droit du travail, à la protection de l'environnement et à la lutte contre la corruption.

Parties prenantes : personne physique ou morale a) sur laquelle les activités, les produits et/ou services de CNP Assurances peuvent avoir un impact significatif b) dont les actions sont susceptibles d'influer sur la capacité de CNP Assurances à mettre en place, avec succès, sa stratégie et à atteindre ses objectifs.

PEFC : *Programme for the Endorsement of Forest Certification*.

PERCO : Plan épargne retraite collectif.

PRI : *Principles for Responsible Investment*.

Produit financier faisant la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales (article 8 au sens du règlement SFDR) : Contrat ou support d'investissement promouvant, entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques, pour autant que les entreprises dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance (gestion saine, relation avec le personnel et respect des obligations fiscales).

Produit financier ayant un objectif d'investissement durable (article 9 au sens du règlement SFDR) : Contrat ou support d'investissement investissant dans des activités économiques qui contribuent à un objectif environnemental, et/ou à un objectif social, et/ou dans le capital humain et/ou des communautés économiquement ou socialement défavorisées, pour autant que ces investissements ne causent pas de préjudice important à un de ces objectifs et que les entreprises dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance (gestion saine, relation avec le personnel et respect des obligations fiscales).

PSI : *Principles for Sustainable Insurance.*

QVT : Qualité de vie au travail.

RGPD : Règlement général sur la protection des données.

Risque de durabilité : Événement ou situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif important, réel ou potentiel, sur la valeur d'un investissement.

RPS : Risques psychosociaux.

RSE : Responsabilité sociale et environnementale.

RSSI : Responsable de la sécurité des systèmes d'information.

SBTi : *Science Based Targets initiative.*

SFDR : *Sustainable Finance Disclosure Regulation.*

Support en euros : Au sein d'un contrat d'assurance vie, support d'investissement dont les garanties sont exprimées en euros donnant lieu à l'attribution éventuelle d'une participation aux bénéfices.

Support en unités de compte : Au sein d'un contrat d'assurance vie, support d'investissement, autre que le support en euros, représenté par des parts ou actions d'un fonds d'investissement ou d'autres actifs admis par le code des assurances acquises par l'assureur. La valeur des garanties exprimées en unités de compte évolue à la hausse ou à la baisse en fonction notamment de l'évolution des marchés financiers.

Taux de fréquence des accidents du travail : nombre d'accidents de travail par million d'heures travaillées dans l'entreprise.

TCFD : *Task Force on Climate-related Financial Disclosure.*

TEE : Transition énergétique et écologique.

TMS : Troubles musculosquelettiques

UNEP FI : *United Nations Environment Programme Finance Initiative.*

VCS : *Verified Carbon Standard.*

5.6 Table de concordance de la déclaration de performance extra-financière

Thème	Section correspondante dans le présent document
Présentation du modèle d'affaires de la Société	1.5 Notre modèle d'affaires
Description des principaux risques extra-financiers liés à l'activité de la Société	5.2 Enjeux et risques extra-financiers
Description des politiques appliquées par la Société pour prévenir, identifier et atténuer la survenance des risques extra-financiers	5.2 Enjeux et risques extra-financiers
Résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance	5.2 Enjeux et risques extra-financiers
Respect des droits humains	5.2.2.7 Veiller au respect des droits humains
Accords collectifs conclus dans l'entreprise	5.2.3.2 Proposer des conditions de travail favorables
Mesures prises en faveur des personnes handicapées	5.2.3.2 Proposer des conditions de travail favorables
Actions visant à lutter contre les discriminations et à promouvoir les diversités	5.2.3.2 Proposer des conditions de travail favorables
Lutte contre la corruption et l'évasion fiscale	5.2.1.2 Assurer une bonne éthique des affaires
Changement climatique	5.2.4.1 Lutter contre le réchauffement climatique et s'y adapter
Protection de la biodiversité	5.2.4.2 Protéger la biodiversité
Pollution	5.2.4.3 Réduire notre empreinte environnementale
Économie circulaire	5.2.4.3 Réduire notre empreinte environnementale
Lutte contre le gaspillage alimentaire	5.2.4.3 Réduire notre empreinte environnementale
Sous-traitance et fournisseurs	5.2.2.5 Être un acheteur responsable
Engagements sociétaux en faveur du développement durable	5.2.2.1 Accompagner les évolutions sociales et sociétales
Actions visant à promouvoir l'activité des pratiques physiques et sportives	5.2.1.1 Intégrer les enjeux ESG dans la gouvernance Sensibilisation et formations de nos collaborateurs aux enjeux de durabilité
Lutte contre la précarité alimentaire, respect du bien-être animal, alimentation responsable, équitable et durable	Thèmes considérés comme peu matériels pour l'activité du groupe CNP Assurances

5.7 Table de concordance avec la *Task Force on Climate-related Financial Disclosure* **TCFD**

Recommandations de la TCFD		Section correspondante dans le présent document ou autre document publié par CNP Assurances
 TCFD Gouvernance	Regard porté par le conseil d'administration sur les risques et opportunités liés au changement climatique	Politique d'intégration des risques de durabilité dans les décisions d'investissement Rapport investissement responsable
	Rôle du management dans l'évaluation et la gestion des risques et opportunités liés au changement climatique	Politique d'intégration des risques de durabilité dans les décisions d'investissement Rapport investissement responsable
 TCFD Stratégie	Risques et opportunités liés au changement climatique identifiés à court, moyen et long terme	Rapport investissement responsable
	Impacts de ces risques et opportunités sur l'organisation, la stratégie et la planification financière	Politique d'intégration des risques de durabilité dans les décisions d'investissement Rapport investissement responsable
 TCFD Gestion des risques	Impact potentiel de différents scénarios, dont le scénario 2 °C, sur l'organisation, la stratégie et la planification financière	Rapport investissement responsable
	Méthodes employées pour identifier et évaluer les risques climatiques	5.2.4.1 Lutter contre le réchauffement climatique et s'y adapter Rapport investissement responsable
	Méthodes employées pour gérer les risques climatiques	5.2.4.1 Lutter contre le réchauffement climatique et s'y adapter Politique d'intégration des risques de durabilité dans les décisions d'investissement Rapport investissement responsable
	Intégration des processus d'identification, d'évaluation et de gestion des risques climatiques dans le processus global de gestion des risques	5.2.4.1 Lutter contre le réchauffement climatique et s'y adapter Politique d'intégration des risques de durabilité dans les décisions d'investissement Rapport investissement responsable
 TCFD Indicateurs et objectifs	Métriques utilisées pour évaluer les risques et opportunités liés au changement climatique, dans le cadre de la stratégie et de la gestion des risques de l'entreprise	5.2.4.1 Lutter contre le réchauffement climatique et s'y adapter Rapport investissement responsable
	Émissions de gaz à effet de serre (scopes 1, 2, et si nécessaire 3) et risques liés	5.2.4.1 Lutter contre le réchauffement climatique et s'y adapter Rapport investissement responsable
	Objectifs ciblés pour manager les risques et opportunités liés au changement climatique	5.2.4.1 Lutter contre le réchauffement climatique et s'y adapter Politique d'intégration des risques de durabilité dans les décisions d'investissement Rapport investissement responsable

5.8 Table de concordance entre la cartographie des risques Groupe et la DPEF

Risques ESG de la cartographie des risques Groupe	Risques ESG de la DPEF	Section correspondante dans le présent document
RISQUE ENVIRONNEMENTAL		
Risque climatique et environnemental physique	Absence ou de défaillance de prise en compte des enjeux liés au changement climatique dans l'ensemble des activités (investissement, assurance, fonctionnement interne)	5.2.4.1 Lutter contre le réchauffement climatique et s'y adapter
Risque climatique et environnemental de transition		
RISQUE SOCIAL ET SOCIÉTAL		
Risque social (pratiques en matière d'emploi et sécurité)	Manque d'attraction et de fidélisation des talents, non-adéquation des compétences des collaborateurs avec les besoins de transformation et les évolutions des métiers	5.2.3.1 Attirer et fidéliser les talents en lien avec nos orientations stratégiques
	Non-respect des obligations réglementaires et des engagements relatifs à l'égalité des chances et la discrimination	5.2.3.2 Proposer des conditions de travail favorables
	Non-respect des obligations réglementaires et des engagements relatifs au bien-être et à la santé des collaborateurs	
Risque sociétal (clients et fournisseurs)	Incapacité à maintenir et améliorer la satisfaction des clients (expérience client, réponse aux demandes, traitement des réclamations) et manque de transparence des offres	5.2.2.4 S'engager pour la satisfaction de nos clients
Risque sociétal (produits et services)	Absence ou défaillance de prise en compte des enjeux ESG dans le cadre de l'activité d'assurance (création de produits, souscription, tarification, indemnisation, réassurance)	5.2.2.3 Intégrer les enjeux ESG dans le cadre de notre activité d'assurance
	Absence ou défaillance de prise en compte des enjeux ESG dans le cadre de l'activité d'investissement (sélection ou exclusion des investissements, vote en assemblée générale, dialogue actionnarial)	5.2.2.2 Intégrer les enjeux ESG dans le cadre de notre activité d'investissement
	Non-adéquation des produits et services d'assurance avec les conséquences de l'allongement de la durée de vie et l'accompagnement des assurés face aux problèmes de santé	5.2.2.1 Accompagner les évolutions sociales et sociétales
RISQUE DE GOUVERNANCE		
Risque de gouvernance	Absence ou défaillance de prise en compte des enjeux ESG dans la gouvernance du Groupe	5.2.1.1 Intégrer les enjeux ESG dans la gouvernance
	Corruption, conflit d'intérêts, manque de transparence fiscale	5.2.1.2 Assurer une bonne éthique des affaires
	Fraude, blanchiment de capitaux, financement du terrorisme, non-respect des mesures de sanctions économiques et financières	
	Défaut de protection des données à caractère personnel, failles de cybersécurité	5.2.1.3 Protéger les données à caractère personnel et renforcer la cybersécurité

5.9 Informations relatives au règlement taxonomie

Le règlement taxonomie – règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 – établit les critères permettant de déterminer si une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental. Selon ce règlement, constituent des objectifs environnementaux :

- l'adaptation au changement climatique ;
- l'atténuation du changement climatique ;
- l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ;
- la transition vers une économie circulaire ;
- la prévention et la réduction de la pollution ;
- la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Pour les exercices 2021 et 2022, seuls les deux premiers objectifs environnementaux sont applicables.

Une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental ou alignée avec la taxonomie si cette activité :

- est éligible à la taxonomie, c'est-à-dire mentionnée dans les actes délégués du règlement taxonomie ;
- contribue substantiellement à un ou plusieurs des objectifs environnementaux ;
- ne cause de préjudice important à aucun des objectifs environnementaux ;
- est exercée dans le respect de certaines garanties minimales ;
- est conforme aux critères techniques des actes délégués du règlement taxonomie.

Conformément à l'article 8 du règlement taxonomie, complété par les règlements délégués (UE) 2021/2178 du 6 juillet 2021 et (UE) 2022/631 du 9 mars 2022, CNP Assurances publie ci-dessous la manière et la mesure dans laquelle les activités

de l'entreprise sont associées à des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental. À compter de l'exercice 2021, le règlement taxonomie demande notamment aux assureurs de communiquer :

- la part des primes émises brutes ⁽¹⁾ en assurance non-vie éligibles à la taxonomie ;
- la part des encours d'investissements dans des activités économiques éligibles à la taxonomie.

À compter de l'exercice 2023, ces informations sur les activités éligibles à la taxonomie seront complétées par des informations sur les activités alignées avec la taxonomie.

CNP Assurances a fait ses meilleurs efforts pour publier les informations relatives au règlement taxonomie, en s'appuyant sur les textes réglementaires connus à date et sur des échanges avec d'autres compagnies d'assurance afin de partager l'interprétation des textes. Cependant, compte tenu de la complexité du règlement taxonomie, les informations publiées par CNP Assurances seront amenées à être précisées dans les prochaines déclarations de performance extra-financière.

La stratégie de CNP Assurances pour contribuer au développement d'activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental est présentée :

- dans la partie 5.2.2.2 « Intégrer les enjeux ESG dans le cadre de notre activité d'investissement » ;
- dans la partie 5.2.2.3 « Intégrer les enjeux ESG dans le cadre de notre activité d'assurance » ;
- dans la partie 5.2.4.1 « Lutter contre le réchauffement climatique et s'y adapter » ;
- dans la partie 5.2.4.2 « Protéger la biodiversité » ;
- dans la partie 5.2.4.3 « Réduire notre empreinte environnementale ».

5.9.1 Indicateurs relatifs à la souscription

Les indicateurs relatifs à la souscription couvrent l'objectif environnemental d'adaptation au changement climatique. Ils portent sur le périmètre de l'assurance non-vie et reposent sur la méthodologie suivante :

- les primes émises brutes en assurance non-vie sont relatives aux 12 lignes d'activité non-vie au sens de la directive Solvabilité 2 :
 - a) assurance incendie et autres dommages aux biens ;
 - b) autre assurance des véhicules à moteur ;
 - c) assurance maritime, aérienne et transport ;
 - d) assurance de frais médicaux ;
 - e) assurance de protection de revenus ;
 - f) assurance d'indemnisation des travailleurs ;
 - g) assurance de responsabilité civile automobile ;
 - h) assistance ;
 - i) assurance de responsabilité civile générale ;
 - j) assurance crédit et caution ;
 - k) protection juridique ;
 - l) pertes pécuniaires diverses ;

- les primes émises brutes des lignes d'activité mentionnées dans les actes délégués du règlement taxonomie sont relatives aux huit lignes d'activité mentionnées au 10.1 de l'annexe II des actes délégués du règlement taxonomie :
 - a) assurance incendie et autres dommages aux biens ;
 - b) autre assurance des véhicules à moteur ;
 - c) assurance maritime, aérienne et transport ;
 - d) assurance de frais médicaux ;
 - e) assurance de protection de revenus ;
 - f) assurance d'indemnisation des travailleurs ;
 - g) assurance de responsabilité civile automobile ;
 - h) assistance ;
- les primes émises brutes éligibles sont relatives aux trois lignes d'activité pouvant offrir une couverture d'assurance explicite contre les aléas climatiques conformément à la position de place retenue par France Assureurs :
 - a) assurance incendie et autres dommages aux biens ;
 - b) autre assurance des véhicules à moteur ;
 - c) assurance maritime, aérienne et transport.

(1) Le règlement taxonomie demande aux assureurs de publier les primes émises brutes. Pour rappel, le chiffre d'affaires publié par le groupe CNP Assurances se base sur les primes acquises brutes.

La communication de la Commission européenne du 6 octobre 2022 sur l'interprétation de certaines dispositions légales de l'acte délégué sur la publication d'informations au titre de l'article 8 du règlement établissant la taxonomie de l'UE précise qu'un assureur, dans le cadre de la publication d'informations sur l'éligibilité à la taxonomie, doit tenir compte des activités d'assurance non-vie éligibles mentionnées au 10.1 de l'annexe II des actes délégués du règlement taxonomie. Comme indiqué dans l'intitulé de l'activité, en plus d'appartenir à une ligne d'activités pertinente, les contrats d'assurance doivent, pour pouvoir participer à l'éligibilité à la taxonomie, couvrir les risques liés aux aléas climatiques visés à l'appendice A de l'annexe II des actes délégués du règlement taxonomie.

À ce stade, compte tenu de la faible matérialité des activités d'assurance non-vie dans le chiffre d'affaires consolidé, le groupe CNP Assurances n'a pas réalisé d'analyse des contrats d'assurance inclus dans les lignes d'activité identifiées comme éligibles à la taxonomie et s'est basé sur la position de place retenue par France Assureurs restreignant l'éligibilité aux trois lignes d'activité pouvant offrir une couverture d'assurance explicite contre les aléas climatiques (et non aux huit lignes d'activité mentionnées dans les actes délégués du règlement taxonomie).

Indicateur	Reporting réglementaire 2021		Reporting réglementaire 2022		Périmètre
	Montant 2021 en Md€	Montant 2021 en % des primes émises brutes en assurance non-vie	Montant 2022 en Md€	Montant 2022 en % des primes émises brutes en assurance non-vie	
Primes émises brutes en assurance non-vie	1,4 Md€	100 %	1,5 Md€	100 %	Groupe
Primes émises brutes des lignes d'activité mentionnées dans les actes délégués du règlement taxonomie	1,1 Md€	77 %	1,2 Md€	79 %	Groupe
Primes émises brutes éligibles relatives aux lignes d'activités pouvant offrir une couverture d'assurance explicite contre les aléas climatiques ⁽¹⁾	0,2 Md€	14 %	0,2 Md€	15 %	Groupe

(1) a) Assurance incendie et autres dommages aux biens ; b) autre assurance des véhicules à moteur ; c) assurance maritime, aérienne et transport.

Pour le groupe CNP Assurances, la part des primes émises brutes en assurance non-vie éligibles à la taxonomie est passée de 14 % à 15 % entre 2021 et 2022. Seules les filiales brésilienne et chypriote ont des primes éligibles relatives aux lignes d'activités pouvant offrir une couverture d'assurance explicite contre les aléas climatiques. Ces primes éligibles sont globalement stables entre 2021 et 2022.

5.9.2 Indicateurs relatifs aux investissements

Les indicateurs relatifs aux investissements couvrent les objectifs environnementaux d'adaptation au changement climatique et d'atténuation du changement climatique. Ils portent sur le périmètre des portefeuilles en euros et en unités de compte du Groupe et reposent sur la méthodologie suivante :

- les encours d'investissements correspondent aux placements des activités d'assurance nets des instruments dérivés passifs ainsi qu'à la trésorerie, tels que présentés dans le bilan consolidé IFRS du groupe CNP Assurances, auxquels sont ajoutées les plus-values latentes IFRS des immeubles de placement et des titres classés en *held-to-maturity* (HTM) ;
- les obligations souveraines, y compris lorsqu'il s'agit d'obligations vertes ou durables, ne sont pas considérées comme éligibles à la taxonomie ;
- la liste des entreprises tenues ou non tenues de publier des informations extra-financières est fournie par le prestataire ISS ESG sur la base des caractéristiques des entreprises (européennes, cotées, d'intérêt public, nombre de salariés, chiffre d'affaires, bilan) ;
- par simplification, les entreprises détenues par le groupe CNP Assurances via des actifs non cotés (fonds d'infrastructure, fonds de *private equity*) sont supposées non tenues de publier des informations extra-financières.

Conformément à l'article 8, paragraphe 4, du règlement délégué (UE) 2021/2178 du 6 juillet 2021, les indicateurs relatifs aux investissements dans des activités économiques éligibles à la taxonomie doivent être fondés sur les informations les plus récentes publiées par les contreparties.

Le reporting réglementaire publié ci-dessous repose sur les principes suivants :

- sont considérés comme éligibles à la taxonomie les immeubles et forêts détenus par le groupe CNP Assurances à des fins d'exploitation ou d'investissement, en tant qu'activités économiques mentionnées respectivement au 1 et au 7 des annexes I et II des actes délégués du règlement taxonomie,
- sont considérées comme éligibles à la taxonomie les actions et obligations, détenues en direct ou via des fonds, d'entreprises tenues de publier des informations extra-financières, à hauteur du pourcentage de leur chiffre d'affaires ou de leurs dépenses d'investissement correspondant à des activités économiques éligibles à la taxonomie. Ces pourcentages sont publiés par les entreprises et collectés par le fournisseur de données ISS ESG sans aucune estimation ;

- pour l'exercice 2021, aucun investissement n'a pu être considéré comme non-éligible à la taxonomie car le groupe CNP Assurances ne disposait pas à l'époque des données publiées par les entreprises. À compter de 2022, sont considérées comme non-éligibles à la taxonomie les actions et obligations, détenues en direct ou via des fonds, d'entreprises tenues de publier des informations extra-financières, à hauteur du pourcentage de leur chiffre d'affaires ou de leurs dépenses d'investissement correspondant à des activités économiques non-éligibles à la taxonomie. Ces pourcentages sont publiés par les entreprises et collectés par le fournisseur de données ISS ESG sans aucune estimation ;
- à ce stade et compte tenu du peu d'informations relatives au règlement taxonomie publiées par les entreprises, les obligations vertes ou durables émises par les entreprises ne font pas l'objet d'un traitement différent des autres obligations émises par les entreprises.

La part des encours d'investissements dans des activités économiques éligibles à la taxonomie est publiée par le groupe CNP Assurances selon deux modalités conformément règlement délégué (UE) 2021/2178 du 6 juillet 2021 :

- en pondérant les encours investis en actions et obligations d'entreprise par le pourcentage de leur chiffre d'affaires correspondant à des activités économiques éligibles à la taxonomie (base chiffre d'affaires) ;
- en pondérant les encours investis en actions et obligations d'entreprise par le pourcentage de leurs dépenses d'investissement correspondant à des activités économiques éligibles à la taxonomie (base dépenses d'investissement).

Indicateur	Reporting réglementaire 2021		Reporting réglementaire 2022		Périmètre
	Montant 2021 en Md€	Montant 2021 en % des encours d'investissements	Montant 2022 en Md€	Montant 2022 en % des encours d'investissements	
Encours d'investissement ⁽¹⁾	444,7 Md€ ⁽²⁾	100 %	400,3 Md€	100 %	Groupe
Encours d'investissements dans des obligations souveraines	142,7 Md€	32 %	150,3 Md€	38 %	Groupe
Encours d'investissements dans des produits dérivés	- 0,2 Md€	0 %	2,3 Md€	1 %	Groupe
Encours d'investissements dans des entreprises non-tenues de publier des informations extra-financières	82,2 Md€	18 %	112,2 Md€	28 %	Groupe
Encours d'investissements dans des activités économiques non-éligibles à la taxonomie (base chiffre d'affaires)	0,0 Md€	0 %	54,2 Md€	14 %	Groupe
Encours d'investissements dans des activités économiques éligibles à la taxonomie (base chiffre d'affaires)	21,0 Md€	5 %	31,4 Md€	8 %	Groupe
Encours d'investissements dans des activités économiques non-éligibles à la taxonomie (base dépenses d'investissement)	0,0 Md€	0 %	48,7 Md€	12 %	Groupe
Encours d'investissements dans des activités économiques éligibles à la taxonomie (base dépenses d'investissement)	21,0 Md€	5 %	36,9 Md€	9 %	Groupe
Encours non-affectés ⁽³⁾	199,1 Md€	45 %	50,0 Md€	12 %	Groupe

(1) Les encours d'investissements correspondent aux placements des activités d'assurance nets des instruments dérivés passifs ainsi qu'à la trésorerie, tels que présentés dans le bilan consolidé IFRS du groupe CNP Assurances, auxquels sont ajoutées les plus-values latentes IFRS des immeubles de placement et des titres classés en held-to-maturity (HTM)

(2) Par rapport au reporting réglementaire publié fin 2021, la trésorerie a été ajoutée aux encours d'investissements conformément à la définition désormais retenue par le groupe CNP Assurances

(3) Les encours non-affectés du reporting réglementaire correspondent à des investissements et/ou à des filiales pour lesquels CNP Assurances ne disposent pas de données publiées et suffisamment précises pour les affecter aux différentes catégories mentionnées dans le tableau, notamment a) les actions et obligations, détenues en direct ou via des fonds, d'entreprises tenues de publier des informations extra-financières mais dont la donnée n'a pas été publiée ou n'a pas été collectée par le fournisseur de données ISS ESG b) les fonds non transparisés c) pour 2021, l'intégralité des investissements de CNP Vita Assicura et CNP Vita Assicurazione dont l'acquisition a été finalisée fin 2021 d) pour 2022, l'intégralité des investissements de Filassistance dont l'acquisition a été finalisée fin 2022

Pour le groupe CNP Assurances :

- la part des encours d'investissements dans des activités économiques éligibles à la taxonomie :
 - est passée de 5 % à 8 % entre 2021 et 2022 sur la base du chiffre d'affaires correspondant à des activités économiques éligibles à la taxonomie ;
 - est passée de 5 % à 9 % entre 2021 et 2022 sur la base des dépenses d'investissement correspondant à des activités économiques éligibles à la taxonomie.

- la part des encours d'investissements (hors obligations souveraines) dans des activités économiques éligibles à la taxonomie :
 - est passée de 7 % à 13 % entre 2021 et 2022 sur la base du chiffre d'affaires correspondant à des activités économiques éligibles à la taxonomie ;
 - est passée de 7 % à 15 % entre 2021 et 2022 sur la base des dépenses d'investissement correspondant à des activités économiques éligibles à la taxonomie.

Ces variations s'expliquent par l'intégration en 2022 des informations d'éligibilité publiées par les entreprises.

5.9.3 Indicateurs relatifs à l'énergie nucléaire et au gaz fossile

Conformément à l'article 8 du règlement taxonomie, complété par les règlements délégués (UE) 2021/2178 du 6 juillet 2021 et (UE) 2022/631 du 9 mars 2022, CNP Assurances publie ci-dessous les informations sur les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile. En tant qu'entreprise financière, CNP Assurances n'exerce pas directement des activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile. Par contre, CNP Assurances peut financer ou être exposée à ces activités à travers ses investissements dans les entreprises.

Modèle 1 – Activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile

CNP Assurances ne dispose pas à date des informations sur l'énergie nucléaire et le gaz fossile publiées par les entreprises en portefeuille. Néanmoins, son portefeuille d'investissements couvrant un grand nombre d'entreprises du secteur de l'énergie, il est très probable qu'une ou plusieurs d'entre elles soient impliquées dans ces activités économiques. CNP Assurances a donc choisi de répondre « oui » aux 6 questions suivantes.

Activités liées à l'énergie nucléaire

1. CNP Assurances finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible : oui
2. CNP Assurances finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles : oui
3. CNP Assurances finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté : oui

Activités liées au gaz fossile

4. CNP Assurances finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux : oui
5. CNP Assurances finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux : oui
6. CNP Assurances finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux : oui

Modèles 2, 3, 4 et 5 – Activités économiques éligibles ou alignées avec la taxonomie (montant et proportion des activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile dans le numérateur et le dénominateur des indicateurs relatifs aux investissements)

CNP Assurances ne dispose pas à date des informations sur l'énergie nucléaire et le gaz fossile publiées par les entreprises en portefeuille et n'est donc pas en mesure de publier les informations demandées par les modèles 2, 3, 4 et 5 du règlement délégué (UE) 2022/631 du 9 mars 2022 sur les investissements dans les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile

Mieux connaître CNP Assurances

Retrouvez-nous sur www.cnp.fr

Accédez directement à votre espace – Particuliers, Professionnels, Candidats, *Newsroom* (dédié aux journalistes), Investisseurs (pour les analystes et les actionnaires) – et à Nos engagements RSE.

Découvrez notre Groupe, sa raison d'être, sa mission, son modèle multipartenarial unique, sa Fondation dans la rubrique « Qui sommes-nous ? ».

Téléchargez nos publications : le rapport annuel, le document d'enregistrement universel, le rapport sur l'investissement responsable.

Conforme aux exigences d'accessibilité numérique et compatible avec tous les supports (tablettes, smartphones), le site reflète l'engagement de CNP Assurances d'assurer un monde plus ouvert.

Suivez-nous sur [Twitter](#), [Facebook](#), [LinkedIn](#), [YouTube](#) et [Instagram](#)



twitter.com/cnp_assurances



facebook.com/cnpassurances.official/



linkedin.com/company/cnp



youtube.com/c/CnpFr_officiel



instagram.com/cnp_assurances/

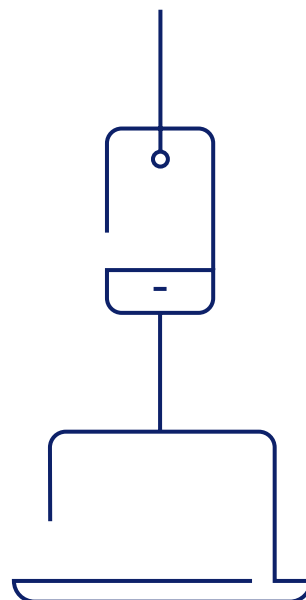
Découvrez l'information dédiée aux investisseurs

- Sur www.cnp.fr rubrique Investisseurs, pour consulter l'ensemble des éditions financières et institutionnelles, les communiqués financiers, le calendrier financier et les présentations aux analystes.
- Via la boîte aux lettres électronique infofi@cnp.fr.

Agenda 2023

02 août

Chiffre d'affaires et résultats
au 30 juin 2023



Le système de management régissant l'impression de ce document est certifié ISO.

Conception et réalisation : **côtécorp.**

Tél. : +33 (0)1 55 32 29 74

Crédit photo couverture : Getty Images/DigitalVision

**Assurons
un monde
plus ouvert**

